



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Vals de
Saintonge**
Communauté

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le territoire des Vals de Saintonge**

ENTRE

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de Vals de Saintonge Communauté, représenté par son Président Jean-Claude Godineau, autorisé par délibération en date du 14 juin 2021

D'une part,

ET

L'État, représenté par Monsieur Nicolas Basselier, Préfet de la Charente-Maritime

D'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan " France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les collectivités, les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants, les syndicats ou encore les organismes publics.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation des politiques publiques en particulier du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises, associations et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération et de mutualisation entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... agissent sur les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé, associations.

Article 2 – Présentation du territoire

Article 2.1 – Le territoire du contrat

Une intercommunalité à l'échelle de 110 communes

Le territoire est couvert par Vals de Saintonge Communauté, collectivité créée le 1^{er} janvier 2014, issue de la fusion des 7 Communautés de Communes du territoire des Vals de Saintonge et de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays.

- **Périmètre administratif** : Arrondissement de Saint-Jean d'Angély
- **Nombre d'habitants** : 53 574 (INSEE 2018)
- **Superficie** : 1 459 Km²
- **Nombre d'habitants au km²** : 37 habitants au km²



La collectivité chargée du développement et de la gestion des compétences à cette échelle est Vals de Saintonge Communauté, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

- **Siège administratif** : 55 rue Michel Texier
BP 50052
17413 Saint-Jean d'Angély cedex

- **Date de création** : 1^{er} janvier 2014. Création à partir de la fusion des communautés de communes d'Aulnay de Saintonge, Loulay, Matha, Saint-Jean d'Angély, Saint-Hilaire de Villefranche, Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne et de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge.
- **Nombre de Communes membres** : 110
- **Compétences principales** :
 - Aménagement de l'espace
 - Action de développement économique, promotion du tourisme
 - Collecte et traitement des déchets ménagers
 - Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI)
 - Eau
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Politique du logement et cadre de vie
 - Création et aménagement de voirie d'intérêt communautaire
 - Construction, entretien d'équipements culturels, sportifs et scolaires
 - Action sociale d'intérêt communautaire avec la gestion d'équipements enfance-jeunesse
 - Création et gestion de maison de services au public
 - Soutien aux associations
- **Vals de Saintonge Communauté se caractérise comme l'échelon de contractualisation avec l'Europe, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime.**

Un positionnement rétro-littoral

Un territoire polarisé et bien desservi

Les Vals de Saintonge sont situés au cœur d'un réseau de pôles urbains (à 1h30) qui compte 1 420 000 habitants.

À plus grande échelle, Saint-Jean d'Angély se situe à mi-parcours entre Paris et l'Espagne.

En termes d'infrastructures routières, le territoire est desservi en son sein par l'autoroute A10 qui la traverse du nord au sud et lui permet d'être aisément connecté au pôle métropolitain de Bordeaux au sud et aux agglomérations de Niort et de Poitiers au nord.

Saint-Jean d'Angély, sa ville-centre, se trouve à égale distance des villes de La Rochelle et d'Angoulême, desservies par des réseaux secondaires de routes départementales et nationales.

Plus localement, le territoire des Vals de Saintonge, et notamment ses parties sud et est, sont influencées par les villes de Rochefort, Saintes et Cognac qui sont synonymes de bassins d'emplois attractifs.



Une ruralité forte et une armature territoriale structurée

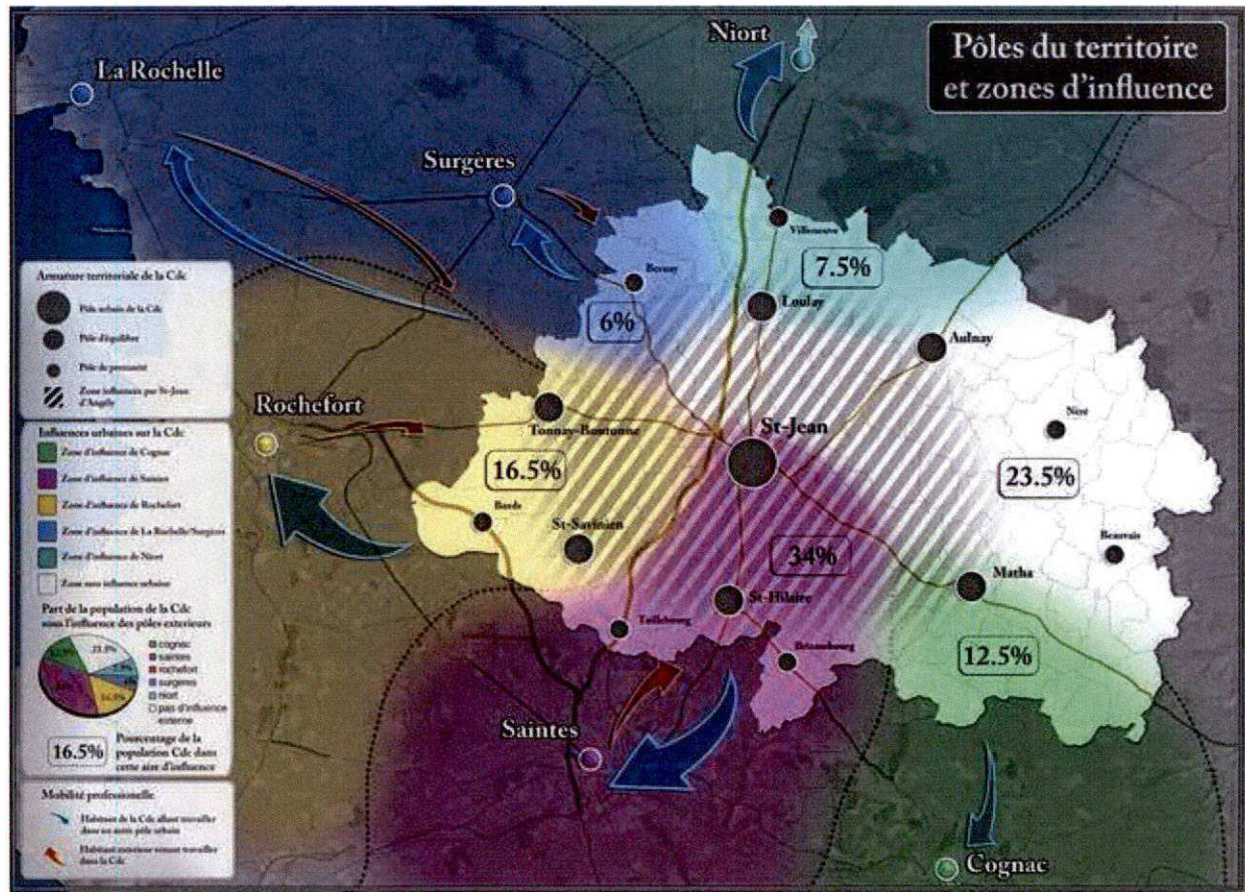
L'armature territoriale se structure autour de 3 niveaux de pôles définis dans le cadre du ScoT :

- Une polarité urbaine joue un rôle structurant sur le territoire en termes d'emplois et de services : Saint-Jean d'Angély, ville-centre, et ses communes limitrophes.
- 6 pôles d'équilibre ruraux constituent des bassins de vie de proximité : anciens chefs-lieux de canton, hors Saint-Jean d'Angély. Les 2 plus importants sont Saint-Savinien sur Charente et Matha
- Plusieurs pôles de proximité comportent des équipements qui contribuent à l'accueil de populations et à un réservoir d'emplois.

Cette armature en étoile permet de structurer les différentes politiques d'aménagement : économie, habitat, équipements, services, etc. Ces espaces intra-communautaires sont un marqueur du territoire des Vals de Saintonge, permettant aussi de différencier les dynamiques d'un vaste territoire.

Le territoire est marqué par une prépondérance des espaces agricoles qui représentent plus des trois quarts de la surface des Vals de Saintonge. Les espaces naturels quant à eux, représentent environ 12 %. Ce territoire est donc très peu artificialisé, seulement 2,5 %.

On constate sur la carte suivante que le territoire est sous l'influence de pôles plus importants tels que Rochefort, Saintes et Cognac. La partie nord-est, plus éloignée des pôles structurants, marque un territoire encore plus rural. Ces zones d'influences permettent de corréler différents indicateurs démographiques ou encore économiques.



Article 2.2 – Le diagnostic du territoire

Un contexte socio-démographique fragile

Des réalités démographiques différenciées

Entre les années 1960 et 2000, la population a connu une période décroissante avant de retrouver une dynamique positive durant les années 2000 jusqu'à 2012 où elle atteint 54 906 habitants. C'est depuis cette date que nous observons une rechute de la population totale qui totalise 53 574 habitants.

Un vieillissement de la population préoccupant

La pyramide des âges démontre une part importante de personnes âgées de 40 à 70 ans qui viendront à terme gonfler les rangs des retraités. Ce phénomène de vieillissement de la population est donc appelé à s'accroître tandis que la base de la pyramide représentée par les jeunes de 20 à 40 ans reste fragile. La comparaison avec le niveau national permet de renforcer le constat, notamment quant à un renouvellement de la population qui s'essouffle.

Une composition des ménages stable

Selon l'INSEE, en 2017, la composition des ménages témoigne d'une prépondérance des couples sans enfant et des ménages composés d'une seule personne. Ce constat peut être mis en corrélation avec le vieillissement accéléré de la population qui tend à constituer ce type de ménages. Cela s'explique aussi par le desserrement des ménages.

Des niveaux de revenus faibles

Le niveau de revenu moyen sur le territoire est faible puisqu'il atteint moins de 10 € de l'heure. La comparaison avec le département de la Charente-Maritime et le niveau national démontre des écarts importants. De plus, dans le temps, les revenus ne progressent pas et stagnent quelle que soit la classe d'âge. Le creusement avec les niveaux départementaux et nationaux se renforce avec l'âge.

Une hausse constante du nombre de logements et une vacance importante

En 2017, le territoire compte 31 636 logements, soit 2 992 logements supplémentaires en 10 ans.

10 % des logements sont des résidences secondaires. Ce taux reste constant, alors que l'on observe une légère diminution de résidences principales au profit d'une hausse de la vacance.

Le nombre de logements vacants est en constante augmentation depuis plusieurs décennies ; leur nombre a presque doublé en 15 ans. Leur niveau atteint, en 2017, 13,3 % du parc de logements soit 4 200 logements.

Un parc immobilier majoritairement ancien qui manque de locations

Le parc de logements est marqué par un nombre important de résidences principales qui ont été construites avant 1945. 45 % des logements ont plus de 55 ans. L'ancienneté du parc laisse présager une certaine précarité énergétique.

Le parc de logements souffre d'un manque important de logements locatifs sur l'ensemble du territoire. Moins d'1/4 des logements sont en locatif contre 1/3 au niveau départemental.

Des indicateurs socio-économiques encourageants

Un taux de chômage contenu

Le taux de chômage atteint 14,6 % en 2017, avec une progression de 2,6 points depuis 2007 (source – Insee). Pour autant, ce taux est sensiblement identique au taux constaté en Charente-Maritime (14,5 %) et très légèrement plus élevé qu'au niveau national (13,9 %). En décembre 2020, le territoire compte 5 474 demandeurs d'emploi sur 68 374 au niveau départemental, soit 8 % (source Pôle emploi).

Une structure de l'emploi stable

Entre 2007 et 2017 on observe une stabilité de la structure de l'emploi.

La comparaison avec les statistiques départementales (6,6 %) et régionales (5 %) confirme une surreprésentation des emplois dans le secteur agricole (13,9 %).

Malgré une baisse de l'emploi industriel entre 2007 et 2017, la proportion en Vals de Saintonge (10,7 %) reste proche des taux du département (11,3 %) et de la région (11,8 %).

Les chiffres de Pôle Emploi de fin 2019 concernant les salariés, derniers connus à ce jour, démontrent que l'emploi sur le bassin des Vals de Saintonge est en progression par rapport à 2018, particulièrement dans le domaine de la construction (+3,4 %).

Une économie diversifiée

Fin 2018, le territoire compte 1 832 établissements actifs employeurs¹.

- 79 % des établissements comptent moins de 10 salariés.
- On observe qu'un quart des établissements relèvent du secteur agricole.

Des TPE motrices dans la création d'emploi

Entre 2019 et 2020, le territoire compte 4 559 entreprises au total (avec ou sans employés), soit une augmentation de 264 par rapport à 2019. ²

Un vivier d'emploi : la filière du bois

La liste des entreprises de plus de 50 salariés en Vals de Saintonge confirme un fort potentiel d'activité dans la filière bois.

En dehors des grandes surfaces commerciales, les entreprises pourvoyeuses d'emplois restent très diversifiées dans leurs activités.

¹ INSEE/FLORES, 31/12/2018

² CCIRS, 2020

Des entreprises exportatrices dans des secteurs variés

Dans la filière bois, l'entreprise Joubert est la plus grosse exportatrice du territoire avec en 2017 près de 20 millions de chiffre d'affaires à l'export.

Malvaux industries exporte également mais dans une moindre mesure.

Dans la filière agroalimentaire, Milco, Nérevia et le Cognac René Luc Chabasse font partie des principales entreprises exportatrices.

Au niveau agricole, les coopératives exportent pour partie les productions collectées, particulièrement celles sur Loulay, les Eglises d'Argenteuil et Matha.

Des capacités d'accueil pour les entreprises

Une offre foncière attractive

Les Vals de Saintonge disposent d'une offre foncière à vocation économique bien répartie géographiquement et bénéficient d'une sortie d'autoroute centrale au territoire.

Pour autant, le vieillissement de certains parcs d'activités nécessite un fort niveau de réinvestissement pour maintenir une qualité d'accueil et d'attractivité propice à la création / reprise d'entreprises.

Parmi les 23 parcs d'activités existants, seules 8 communes disposent encore de foncier disponible pour une surface totale d'environ 35 ha.

Si la surface totale reste conséquente, sa répartition géographique n'est pas toujours en adéquation avec les secteurs les plus demandés.

Communes	Surface commercialisable (m ²)	Niveau de demande
Aulnay de Saintonge	4453	Faible
Blanzac	12000	Moyenne
La Croix Comtesse	41159	Faible
Matha	10889	Forte
Saint-Savinien	8962	Faible
St-Jean d'Angély	261596	Forte
St-Denis du Pin	14213	Faible
Tonnay-Boutonne	2907	Forte
Total	356179	

Source : approche interne commercialisation VDS Communauté 08/06/21

Ne tient pas compte de l'ensemble des surfaces non constructibles (loi Barnier ...)

La période 2019 – 2021 est marquée par une accélération des ventes de parcelles.

On observe une tendance marquée des entreprises du BTP à se relocaliser et à se développer.

Une offre immobilière garante d'un parcours résidentiel fluide

- 3 hôtels d'entreprises sont positionnés sur la ville-centre : Arcadys, La Garousserie et l'Espace Formation.
- La Garousserie et l'Espace Formation nécessitent une rénovation pour mieux répondre aux besoins du territoire.
- Plusieurs bâtiments relais sous forme de crédit-baux ont été réalisés par les Communautés de communes et le Pays des Vals de Saintonge antérieurement à la fusion de 2014.
- On constate, depuis 2020, le développement de l'offre privée, avec des cellules de différentes tailles, aménageables en fonction des besoins.

Des filières agricoles porteuses

Les Vals de Saintonge comptent 1 621 exploitations agricoles (source Agreste 2010).

Près de 50 % d'entre elles sont dédiées aux grandes cultures, majoritairement céréales et oléoprotéagineux.

Les surfaces fourragères sont en déclin constant dû à la régression de l'élevage sur le territoire.

Le secteur de l'élevage, moins présent sur le territoire, est en diminution (-14,5% de 2000 à 2010) et est très concentré sur l'élevage bovin (78,4 % des exploitations d'élevage).

Une valorisation accrue des grandes cultures

Bien qu'une part importante des grandes cultures serve les besoins en exportation, on constate une tendance générale à chercher comment créer de la valeur ajoutée en local.

La recherche de valeur ajoutée s'entend comme la recherche de débouchés économiques sur des marchés plus rémunérateurs ou plus stables dans le temps.

La diversification des cultures et des rotations plus stratégiques comme le chanvre sont également étudiées.

Faute de recensement agricole, il reste difficile de quantifier ces tendances.

Un territoire fortement impliqué dans la filière agroalimentaire Bio

Val Bio Ouest est un pôle d'activités économiques, dont l'épicentre est à Saint-Jean d'Angély. C'est le fruit d'une dynamique partenariale entre INTERBIO Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises agroalimentaires biologiques.

Val Bio Ouest dispose d'un parc d'activités dédié et permet d'accéder à un accompagnement technique et financier optimisé. L'année 2018 a été marquée par l'installation de la biscuiterie Jean et Lisette.

La CORAB et Silo Bio Ouest accompagnent quant à eux les agriculteurs en Bio pour leur garantir des débouchés et de la création de valeur ajoutée.

Une réflexion en cours sur la filière chanvre

Le chanvre apparaît comme une culture intéressante tant au niveau de ses qualités agrienvironnementales que de ses multiples débouchés.

Sa valorisation pourrait servir à la fois des projets de valorisation en local mais aussi revêtir une dimension industrielle.

Des expérimentations sont en cours sur le territoire.

Une filière viticole en expansion

Les produits de la vigne, dédiés principalement au Cognac, bénéficient d'une filière et de débouchés structurés à l'échelle régionale.

La moitié du territoire se trouve en région viticole des fins bois.

Depuis 2020, on constate une progression des plantations.

Un potentiel touristique à affirmer

La structuration de la destination à l'échelle des Vals de Saintonge a débuté en 2014 avec le regroupement de tous les Offices de Tourisme. Démarche renforcée avec la fusion au 1^{er} janvier 2020 entre l'office de Pôle Saintonge Dorée et le Comité inter-départemental du tourisme Charentes Tourisme. L'ambition majeure de cette nouvelle structuration est d'accroître la dépense touristique sur le territoire des Vals de Saintonge en s'appuyant sur :

- la fédération des acteurs
- la structuration de l'offre
- le développement de l'image d'un territoire dynamique auprès des touristes en séjour, des excursionnistes, des résidents secondaires, des habitants et des professionnels.

Une offre patrimoniale et de loisirs sous-valorisée

Le territoire dispose d'atouts forts qui doivent être renforcés afin d'accroître leur visibilité et leur attractivité auprès des clientèles cibles.

- Des sites patrimoniaux et de loisirs majeurs reconnus (Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Petite Cité de Caractère, Village de Pierre et d'eau, Guide Michelin, Détours en France,...) et liés à des thématiques porteuses (Art Roman, chemin de St-Jacques de Compostelle, grands itinéraires vélo, ...)
- Une offre d'hébergement et de restauration de qualité mais limitée
- Une offre de loisirs liée à l'eau, Vallées de la Charente et de la Boutonne à développer
- Une offre de découverte viticole à structurer

Un poids touristique relatif à conforter par une stratégie « familles »

Si le territoire dispose d'un indice de « touristicité » assez faible et d'atouts peu différenciant vis-à-vis d'autres destinations rurales voisines, plusieurs opportunités de développement sont identifiées :

- Port Miniature, Asinerie, espaces de baignades et de loisirs nautiques, randonnées douces, Cep enchanté, Hôtellerie de Plein Air, parc locatif...
- Territoire largement fréquenté par les familles (touristes, résidents secondaires, habitants)
- Proximité avec la côte et des sites phares (Futuroscope, Aquarium de La Rochelle, zoo de La Palmyre, ...)

L'importance des résidences secondaires (étude Charentes Tourisme 2014-2015) est un facteur déterminant dans cette stratégie touristique.

Un projet de station thermale

Le projet d'établissement thermal porté par le groupe Valvital a pour objectif d'accueillir 5 000 curistes par an. Situé à Saint-Jean d'Angély, son ouverture est prévue en 2024.

Un cadre de vie de qualité, des équipements et des services à conforter

Des services à la population structurés

Le territoire des Vals de Saintonge se superpose au périmètre administratif de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély. Cette structuration territoriale permet d'offrir un panel de services à la population.

Les équipements de santé

Le territoire est doté d'un centre hospitalier situé à Saint-Jean d'Angély. Il fait partie du groupement hospitalier de territoire de Saintonge qui a pour mission d'assurer un parcours de soins gradués et coordonnés pour ses 300 000 habitants.

Le centre hospitalier emploie 682 personnes, dont 41 médecins et 3 internes, 463 soignants, 62 agents techniques et ouvriers. 64 métiers différents sont recensés.

En 2019, le territoire des Vals de Saintonge compte 241 praticiens de santé dont 44 médecins généralistes en exercice.

Le territoire compte 5 maisons de santé dont 3 intercommunales (Aulnay/Néré, Bords, Matha, Saint-Savinien sur Charente, Tonnay-Boutonne).

Les services d'accès aux droits

Au niveau du Département, la Délégation Territoriale assure un accueil de proximité et de l'accompagnement social personnalisé.

La Protection Maternelle Infantile (PMI) assure également des consultations sur rendez-vous sur 5 communes : Aulnay de Saintonge, Tonnay-Boutonne, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien sur Charente et Matha.

L'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives (titres, emploi, allocations, retraite...) et l'aide à l'accès aux droits est réalisé par les agents des quatre sites labellisés France Services :

- Saint-Jean d'Angély, structure portée par le CIAS labellisée en janvier 2020
- Matha, structure portée par Vals de Saintonge Communauté labellisée en janvier 2021
- Aulnay de Saintonge et Tonnay Boutonne, structures portées par La Poste labellisées en janvier 2021

Concernant l'accès à l'emploi, l'agence Pôle Emploi est localisée à Saint-Jean d'Angély. En mars 2021, elle suit 5 498 demandeurs d'emplois.

La Mission Locale vise l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. La Mission Locale de la Saintonge dispose d'une antenne à Saint-Jean d'Angély et assure des permanences décentralisées sur l'ensemble des pôles d'équilibre du territoire.

L'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) qui est le nouveau réseau d'espace de proximité informe sur les métiers, la formation et l'emploi.

Enfin, les structures d'insertion sont également des acteurs importants pour favoriser l'accès aux droits.

L'accueil des personnes âgées

La prise en charge des personnes âgées dans le cadre d'un maintien à domicile est plutôt satisfaisante. 731 places sont disponibles en EHPAD, mais on note l'absence de petites unités de vie.

L'accueil des enfants et petits enfants

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis grâce aux moyens suivants jusqu'à leur scolarisation ou jusqu'à 6 ans s'ils sont porteurs d'un handicap :

- 53 places en Multi-Accueil (Saint-Félix, Saint-Jean d'Angély et à Saint-Savinien) soit 66 enfants de moins de 3 ans accueillis + 5 places d'urgence

La part des enfants accueillis en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant est 3,9 % en Vals de Saintonge (10,6 % en Charente-Maritime).

- Deux Maisons d'Assistantes Maternelles à Saint-Jean d'Angély (capacité de 12 enfants) et à Brizambourg (capacité de 8 enfants)
- 255 Assistantes maternelles. La garde à domicile est très peu usitée (4 à 5 familles).
- 4 Relais d'Assistantes Maternelles (Matha, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien / Tonnay-Boutonne et Loulay) : ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles, information / conseil sur les modes de garde, professionnalisation des assistantes maternelles, observation de l'accueil individuel et collectif
- 5 Lieux d'Accueil Enfants Parents : espace de jeu pour les enfants accompagnés de leur(s) parent(s), lieu de socialisation pour les jeunes enfants, lieu de prévention et d'échanges autour de l'éducation de l'enfant

Les enfants de 3 à 12/14 ans sont accueillis :

- Le mercredi et durant les vacances (445 places) dans 6 centres de loisirs directement gérés par la Communauté de Communes et 100 places dans le centre associatif « Beaufief » sur le secteur de Saint-Jean d'Angély
- En accueil périscolaire (matin et soir) par les centres de loisirs pour 14 écoles (secteurs d'Aulnay, Loulay, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien sur Charente, Tonnay-Boutonne) et en garderie communautaire, communale ou gérée par un SIVOS pour les autres communes

L'accueil des jeunes

- 4 structures associatives ou communautaires accueillent les jeunes au-delà de 12 ans dans des « Local jeunes » à Aulnay, Matha, Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente.
- Depuis 2016, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) se situe à l'Espace Porte de Niort à Saint-Jean d'Angély.

L'éducation

Le territoire est maillé d'un réseau d'écoles pré-élémentaires et élémentaires.

La gestion de ces écoles est partagée à part quasi-égale entre les communes et l'EPCI.

Vals de Saintonge Communes gère une compétence scolaire communautaire sur 58 communes, soit 27 écoles, représentant 98 classes (avec l'école Sainte-Sophie à Saint-Jean d'Angély) et 2 062 élèves en septembre 2020.

L'aménagement du territoire présente deux visages au sein de cette compétence intercommunale :

- D'une part, des groupes scolaires sur les secteurs d'Aulnay et de Loulay organisés pour permettre un parcours scolaire complet et un suivi de la maternelle à l'élémentaire
- D'autre part, un morcellement de petites unités scolaires avec parfois 1 ou 2 classes, sur le secteur de Saint-Jean d'Angély

Vals de Saintonge Communauté gère dans le même temps 22 restaurants scolaires.

Le territoire dispose également de 8 collèges dont 1 privé, de 2 lycées et de 2 Maisons Familiales et Rurales (MFR).

Une richesse patrimoniale sous valorisée

Les Vals de Saintonge se caractérisent par cinq entités paysagères différentes, où l'eau, élément structurant par son histoire et son empreinte visuelle, est un axe sous-exploité.

- Marche boisée autour d'Aulnay
- Vignoble dans le Pays Bas autour de Matha et de Saint-Hilaire de Villefranche
- Plaines du Nord à proximité de Loulay et au centre du territoire
- Vallées de la Boutonne et de la Charente autour de Tonnay-Boutonne, Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente

Le Chemin de Saint-Jacques traverse la Communauté de Communes du nord-est au sud. Il est jalonné par plusieurs communes dont la pépite de Fenioux, avec son église romane et sa lanterne des morts posées dans un vallon préservé.

Les Vals de Saintonge se caractérisent aussi et surtout par un patrimoine bâti riche et varié, des grandes propriétés viticoles ou fermes agricoles du 19^e siècle au patrimoine vernaculaire tels que les lavoirs, fours, puits..., ou près de 70 églises romanes classées ou inscrites aux Monuments Historiques. Vals de Saintonge Communauté a recensé tous ces éléments par une démarche d'inventaire systématique.

Une offre culturelle à développer notamment en lien avec la mise en tourisme

Les Vals de Saintonge ont la particularité de conserver un tissu associatif riche qui propose une offre d'animation locale diversifiée (culture, sport, loisirs...) et répartie sur toute l'année.

Ainsi, 4 cinémas Art et Essai sont présents à Matha, Saint-Savinien sur Charente, Tonny-Boutonne et Saint-Jean d'Angély. Un complexe cinématographique 3 salles, en construction à Saint-Jean d'Angély, va venir compléter et renforcer cette offre.

Plusieurs médiathèques/bibliothèques maillent le territoire dont les plus importantes sont à Saint-Jean d'Angély et Bords. Une ludothèque bénéficie d'un espace qualitatif à Saint-Jean d'Angély.

L'offre d'enseignement musical est constituée de 3 écoles de musique associatives (Matha, Saint-Hilaire, Saint-Savinien) et d'une école de musique municipale à Saint-Jean d'Angély.

En terme culturel, la Communauté de Communes est le théâtre de deux manifestations labellisées « Sites en Scène » par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

En dehors de ces deux manifestations, le territoire fait l'objet d'une programmation culturelle à l'année par l'intermédiaire de la saison culturelle de La Motte des Fées, de la Maison du Chat Bleu, de l'A4, de l'Orchestre Symphonique des Vals de Saintonge, etc.

Des équipements sportifs à requalifier et à structurer

L'offre sportive, équipements et clubs/associations, permet de pratiquer quasiment tous les sports en Vals de Saintonge, y compris des activités atypiques.

Le territoire compte également beaucoup de clubs de très bon niveau au niveau national voire international : BMX, water-polo, rugby, moto-cross, kayak, judo.

À noter que 7 piscines ou centres aquatiques sont présents sur tous les pôles d'équilibre du territoire.

Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Une forte dépendance à l'automobile

D'une surface quasi-équivalente à un quart de la Charente-Maritime, les Vals de Saintonge est un territoire à dominante rurale. Les déplacements sont donc quotidiens pour rejoindre son lieu de travail, les équipements, les commerces ou encore les loisirs. La faible pluralité des modes de déplacements et les distances font de la voiture un mode de déplacement privilégié et omniprésent.

Afin de lutter contre « l'autosolisme », le Département de la Charente-Maritime a réalisé plusieurs aires de covoiturage sur le territoire. Par exemple, l'aire présente près de l'échangeur autoroutier de Saint-Jean d'Angély facilite des déposes et prises de passagers sur l'axe de l'A10, favorisant ainsi le covoiturage. Les données issues des plateformes de covoiturage (Blablalines, Klaxit, Ecov ...) montrent des flux importants entre la ville centre et Saintes ou encore Rochefort.

Une offre de transports collectifs encore trop faible...

Les alternatives à la voiture sont peu nombreuses sur l'emprise des Vals de Saintonge. En effet, l'offre de transports est faible et pas toujours en adéquation avec les usages du quotidien.

En ce qui concerne les trains, deux lignes ferroviaires traversent le territoire, la ligne Royan-Saintes-Niort et Bordeaux-La Rochelle.

Quatre lignes de cars interurbains viennent compléter l'offre ferroviaire ; trois sont directement liées au ramassage scolaire. Ces lignes sont accessibles aux usagers, notamment les pendulaires, sous réserves de place. Encore une fois les passages, relativement tôt dans la journée, et la présence de scolaires limitent la part des usagers qui utilisent ce mode de transport.

Un transport à la demande, mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine existe aussi sur l'ensemble de la région. La ville de Saint-Jean d'Angély a elle aussi mis en place son propre service.

Des mobilités douces peu développées

Le développement des mobilités actives est un enjeu fort à l'échelle nationale mais aussi locale. Les Vals de Saintonge sont peu dotés d'équipements favorisant la marche et le vélo. Il existe de nombreux circuits communaux destinés aux loisirs ou bien encore au tourisme mais très peu pour le quotidien.

Les boucles de vélos destinées au tourisme favorisent la visite et l'observation mais rallongent les trajets du quotidien, le vélo est délaissé au profit de la voiture. Par ailleurs, les aménagements cyclables qui permettraient de rallier les équipements sont quasi inexistantes ou encore discontinus.

L'organisation urbaine est aussi un frein aux mobilités douces, l'éloignement des commerces du centre-ville ou encore la construction de lotissements en périphérie ont allongé les distances. Les modes de déplacements dits « doux » perdent alors de leur attrait.

Les aménagements favorisant les mobilités actives (vélo, marche ...) sont encore limités ou à vocation touristique sur le territoire. Pour les Vals de Saintonge, l'enjeu est de favoriser les mobilités plus respectueuses de l'environnement en favorisant avant tout le recours aux déplacements actifs et les modes de transports collectifs.

L'environnement et les milieux naturels

Au niveau du «grand paysage», les Vals de Saintonge sont avant tout constitués de paysages ruraux dont la perception d'ensemble se complète par celle des paysages locaux, qui révèlent mieux, à petite échelle, la variété du territoire.

Les réservoirs de biodiversité et continuité écologique

L'ensemble des espaces naturels du territoire forment, avec les espaces naturels remarquables, une trame verte. Ils sont principalement constitués d'espaces arborés (bois et haies végétales), qui contribuent au maintien de continuités écologiques sur le territoire.

La trame bleue, c'est-à-dire l'ensemble des zones humides (cours d'eau, prairies marécageuses...), fait l'objet, la plupart du temps, de protections réglementaires au titre de la biodiversité, mais également de prescriptions issues des SAGE et des SDAGE. La Boutonne est cependant dépourvue de protection réglementaire sur certaines portions de son tracé.

Les principaux facteurs de rupture des continuités écologiques sur les Vals de Saintonge sont liés d'une part aux infrastructures linéaires de transport (route, autoroute, voie ferrée), d'autre part à l'activité agricole en « openfields », lesquels réduisent les espaces bocagers et la diversité paysagère davantage propice à la diversité biologique.

Des aménagements pouvant apporter des améliorations à ces obstacles existent : les infrastructures linéaires peuvent être considérées comme des supports pour une certaine diversité biologique (bas-côtés, talus...). Dans le domaine agricole, la création ou reconstitution de haies variées, de bordures de quelques mètres laissées en prairies ou bandes enherbées le long des cours d'eau, contribue aux corridors écologiques...

Au final, si les espaces naturels remarquables couvrent une part importante du territoire des Vals de Saintonge, la part des espaces naturels à forte protection est peu importante (0,12 % du périmètre du SCoT) alors qu'environ 16 % du territoire est constitué d'espaces naturels remarquables. Cela signifie que le SCoT dispose d'une marge de manœuvre importante pour renforcer éventuellement la protection des espaces naturels de qualité.

Des actions de préservation à renforcer

En Vals de Saintonge, la protection de l'environnement revêt plusieurs formes. Les protections précitées (ZNIEFF 1 et 2, N2000 ...), sont systématiquement prises en compte dans les documents d'urbanisme, Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). En outre, les procédures d'urbanisme sont l'occasion d'identifier les éléments naturels des territoires en question. Ainsi, ces démarches permettent le recensement des arbres, haies, bois, mais aussi des zones humides et des cours d'eau qui font le paysage de nos communes.

En dehors de ces documents, d'autres résolutions en faveur de la biodiversité existent de façon plus individuelle, selon les sensibilités communales. Ainsi sur le territoire communautaire, 13 communes se sont engagées dans la démarche « Label Terre Saine ».

D'autres types d'actions existent, par exemple la constitution de zone d'aménagement différé (ZAD) afin, par l'acquisition de parcelles, de permettre une protection renforcée de zones Natura 2000 en encourageant la réappropriation sociale de ces lieux naturels.

Dans un autre registre, les communes veillent à travers leur document d'urbanisme à la préservation de tous ces espaces naturels.

La transition écologique et énergétique

À ce jour, les questions de transition écologique ou énergétique nécessaires à l'adaptation au changement climatique du territoire n'ont pas été traitées à l'échelle intercommunale. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été prescrit le 27 juin 2019. Les démarches d'élaboration n'ont pas encore été lancées. L'état des connaissances est donc limité.

Les données utilisées pour établir cet état des lieux sont issues de la candidature TEPOS et datent majoritairement de 2014. Des compléments plus récents, ont été réalisés en interne, notamment sur le suivi de la production électrique issue de l'éolien.

Des consommations énergétiques principalement liées au secteur résidentiel et aux transports

Le territoire des Vals de Saintonge consomme chaque année 1 378 GWh, toutes énergies confondues (estimation 2014).

Contrairement à la moyenne du département, le principal poste de consommation d'énergie est constitué par le secteur résidentiel, responsable de 38 % des consommations sur le territoire des Vals de Saintonge.

De même, le secteur des transports pèse lourdement dans les consommations (29 %). Il est à noter également que l'agriculture pèse plus fortement sur les Vals de Saintonge que sur le département, en raison d'une forte proportion d'activités agricoles.

En revanche, les autres postes de consommation sont comparables aux taux observés dans le département.

La présentation des consommations énergétiques par type d'énergie illustre le poids des produits pétroliers et de l'électricité dans les consommations du territoire.

Malgré le poids déterminant des produits pétroliers, il apparaît que le bois alimente 11 % des consommations énergétiques.

De par sa situation géographique, le territoire des Vals de Saintonge présente un potentiel de production d'énergie renouvelable important.

Une production importante d'énergie renouvelable

En 2014, la production d'énergies renouvelables sur le territoire se répartit comme suit :

- La production d'énergies renouvelables sur le territoire est relativement équilibrée entre production de chaleur (énergie thermique) et production d'électricité.
- En termes d'énergie thermique, c'est le bois qui s'affirme comme la principale source d'énergie renouvelable, avec 166 GWh/an. Au total, ce sont plus de 42 tonnes de bois valorisées par an. Ce chiffre est cependant à relativiser, car la ressource alimente encore vraisemblablement des équipements au rendement énergétiquement faible. Une optimisation des équipements permettrait de dégager des potentiels supplémentaires de bois-énergie.
- Les pompes à chaleur, technologie controversée, constituent la deuxième source avec une production de près de 15 GWh/an. Et ce alors que le solaire thermique apparaît embryonnaire (1 GWh/an).
- La production d'électricité, quant à elle, est principalement alimentée par les installations éoliennes et, dans un degré moindre, par le photovoltaïque (507 installations comptabilisées en 2014, pour une production annuelle de 23 GWh).

D'après les chiffres de 2020, 766 installations de production d'électricité renouvelable sont présents sur le territoire pour une puissance installée de 174,91 MW : soit une production d'électricité d'origine éolien de 286,6 GWh/an et une production électrique d'origine photovoltaïque de 36,8 GWh/an.

Le potentiel solaire est également important en Charente-Maritime avec un nombre d'heures d'ensoleillement évalué à 2055 heures ce qui place le département en vingtième position à l'échelle nationale. Il reste néanmoins encore sous-exploité sur le territoire.

Le territoire abrite également des centrales au sol photovoltaïque.

Malgré une forte production électrique renouvelable, le mix énergétique des Énergies Renouvelables est encore trop peu diversifié. En effet, les besoins de chaleurs, d'énergie thermique ne sont aujourd'hui pas couverts.

Le territoire rural de Vals de Saintonge Communauté est riche d'une biomasse dont l'exploitation est très peu orientée sur la production d'énergie. Les bois sont majoritairement exploités par les particuliers pour la production de bois de chauffage. De même, les résidus agricoles (céréaliers et viticoles) sont peu valorisés sur le territoire.

De nombreuses ressources sont donc encore à développer.

Des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements

Le poste de consommation énergétique le plus important sur le territoire concerne le secteur résidentiel.

La performance énergétique des logements est estimée en moyenne sur le territoire à 229 Kwh/m²/an soit l'équivalent d'une étiquette énergétique de type D.

On notera également que 23 % des foyers sont chauffés au fioul sur le territoire.

Plusieurs actions sont en cours sur le territoire pour améliorer la performance énergétique des logements grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) signée entre la Communauté de Communes, l'État et la ville-centre de Saint-Jean d'Angély pour la période 2019-2024.

On notera également la présence de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge portée par les Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge pour assurer le conseil et l'accès aux aides publiques destinées aux particuliers et aux petits tertiaires.

Synthèse : Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces

Territoire	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une intercommunalité à l'échelle du territoire des Vals de Saintonge • un vaste périmètre communautaire représentant 1/4 de l'espace départemental 	<ul style="list-style-type: none"> • une composition à 110 communes qui induit une lourdeur de fonctionnement et de gouvernance • un territoire peu peuplé, 9 % de la population départementale • des communes trop petites et peu fédérées autour de projets communs • un exercice différencié des compétences
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • des contractualisations et appels à projet avec les différentes collectivités territoriales et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • un risque de recentralisation des politiques publiques
Positionnement territorial	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • un positionnement entre plusieurs agglomérations • une structuration des pôles urbains en étoile • une desserte autoroutière stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> • une frange nord/est à l'écart des principales infrastructures
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • un regain d'intérêt pour les territoires ruraux suite à la crise de la COVID • un rayonnement des territoires limitrophes 	<ul style="list-style-type: none"> • un risque de désertification du nord/est du territoire
Démographie et ménages	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une dynamique démographique à l'ouest et au sud du territoire • un solde migratoire signe d'attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> • un solde naturel négatif • un vieillissement de la population très marqué
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • des nouveaux arrivants notamment en accession à la propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • une difficulté liée au renouvellement de la population qui peut peser sur les équipements, services et commerces • une hausse du nombre de ménages d'une seule personne (isolement, maintien à domicile...)
Habitat	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une forte croissance du parc de logement • des prix abordables en accession à la propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • un déficit en logements locatifs • une vacance constatée dans le parc de logement ancien
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • le développement du locatif lié aux projets (station thermale...) • des dispositifs OPAH, AMI, ORT et Petites Villes de Demain pour rénover le parc de logements anciens 	<ul style="list-style-type: none"> • le développement de la vacance dans le bâti ancien • un surcoût et une complexité administratifs et techniques liés aux rénovations dans les secteurs protégés • un risque d'exclusion lié aux difficultés de parcours résidentiel (locatif, monoparentalité, seniors...) • un standard du pavillon en pleine propriété

Économie	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une économie diversifiée avec un fort ancrage local (taille / secteurs d'activité / ressources / main d'œuvre ...) • une production agricole importante (céréales / viticulture) • une filière agroalimentaire bio en développement • un taux de création d'entreprises soutenu 	<ul style="list-style-type: none"> • un manque d'entreprises fortement créatrices d'emplois • des commerces de proximité fragiles • un manque de réserves foncières stratégiques
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • un télétravail qui va reconfigurer les projets d'installation de cadres • des stratégies de recrutement qui s'adaptent aux caractéristiques des bassins d'emploi • un engouement pour les circuits courts en phase avec les projets du territoire (bio, maraîchage ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • une concurrence accrue entre les territoires • une raréfaction du foncier et de l'immobilier du fait de l'évolution de la législation
Tourisme	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une porte d'entrée touristique au sud-ouest du territoire, Saint-Savinien, petite cité de caractère, village de pierre et d'eau et ville des Métiers d'Art • des sites naturels et patrimoniaux bien répartis sur le territoire • une offre d'activités de pleine nature riche et diversifiée • un tissu important de résidences secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> • une offre peu lisible • peu de produits d'appel
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • un positionnement géographique et climatique attractif • un projet thermal porteur de retombées économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • une concurrence accrue entre les territoires rétro-littoraux • une forte dépendance aux clientèles étrangères
Service à la population	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une offre de services publics et d'accès aux droits riche et bien structurée qui profite à l'ensemble des 110 communes • un centre hospitalier modernisé (pôle de réadaptation, internat rural ...) • des structures d'insertion présentes 	<ul style="list-style-type: none"> • des charges de centralité concentrées sur les pôles d'équilibre et la ville centre • des professionnels de santé vieillissants et en nombre insuffisant • un nombre de places en insertion insuffisant au regard des besoins
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • une économie résidentielle • une arrivée de jeunes familles 	<ul style="list-style-type: none"> • un risque de fracture du territoire • une dématérialisation des démarches au détriment de services physiques

Éducation / Enfance / Jeunesse	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • un réseau d'établissements scolaires important • une offre de services à destination des 0-18 ans structurée et bien identifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • une baisse de la natalité • un morcellement de l'offre scolaire sur une partie du territoire • un manque de visibilité et d'anticipation sur l'adaptation de l'offre au regard des enjeux démographiques et pédagogiques • un vieillissement du parc immobilier lié à ces services
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • une forte réactivité pour faire face à l'arrivée de nouvelles familles 	<ul style="list-style-type: none"> • un risque de fermeture de classes / écoles subi et non anticipé • une difficulté à maintenir des services publics au regard de la baisse de fréquentation
Patrimoine	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 édifices inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (Église d'Aulnay et Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély) • des paysages et patrimoine préservés • un musée labellisé Musée de France et Microfolies 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de sites faisant l'objet d'une médiation / interprétation
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • une reconnaissance à venir au Patrimoine Mondial de l'Unesco des savoirs-faire du Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> • un manque de dispositifs financiers pour accompagner la préservation et restauration du patrimoine • une disparition des techniques de rénovation traditionnelles
Culture	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une programmation culturelle variée proposée par les acteurs culturels (A4, La Motte des Fées, ...) • une salle de spectacle adaptée et reconnue (Eden) • un réseau de cinémas de proximité • l'ouverture prochaine du complexe cinématographique Ciné Vals 	<ul style="list-style-type: none"> • un manque de coordination de la politique culturelle sur le territoire
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • des réseaux départementaux et régionaux qui permettent une programmation de qualité • une fréquentation touristique du département • un développement des usages numériques 	<ul style="list-style-type: none"> • des niveaux de revenus et isolement social des habitants qui peuvent les éloigner de la culture • une fragilité du modèle économique du monde du spectacle
Vie associative	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • un tissu associatif très riche • quelques associations employeuses structurées 	<ul style="list-style-type: none"> • une baisse du bénévolat
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • un développement de l'Appui à la Vie Associative (AVAL) • une fédération / mutualisation entre associations • un renouvellement des formes de coopération (communautés, réseaux sociaux ...) • un besoin de lien social physique mis en lumière par la COVID 	<ul style="list-style-type: none"> • une baisse des subventions • une augmentation des contraintes réglementaires et techniques

Sport	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> des associations sportives de bon niveau et une offre de pratique sportive très variée un centre aquatique idéalement situé un maillage d'équipements sportifs permettant une proximité (piscines, gymnases...) 	<ul style="list-style-type: none"> des équipements vieillissants et coûteux à entretenir une fragilité économique des clubs sportifs
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> les performances individuelles et collectives influencent directement la notoriété du territoire un développement de la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> un vieillissement des installations communales et intercommunales une délocalisation des clubs du fait des fusions / rapprochements stratégiques en lien avec les soutiens financiers les coûts des pratiques
Mobilités et transports	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> une desserte existante de lignes SNCF un réseau routier en étoile 	<ul style="list-style-type: none"> un réseau de transport en commun très limité des liaisons douces peu développées
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> un schéma de mobilité avec la Région Nouvelle Aquitaine des initiatives privées et alternatives (covoiturage, scolaire...) un développement des grands itinéraires doux (Flow Vélo, Vélodyssée...) 	<ul style="list-style-type: none"> un manque de solutions de mobilité pour les territoires ruraux
Environnement	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> des milieux naturels préservés (vallées, forêts...) une gestion qualitative de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> une ressource en eau limitée des risques naturels (inondation, retrait/gonflement...)
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> des actions de gestion de la ressource en eau (GEMAPI, fleuve Charente...) une animation du réseau NATURA 2000 	<ul style="list-style-type: none"> une perte de biodiversité un déficit en eau des pollutions diverses
Transitions écologique et énergétique	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> un développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> un étalement urbain important des passoires thermiques dans l'habitat des îlots de chaleur dans les centres-bourgs
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> des dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments (PTRE...) une lutte contre l'étalement urbain (loi Climat et Résilience) 	<ul style="list-style-type: none"> des impacts du changement climatique sur les activités économiques et la santé

Article 2.3 – Contractualisations déjà existantes avec les territoires

Plan Vals de Saintonge avec le Département

Le Plan Départemental Vals de Saintonge a été contractualisé entre le Département et Vals de Saintonge Communauté en juin 2019. Ce plan permet au territoire des Vals de Saintonge de bénéficier d'une enveloppe de 7 M€ pour le développement de ses projets. Le plan accompagne les projets du territoire notamment autour de trois axes :

- Axe 1 : Investir fortement pour confirmer la relance du territoire
- Axe 2 : Structurer une destination touristique famille
- Axe 3 : Renforcer l'attractivité du territoire

Dans le cadre du Plan Vals de Saintonge, le soutien du Département se décline selon deux dispositifs :

- d'une part, une bonification de 10 % des aides de droit commun du Département pour tous les projets situés en Vals de Saintonge
- d'autre part, des subventions exceptionnelles au titre des fiches-actions dudit Plan Vals de Saintonge après examen des dossiers particuliers lors des Comités de Pilotage

Depuis son approbation :

- 122 projets répartis sur 57 communes du territoire ont bénéficié de la bonification, d'un montant complémentaire de **440 852 €**, s'ajoutant aux 1 748 323 € de subventions attribués via les règlements d'intervention de droit commun
- 7 dossiers particuliers ont été votés, représentant un montant de **932 746,50 €** de subventions

Contrat de Cohésion et de Dynamisation avec la Région

La politique contractuelle avec la Région a été élaborée courant 2017/2018, aboutissant à la signature d'un Contrat de Cohésion et de Dynamisation le 28 mai 2018. Ce contrat vise à soutenir et développer les atouts du territoire Vals de Saintonge, notamment autour de deux axes structurants :

- Renforcer la compétitivité du territoire
- Bien vivre la ruralité en Vals de Saintonge

Ce contrat se déroule sur trois années : de 2018 à 2021. Depuis son approbation, 1,6 M d'€ ont été versés par la Région pour soutenir 15 projets sur le territoire des Vals de Saintonge.

Programme Européen Leader avec l'UE

Le programme européen LEADER est une enveloppe territorialisée du fonds FEADER. Le programme 2014-2020 est le deuxième programme de ce type conduit en Vals de Saintonge.

La Stratégie de Développement Locale définie par le Groupe d'Action Locale (GAL) a pour ligne directrice la création de valeur ajoutée à partir des ressources locales. Cette stratégie est déclinée en 2 objectifs stratégiques :

- Favoriser la transformation agroalimentaire en lien avec les productions locales
- Structurer la destination touristique

Un axe transversal vise également à développer des coopérations inter-territoriales sur le développement culturel européen et la qualification des métiers de bouche.

5 projets ont obtenu des subventions dans ce cadre (584 018,80 €), 5 sont sélectionnés et en cours d'instruction (237 115,50 €) et 7 sont envisagés. L'animation du programme est également soutenue (246 503,93 € pour les années 2015 à 2020).

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU)

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une offre de service qui permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Concernant Vals de Saintonge Communauté, l'OPAH-RU a été signée le 8 janvier 2019.

Ce qu'il faut retenir depuis 2 ans :

- Les objectifs de l'OPAH-RU ont été partiellement atteints : 33 projets de rénovation énergétique Propriétaires Occupants ont été agréés sur les 64 prévus initialement.
- Concernant la consommation des enveloppes financières 2019/2020 de l'Anah, on peut noter que seulement 20 % des fonds disponibles ont été utilisés (296 429 € sur 1 487 160 €). On peut expliquer ce phénomène par la crise de la Covid 19 et le manque de lisibilité des dispositifs existants.
- Cependant, sur 2 ans, on peut relever que 30 % du montant total des travaux prévisionnels ont été financés par les aides de l'Anah, qui exercent donc un effet levier important.

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Créée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centre-villes.

Pour Vals de Saintonge Communauté, la convention ORT a été signée en deux salves : le 15 juillet 2019 avec l'État et la ville de Saint-Jean d'Angély, puis le 9 octobre 2020 avec le Département, l'EPFNA, et la SEMIS. Contractualisation récente, il n'existe pas encore de bilan de la convention ORT.

Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Le programme partenarial Petites Villes de Demain vise à renforcer les dynamiques de transition, respectueuses de l'environnement, des communes de moins de 20 000 habitants et à les accompagner dans leurs projets de territoire. Il a pour objectif de donner aux élus des villes labellisées, exerçant des fonctions de centralités, et leur intercommunalité les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Concernant Vals de Saintonge Communauté, 4 communes du territoire ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets Petites Villes de Demain : Saint-Jean d'Angély, Matha, Aulnay et Saint-Savinien sur Charente. Les conventions d'adhésion ont été signées en avril 2021 et permettront, en principe, aux communes dans les 18 mois après cette signature d'intégrer l'ORT en place

Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Signée fin 2017, la CTG Vals de Saintonge porte notamment un important projet autour de l'accès aux droits avec un pôle central à Saint-Jean d'Angély, complété par un maillage de l'accès aux droits de proximité à l'échelle des 110 communes de cette grande communauté.

Cette convention sera renouvelée en 2022.

Contrat Local de Santé (CLS)

Par délibération en date du 28 mars 2018, le Président a été autorisé à engager les démarches pour un CLS. L'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Le travail est en cours, mais n'a pas encore donné lieu à un conventionnement. Le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en place des séminaires de travail afin de poursuivre le travail engagé par l'ORS. Les propositions de fiches actions pour 2 axes (santé mentale /addictions – parcours de vie des personnes en perte d'autonomie) sont à valider, et à rédiger pour les 2 autres axes (accès aux soins et santé environnement). Plan Éducatif Territorial avec l'Éducation Nationale (PEdT)

Convention Intervenant Social en Gendarmerie (ISG)

Par conventionnement en date du 18 juin 2019, Vals de Saintonge Communauté s'est engagée à développer une mission d'intervenant social en gendarmerie.

Les missions confiées sont déclinées selon trois axes :

- Rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale : accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux
- Rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté

- Rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires...)

Un demi poste est donc consacré à cette mission et les bilans annuels démontrent tout l'intérêt de cette action.

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique Aunis Vals de Saintonge (PTRE)

La PTRE a pour objectifs de promouvoir la maîtrise de l'énergie et de contribuer au développement des énergies renouvelables auprès des particuliers.

La PTRE est portée en commun par Vals de Saintonge Communauté et les Communauté de Communes Aunis Sud et Aunis Atlantique. Le groupement a été lauréat du 1^{er} AMI en 2020 et souhaite se positionner sur le second prévu fin 2021.

La PTRE dispose de permanences sur les 3 territoires.

Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS)

Le CLVSS a été signé en décembre 2019 afin de rechercher collectivement une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

Il se décline en 3 axes :

- La définition de modalités de travail partenarial, renforçant la coordination des acteurs et professionnels concernés, en vue de favoriser une réponse de proximité au plus près des victimes de violences sexistes et sexuelles.

- L'élaboration d'outils et d'actions pour appuyer ce travail partenarial

- La mise en place d'actions spécifiques au CLSPD/CISPD concerné, complémentaires à l'action départementale, visant à une plus grande fluidité dans le parcours de sortie de ces violences (du repérage en amont de ces victimes vers leur retour à l'autonomie)

En lien avec le CLVSS, une convention relative à l'Expérimentation de suivi judiciaire thérapeutique, suivi renforcé a été signée avec l'AEM.

Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence scolaire, le territoire s'est engagé dans un PEDT.

Article 3 – Le projet de territoire

La création de Vals de Saintonge Communauté a nécessité d'asseoir en priorité son organisation politique, administrative, financière et sociale.

Au terme de 3 années de mise en place, l'exécutif a lancé, à l'automne 2016, une série de travaux sur ses interventions sectorielles (portail famille, démarche territoriale globale avec la CAF, Contrat de Ruralité avec l'État, Contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine...).

Le Projet de Territoire s'est donc construit dans le cadre de ces travaux pour la période 2018-2025 et s'est imposé comme le document de référence en matière de contractualisation avec l'Europe, l'État, la Région et plus récemment avec le Département de la Charente-Maritime.

Le Projet de Territoire vise à projeter l'ensemble des champs d'action de la collectivité autour d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux. Il vise aussi à mobiliser des partenariats avec les acteurs locaux, associations, collectivités, entreprises, institutions, habitants, autour d'une ligne directrice pour les années futures. Il constitue une base, un socle qui s'enrichit au fil des années.

Le Projet de Territoire est un projet vivant qui s'adapte à la réalité, aux événements imprévisibles du futur, aux contraintes budgétaires et aux opportunités qui se présentent.

L'année 2021 marque une nouvelle étape pour ce document qui fait l'objet d'une réactualisation de son diagnostic et de ses orientations de développement afin d'engager le territoire dans un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et couvrir la période du nouveau mandat 2021-2026.

Ce document reste évolutif et fera l'objet au cours de ce mandat d'enrichissements majeurs par le biais des travaux des commissions, l'installation d'un dialogue citoyen et la révision du SCoT pour prendre une nouvelle forme à l'horizon 2027.

Pour l'heure, Vals de Saintonge Communauté s'engage dans le déploiement de son Projet de Territoire dont la finalité est de saisir ces enjeux comme des opportunités. En particulier, pour accélérer la relance et répondre aux enjeux majeurs de préservation des écosystèmes et de réduction des consommations énergétiques, il s'agira d'intégrer **la transition écologique au cœur des politiques publiques du territoire en mobilisant** les acteurs économiques et sociaux des Vals de Saintonge. L'étendue du territoire et ses fragilités sociales accentuent les besoins en termes de cohésion sociale et d'insertion des habitants. Au-delà des plans d'actions spécifiques, l'ensemble des politiques publiques viseront à favoriser le **lien entre les habitants** et leur **participation à la vie sociale**, en particulier des personnes âgées et des populations fragiles.

Le défi de demain pour les Vals de Saintonge est de donc poser les bases d'un aménagement cohérent fondées sur une solidarité territoriale et des espaces vécus. Ce défi se décline par une ambition majeure et quatre enjeux thématiques.

Une ambition majeure : un aménagement du territoire cohérent, durable et solidaire pour une action publique équitable et efficiente

Enjeu 1 : Renforcer les services au public et l'égalité des chances

Enjeu 2 : Créer des richesses

Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité du territoire

Enjeu 4 : Valoriser le cadre de vie

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 25 mai 2021.

Le projet de territoire des Vals de Saintonge pose ainsi les orientations stratégiques :

Une ambition : un aménagement du territoire cohérent, durable et solidaire

A. Conforter le projet politique d'aménagement du territoire

- **Résultats attendus**
 - Apport/maintien/optimisation d'un service équitable et efficient au public en tout point du territoire
 - Amélioration des conditions de vie des habitants
- **Objectifs opérationnels - Cibles à atteindre**
 - Créer les conditions pour inscrire les travaux dans une démarche politique, stratégique et prospective
 - Élaborer et mettre en œuvre les schémas d'organisation du territoire

Confirmer les principes clefs d'organisation du territoire

- Analyser les besoins et les pratiques des habitants et des entreprises
- Poser avec les communes :
 - les territoires vécus ou les bassins de vie pertinents
 - le service public attendu dans les différents domaines de l'action publique tenant compte des capacités humaines et financières des collectivités ainsi que la préservation de l'environnement
 - les principes de priorisation et d'implantation des équipements et des services publics
- Valider un modèle d'aménagement du territoire et les objectifs à atteindre en termes de transition écologique articulant le niveau communal et intercommunal

Créer et/ou adapter les outils de planification de l'espace

Les documents d'orientation devront être élaborés en cohérence avec les attendus de la politique d'aménagement du territoire et la nécessaire prise en compte des directives de l'État et de la Région en termes de protection de l'environnement et des dispositions de gestion des espaces.

- Réviser le Schéma de Cohérence Territoriale valant Air Énergie Climat (AEC)
- Lancer la réflexion d'un nouveau Plan Local de l'Habitat

- Élaborer un schéma directeur des équipements (écoles, équipements enfance/jeunesse, sportifs, culturels, sociaux...)

B. Définir les bases d'une nouvelle solidarité territoriale

- **Résultats attendus**
 - Accroissement de la visibilité des politiques dans le temps et dans l'espace
 - Amélioration de l'efficacité de l'action publique
 - Pilotage des politiques sectorielles concerté et basé sur une analyse prospective
- **Objectifs opérationnels - Cibles à atteindre**
 - Créer des outils pour assurer la cohérence, la priorisation et la faisabilité des projets
 - Créer des outils pour concrétiser les collaborations et partenariats entre communes et Communauté de Communes

Créer les schémas directeurs des services et des équipements

- A l'échelle intercommunale :
 - Prioriser l'implantation des équipements et des projets en cohérence avec le projet politique défini avec la préoccupation de prendre en compte une dimension écologique forte. Domaines identifiés : scolaire, accès aux droits, santé, accueil des enfants et des jeunes, sport, culture, économie
 - Poser une gouvernance adaptée à la dimension du territoire et de ses particularités
- A l'échelle communale :
 - Revitaliser de manière multisectorielle les bourgs-centres et centres-villes définis comme éléments majeurs du maillage territorial en considérant le changement climatique et la nécessaire diminution de l'empreinte écologique.

Créer les conditions du faire ensemble

Vals de Saintonge Communauté, espace stratégique d'intervention, doit affirmer les sujets sur lesquels elle a vocation à investir et où elle est la plus légitime pour le territoire et les citoyens. Elle doit se doter d'objectifs et fixer avec ses élus les résultats à atteindre.

Pour cela, les questions de l'organisation et du mode de management sont déterminantes. Elle doit questionner son fonctionnement actuel et optimiser ses moyens financiers et humains, en lien avec les communes. Dans ce contexte les sujets de mutualisation, de solidarité financière et fiscale entre les collectivités apparaissent comme un levier structurant pour poser les bases d'une nouvelle façon d'agir sur le territoire communautaire.

Les motifs d'un renforcement et d'une imbrication toujours plus forte des relations financières entre communes et communauté sont nombreux et l'enjeu est de taille pour offrir aux habitants et aux entreprises une offre de services équitable :

- Affirmer les compétences et le périmètre intercommunal
- Accroître la lisibilité de l'action communautaire vis-à-vis du citoyen

- Clarifier l'articulation avec les autres niveaux de collectivité
- Élaborer un Pacte Financier et Fiscal de solidarité au service du projet de territoire
- Renforcer les mutualisations entre les communes entre elles et entre le couple intercommunalité-communes par la rédaction d'un schéma de mutualisation et d'un pacte de gouvernance
- Développer une démarche participative, de dialogue citoyen et de construction d'un conseil de développement

Vue d'ensemble des 4 enjeux majeurs

Enjeu n°1	Enjeu n°2	Enjeu n°3	Enjeu n°4
Une communauté solidaire qui accompagne les habitants	Une communauté mobilisée pour une économie à forte valeur ajoutée	Une communauté qui investit pour attirer les habitants et les entreprises	Une communauté qui s'inscrit dans les défis énergétiques et sociaux



En bref, 10 mesures phares

- ▶ Une révision du SCOT valant Air Énergie Climat (AEC)
- ▶ Un audit de performance énergétique des équipements publics
- ▶ Une Politique de l'habitat et de valorisation des centres-bourgs, Petites villes de Demain
- ▶ Une Maison des Services à l'Espace Porte de Niort
- ▶ Un maillage du territoire au service d'une politique d'accès aux droits et à la santé (France services, CLS...)
- ▶ Un schéma d'organisation des écoles et équipements du territoire
- ▶ Un appui aux filières stratégiques (agroalimentaire, bois, viticulture ...)
- ▶ Une économie axée sur le « bien-vivre » (santé, thermalisme, silver-éco...)
- ▶ Un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- ▶ Une destination touristique enfants-familles

Enjeu 1 : Renforcer les services au public et l'égalité des chances



Une Communauté solidaire qui accompagne les habitants

- Enrayer la déprise sociale
- Renforcer la cohésion du territoire
- Développer l'accès numérique



Le risque de décrochage sur plusieurs parties du territoire est accentué par le déficit d'accès aux droits, aux services et aux soins pour l'ensemble de la population et à l'étendue géographique du territoire.

De nombreuses initiatives des collectivités et de leurs partenaires ont pourtant été menées dans le domaine de l'accès aux droits, aux services et à la santé. Plusieurs analyses montrent alors la nécessité de réaffirmer les objectifs de service public, d'organiser et de compléter les interventions à l'échelle du territoire communautaire en fonction des besoins de la population et d'apporter l'information au plus près des habitants.

Par ailleurs, si le sentiment d'appartenance au territoire est affirmé, les territoires vécus par les habitants se situent principalement autour des pôles extérieurs du fait de leur attractivité en termes d'emploi et de zone de chalandise. **La réaffirmation de la ville-centre et des pôles d'équilibre du territoire en matière d'implantation des services contribueront à une meilleure identification des lieux ressources et à leur recours.**

Par ailleurs, les **services à la population** existants sont structurés et confortables. La question de l'efficience de l'offre est à prendre en compte pour l'adapter aux besoins de la population et aux possibilités des collectivités.

Enfin, la poursuite de l'**organisation** et de l'**amélioration des conditions d'accueil des élèves du primaire** est une priorité importante du territoire. Étant donné le contexte démographique et la nécessaire optimisation des ressources, un travail sur la sectorisation scolaire et la mise à plat de la gestion de cette compétence apparaissent comme des enjeux pluriels à traiter pour maintenir l'attractivité du territoire et la qualité du service éducatif.

Renforcer l'accès aux droits, à la santé, aux services

- Élaborer une politique de cohésion sociale communautaire par la création d'un pôle de services et poursuivre le maillage de son action en proximité sur les territoires vécus par les habitants
- Poursuivre la mise en œuvre du projet territorial de santé avec le Contrat Local de Santé avec l'ARS et soutenir des démarches écologiques dans le mieux respirer et mieux nettoyer les équipements publics
- Soutenir un projet de Maison Relais sur le territoire

- Définir un Schéma directeur scolaire pour une offre éducative attractive de qualité et d'aménagement du territoire
- Mettre en œuvre un projet de restauration collective autour du bien manger dans les écoles et structures enfance par l'achat de produits en circuits courts

Rendre le service efficient en tous points du territoire

- Renforcer le déploiement des maisons France Services sur le territoire et travailler les points d'entrée les plus lisibles et accessibles pour la population comme les mairies et les associations
- Développer l'Accompagnement de la Vie Associative Locale (ex PAVA)
- Structurer des outils de communication auprès des habitants accessibles et plus ciblés selon les droits, la santé, les déplacements et les services
- Développer l'offre de services numériques
- Renforcer le déploiement du portail familles communautaire

Enjeu 2. Créer des richesses



Une communauté mobilisée pour une économie à forte valeur ajoutée

- Pour créer davantage de valeur ajoutée
- Pour favoriser la longévité des entreprises
- Pour développer les emplois



Les Vals de Saintonge souffrent d'un **déficit concurrentiel** face aux territoires environnants (image, coût du foncier, immobilier d'entreprise) cumulé avec une déprise industrielle importante depuis plusieurs années.

Alors que **des filières porteuses voire innovantes se structurent**, l'**attractivité du territoire**, pour les entreprises et les personnes qui les composent, doit être **renforcée et communiquée** pour maintenir voire pour développer le tissu d'entreprises.

Accroître la valeur ajoutée du tissu d'entreprises existant, dynamique et essentiellement composé de TPE, exige une mobilisation générale des moyens et des acteurs au service de l'**accompagnement** et de l'**accueil des entrepreneurs et de leurs collaborateurs**.

Dans le même sens, l'offre, les services et la communication touristiques doivent être **qualifiés de manière innovante** et **rendus plus lisibles pour répondre aux attentes des enfants et de leurs familles**. Le travail en transversalité des acteurs locaux et d'un **Office de Tourisme** structuré à l'échelle de la destination permettra d'affirmer les atouts du territoire auprès de ses résidents.

Favoriser le développement économique

- Créer les conditions idéales pour entreprendre
- Conforter l'action collective pour accompagner les entrepreneurs et renforcer les réseaux
- Mettre en place une action collective au service de l'accueil personnalisé des cadres et de leurs conjoints nouveaux arrivants : logement, emploi, scolarité, services, ...
- Confirmer la stratégie économique du territoire
- Soutenir les initiatives en faveur du e-commerce

Renforcer l'attractivité de l'offre économique

- Poursuivre le développement d'une offre économique attractive en matière d'équipements et de services
- Conforter et développer une offre foncière équilibrée

- Engager une réflexion sur la politique de réserves foncières
- Rénover et adapter l'offre immobilière publique (hôtels d'entreprises ...)
- Encourager l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire

Structurer une politique de filières

- Soutenir les projets de filières (bois, agroalimentaire, viticulture, thermalisme...)
- Encourager les projets qui créent de la valeur ajoutée en local (chanvre, maraîchage, circuits courts ...)

Renforcer, adapter et développer l'activité touristique

- Asseoir le partenariat avec Charentes Tourisme
- Élaborer et mettre en œuvre un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique
- Obtenir le classement en catégorie I pour l'Office de Tourisme et le classement Station classée de Tourisme pour la Ville de Saint-Jean d'Angély
- Professionnaliser et fédérer les acteurs (élus, techniciens, professionnels)
- Aménager les sites phares, les espaces publics, les axes structurants en ciblant les enfants et en privilégiant les techniques de médiation innovants
- Développer le tourisme itinérant et de randonnées

Enjeu 3. Renforcer l'attractivité du territoire



Une communauté qui investit pour attirer les habitants et les entreprises

- pour donner l'envie de vivre et d'entreprendre sur le territoire
- pour favoriser l'épanouissement et l'ouverture des habitants
- pour améliorer la notoriété du territoire



Les Vals de Saintonge bénéficient d'atouts et d'initiatives positifs non (re)connus par les habitants et les acteurs du territoire eux-mêmes. Afin de favoriser le développement du territoire, l'objectif est de renforcer l'offre d'activités et de faire savoir les services rendus.

Les spécificités des différents bassins de vie qui composent le territoire, amènent une réponse différenciée en termes de services.

- Le volet sportif doit être **amélioré et adapté** à l'ensemble des besoins des publics, tant en termes d'équipements que d'animation.
- L'offre d'**équipements culturels et de loisirs**, quant à elle, manque de **structuration** et de **lisibilité** à l'échelle intercommunale.

Une des forces majeures du territoire réside dans son **tissu associatif extrêmement riche**.

Favoriser un accès équitable à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

- Accompagner le développement d'une offre cinématographique sur l'ensemble du territoire en proposant une mise en réseau des cinémas
- Développer et coordonner une politique d'animation culturelle
- Élaborer un projet de développement du centre aquatique Atlantys et des piscines d'été avec un plan d'action marketing, d'animations sportives et de travaux
- Développer et animer une politique d'animation sportive en partenariat avec les clubs
- Soutenir un programme de mise à niveau des équipements sportifs

Développer les services sur les lieux de patrimoine

- Valoriser les patrimoines : restauration, expositions, animations scolaires, géocaching, ...
- Promouvoir l'inventaire du patrimoine
- Lier patrimoine et spectacles vivants
- Mettre en tourisme les patrimoines en lien avec la cible enfants- familles

Favoriser l'épanouissement et le lien social

- Développer l'animation sportive et culturelle du territoire
- Soutenir les actions contribuant à l'animation du territoire et au développement de la vie sociale
- Conforter et faire évoluer « 7 jours pour bouger » par la mobilisation des acteurs
- Accompagner les projets des associations

Enjeu 4. Valoriser le cadre de vie



Une communauté qui s'inscrit dans les défis énergétiques et sociétaux

- pour améliorer la qualité de vie des habitants
- pour donner l'envie de vivre et d'entreprendre sur le territoire
- pour réussir la transition écologique



L'étendue du territoire, l'isolement et la précarisation auxquels font face ses habitants imposent d'expérimenter et de structurer des **propositions de mobilité accessibles**, préservant le cadre de vie et permettant un accès renforcé aux services.

Le territoire bénéficie déjà d'initiatives et d'équipements favorisant les **transitions énergétiques et écologiques**. Pour autant, répondre aux enjeux dans ces domaines nécessite de **structurer une politique ciblée** de manière à obtenir les effets leviers les plus grands.

L'inadaptation du parc de logements et le besoin de requalification des équipements publics sont liés en grande partie à leur sous-**performance énergétique**.

Outre la réduction de la consommation d'énergie, l'**augmentation de la production d'énergies renouvelables** adaptée et maîtrisée par le territoire est nécessaire.

Enfin, de nombreuses dynamiques sont en cours sur le territoire pour développer la production mais également l'accès aux produits en **circuits courts**, notamment aux produits issus de l'Agriculture Biologique. L'adaptation des pratiques et des procédures pour augmenter la part de ces produits dans les cantines est envisagée.

Adapter le territoire au changement climatique

- Préserver les ressources naturelles (eau, sol, air)
- Favoriser le retour de la nature dans les centre-bourgs et dans la ville-centre (végétalisation ...)
- Anticiper les impacts en termes de risques naturels et technologiques (inondations, tempêtes...)
- Adapter les équipements pour un meilleur confort thermique (réduire les îlots de chaleur, créer des espaces ombragés ...)

Réhabiliter et adapter le parc de logements

- Réduire la vacance des logements

- Adapter les logements publics et privés aux conditions de marché et aux capacités des habitants
- Redéfinir une politique communautaire de l'habitat (PLH)
- Encourager l'offre locative privée (jeunes, curistes ...)
- Piloter un plan d'actions sur le logement public en lien avec les intervenants pour :
 - Adapter l'offre aux besoins et les loyers aux capacités financières des habitants
 - Améliorer la performance énergétique de l'habitat et développer des solutions d'habitat écologiques accessibles

Réduire les consommations énergétiques

- Immobilier
 - Réaliser un diagnostic de performance énergétique des bâtiments avec déclinaison d'un programme de travaux
 - Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel : communication, sensibilisation, mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, dispositif de soutien
- Poursuivre et consolider la démarche de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)
 - Renforcer la sensibilisation et la prise en compte par les citoyens, les associations, les entreprises, les collectivités et les élus des enjeux de sobriété et d'efficacité énergétiques et de production d'énergie renouvelable locale
 - Renforcer la mission énergie pour co-construire la planification énergétique territoriale
- Diminuer les consommations énergétiques liées à l'éclairage public

Renforcer les solutions de mobilité

- Faciliter les déplacements et/ou la mobilité des publics spécifiques (jeunes, actifs, personnes âgées ...)
- Accompagner le projet de plateforme mobilité : location de scooters, garage solidaire, accueil / orientation, formation, ...
- Élaborer un plan d'actions public-privé
 - Promouvoir le télétravail
 - Organiser, fédérer, mutualiser, communiquer sur les moyens existants
- Créer des services favorisant la réduction de l'usage de l'automobile auprès des habitants
 - Développer et communiquer sur l'offre de bus existante
 - Proposer des véhicules en autopartage
 - Favoriser les modes de transport scolaires alternatifs
- Déplacements
 - Renouveler les flottes en ciblant les achats sur des véhicules « propres »
 - Développer le maillage des bornes de recharge électrique

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions et projets de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L'inscription formelle des actions et projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les fiches actions et fiches projets sont détaillées dans l'annexe n°3 du CRTE.

Échéancier de l'opération Action : 2021-2022 Projet : 2023 - 2026	Intitulé de l'action ou du projet	Maîtrises d'ouvrage
Une ambition majeure, un aménagement du territoire cohérent et solidaire		
<i>Conforter le projet politique d'aménagement du territoire</i>		
Action	Actualisation du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot)	Vals de Saintonge Communauté
<i>Conforter les bases d'une nouvelle solidarité territoriale</i>		
Projet	Élaboration d'un pacte financier et fiscal	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Élaboration d'un Pacte de gouvernance	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Construction d'un dialogue citoyen à travers la création d'un Conseil de Développement	Vals de Saintonge Communauté
Enjeu 1 : Renforcer les services au public et l'égalité des chances		
<i>Renforcer l'accès aux droits, à la santé, aux services</i>		
Action	Développement d'une démarche environnementale dans les structures d'accueil	Vals de Saintonge Communauté
Action/Projet	Renouvellement et développement de l'offre de soins médicaux et paramédicaux	Communes de Saint-Hilaire de Villefranche, Champdolent et Anneport, Ville de Saint-Savinien sur Charente
Projet	Création/développement d'hébergements seniors	Commune d'Aulnay de Saintonge, Ville de Saint-Jean d'Angély, groupe Eraclide
Projet	Création de maisons relais	UDAF, Ville de Matha
Projet	Création de postes en service civique	Ville de Matha
Action	Développement d'une alimentation saine, durable et locale dans les restaurants collectifs	Vals de Saintonge Communauté, Commune de Beauvais-sur Matha, Ville de Matha
<i>Rendre le service efficient en tous points du territoire</i>		
Projet	Développement d'une maison des services et d'une antenne	Vals de Saintonge Communauté, Ville de Saint-Savinien sur Charente
Projet	Développement de l'AVAL (ex PAVA)	Vals de Saintonge Communauté
Action	Création d'un portail territoire	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Développement du lien aux habitants par une communication adaptée et innovante	Vals de Saintonge Communauté, Commune de Beauvais-sur Matha
Action/Projet	Accompagnement de la transition numérique	Vals de Saintonge Communauté, Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente, Commune de Tonnay Boutonne
Action/Projet	Amélioration du service public enfance-jeunesse (petite enfance, enfance, jeunesse, scolaire,...)	Vals de Saintonge Communauté, Commune de Saint-Hilaire de Villefranche, Villes de Matha, Saint-Savinien, Bords
Action/Projet	Mise aux normes Défense Extérieure Contre l'Incendie	Communes de Les Touches de Périgny, Tonnay Boutonne et Saint-Hilaire de Villefranche, Ville de Saint-Savinien sur Charente
Action/Projet	Mise aux normes et en accessibilité, sécurisation des bâtiments publics	Vals de Saintonge Communauté, Communes de Beauvais sur Matha, Les Touches de Périgny, Varaize et Saint-Hilaire de Villefranche
Enjeu 2 : Créer des richesses		
<i>Favoriser le développement économique</i>		
Action	Accompagner le développement du thermalisme : hébergement marchand, commerces, espaces publics, étude d'impact...	Ville de Saint-Jean d'Angély, Vals de Saintonge Communauté
Action	Soutien au commerce local	Ville de Saint-Savinien sur Charente
<i>Renforcer l'attractivité de l'offre économique</i>		
Action	Requalification de la Zone de la Sacristinerie	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Création, aménagement et requalification de parcs d'activités	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Création d'une offre de services regroupée par requalification de friches et de sites (pépinière, centre de formation, ...)	Vals de Saintonge Communauté, Ville de Matha
Action/Projet	Création/réhabilitation d'immobiliers commerciaux en centre-ville	Villes de Matha et Saint-Savinien sur Charente
<i>Structurer une politique de filières</i>		
Action	Mise en place d'un événement pour promouvoir Val Bio Ouest	Vals de Saintonge Communauté
Action	Appui au développement de l'offre en insertion par la création d'un outil de transformation et de vente de légumes	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Appui à la structuration de filières (chanvre, cognac, bois, logistique, thermalisme...)	Vals de Saintonge Communauté, Commune de Tonnay Boutonne
Projet	Création d'une station thermale et d'une résidence hôtelière à Saint-Jean d'Angély	Groupe Valvital
Action/Projet	Création de magasins de producteurs	Association Vivre Ici, Commune de Beauvais sur Matha, groupement agricole Saint-Jean d'Angély
<i>Renforcer, adapter et développer l'activité touristique</i>		
Action/Projet	Aménagement des bureaux d'information de l'Office de Tourisme	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Classement de la Ville de Saint-Jean d'Angély commune touristique et station de tourisme	Ville de Saint-Jean d'Angély
Action/Projet	Aménagement et développement des sites touristiques structurants Rives de Boutonne et fleuve Charente, Plan d'eau de Bernouët, Ile de la Grenouillette, camlères de Saint-Savinien	Villes de Saint-Savinien sur Charente et Saint-Jean d'Angély, Communes de Le Mung, Champdolent et Tonnay Boutonne
Action	Valorisation touristique des patrimoines naturels et architecturaux	Commune de Bémay-Saint-Martin
Projet	Création d'une zone touristique multi usages	Commune de Beauvais sur Matha
Action/Projet	Qualification, développement et valorisation de l'offre de randonnée : pédestre, vélo, kayak	Vals de Saintonge Communauté, Commune de Champdolent, Ville de Saint-Jean d'Angély
Action/Projet	Création d'hébergements camping-caristes et camping	Commune de Tonnay Boutonne

Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité du territoire		
<i>Favoriser un accès équitable à l'offre culturelle, sportive, et de loisirs</i>		
Action	Rénovation du cinéma Arts et essais	Ville de Saint-Savinien sur Charente
Action	Développement de l'offre culturelle	Ville de Saint-Jean d'Angély, Commune de Beauvais sur Matha
Action	Création d'espaces techniques et de pratique au sein de la salle de spectacle l'EDEN	Ville de Saint-Jean d'Angély
Action/Projet	Création de sites de pratique et de diffusion culturelle	Ville de Saint-Savinien sur Charente, Commune de Beauvais sur Matha
Action/Projet	Enrichissement et développement de l'offre muséale : fonds, sites	Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente
Action/Projet	Création d'une Micro-folie au sein de l'Abbaye Royale	Ville de Saint-Jean d'Angély
Action/Projet	Développement de l'offre bibliothécaire et soutien au secteur du livre	Commune de Saint-Hilaire de Villefranche, Villes de Matha et Saint-Jean d'Angély
Projet	Acquisition d'un logiciel de gestion et de communication pour la ludothèque	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Optimisation de l'offre aquatique et développement de la communication	Vals de Saintonge Communauté
Action/Projet	Mise à niveau et optimisation des équipements sportifs	Vals de Saintonge Communauté, Ville de Saint-Jean d'Angély, Commune de Saint-Hilaire de Villefranche
Action/Projet	Création d'équipements sportifs	Commune de Saint-Pardoux, Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente
<i>Développer les services sur les lieux de patrimoine</i>		
Action/Projet	Développement de circuits de découverte du patrimoine	Vals de Saintonge Communauté, commune de Champdolent, Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente
Action/Projet	Restauration et valorisation des patrimoines mobiliers et bâtis	Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente
Action/Projet	Restauration et valorisation des églises du territoire	Communes de Les Touches de Périgny, Aulnay de Saintonge, Saint-Hilaire de Villefranche, Saint-Mandé sur Brédoire et Beauvais sur Matha, Villes de Matha et Saint-Savinien sur Charente, Saint-Loup de Saintonge
Action	Mise en place d'un festival « Nocturnes en Vals de Saintonge »	Vals de Saintonge Communauté
<i>Favoriser l'épanouissement et le lien social</i>		
Projet	Développement d'un projet Ciné-débat	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Développement des activités de pleine nature	Vals de Saintonge Communauté
Action/Projet	Accompagnement du développement des tiers-lieux	Vals de Saintonge Communauté, Villes de Saint-Jean d'Angély et Matha, Communes de Beauvais sur Matha, Champdolent et La Jarrie Audouin
Projet	Réhabilitation, création de lieux de cohésion et de convivialité	Communes de Beauvais sur Matha, Tonny Boutonne et de Champdolent, Ville de Saint-Savinien sur Charente
Projet	Mise en place de l'événement 7 jours pour bouger	Vals de Saintonge Communauté
Enjeu 4 : Valoriser le cadre de vie		
<i>Adapter le territoire au changement climatique</i>		
Action	Protection des espaces naturels sensibles	Saint-Savinien sur Charente
Action	Achat de parcelles de bois	Saint-Savinien sur Charente
Action	Élaboration de la carte d'identité du massif forestier	Saint-Savinien sur Charente
Projet	Création de Jardins communaux mutualisés	Commune de Beauvais sur Matha
Projet	Végétalisation des espaces urbains	Commune de Les Touches de Périgny, Ville de Saint-Jean d'Angély
<i>Réhabiliter et adapter le parc de logements</i>		
Projet	Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Vals de Saintonge Communauté
Projet	Contractualisation d'une Opération de revitalisation du Territoire (ORT)	Vals de Saintonge Communauté
Action/Projet	Création de logements/lotissements durables	Communes de Bernay-Saint-Martin et Beauvais sur Matha, Villes de Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien sur Charente et Matha, Saint-Loup de Saintonge
Action	Création de lotissements	Commune de Champdolent, Ville de Saint-Savinien sur Charente
Action/Projet	Réhabilitation et/ou transformation de logements	Communes de Les Touches de Périgny et Anneport, Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente
<i>Réduire les consommations énergétiques</i>		
Projet	Diagnostic de performance énergétique des bâtiments communautaires avec déclinaison d'un programme de travaux	Vals de Saintonge Communauté
Action	Renforcement de l'Espace Information Energie	Vals de Saintonge Communauté
Action	Création d'une maison associative du développement durable	Ville de Saint-Jean d'Angély
Action/Projet	Amélioration énergétique de l'éclairage public	Commune de Bazauges, Ville de Saint-Jean d'Angély, Saint-Loup de Saintonge
Action/Projet	Amélioration énergétique des bâtiments scolaires	Communes de Beauvais sur Matha, Courcerac et Saint-Hilaire de Villefranche, Villes de Saint-Savinien sur Charente et Matha
Action/Projet	Amélioration énergétique des bâtiments publics	Communes de Les Touches de Périgny, Bazauges, Varaize, Saint-Hilaire de Villefranche, Beauvais sur Matha, Tonny Boutonne et Courcerac, Villes de Saint-Jean d'Angély et Matha
Action/Projet	Amélioration énergétique des équipements sportifs	Commune de Beauvais sur Matha, Ville de Saint-Jean d'Angély
<i>Renforcer les solutions de mobilité</i>		
Projet	Requalification des abords de la gare SNCF et connexion douce au centre-ville	Ville de Saint-Jean d'Angély
Projet	Création d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques	Commune de Tonny Boutonne
Action/Projet	Développement des mobilités douces	Commune de Tonny Boutonne, Ville de Saint-Jean d'Angély
Action/Projet	Sécurisation et réhabilitation des voiries	Communes de Tonny Boutonne et de Saint-Hilaire de Villefranche, Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente
Projet	Aménagement et mise en accessibilité des espaces centraux	Communes de Aulnay de Saintonge, Tonny Boutonne et Beauvais sur Matha, Villes de Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien sur Charente, Saint-Loup de Saintonge

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 6.1 - L'EPCI signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage également à associer au plus près les signataires du contrat et les partenaires à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, le CRTE se déployant à l'échelle du territoire de l'EPCI, une place particulière doit être légitimement réservée aux communes dans ce travail de collaboration et d'association.

Le territoire, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat au fil de leur intervention dans la démarche (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le **partage des orientations et des actions** qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Article 6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonation de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets, énergies renouvelables
- compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine

- cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, plan pauvreté, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets. Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle".

Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de demande de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

Article 6.3 - Engagements du Conseil départemental

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

Article 6.4 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le CRTE contribue à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6.5 - Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Article 7.1 - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Département, cosignataire.

Liste des membres du COPIL :

Vals de Saintonge Communauté :

- Exécutif
 - Jean-Claude Godineau, Président
 - Annie Pérochon, Première Vice-Présidente
 - Wilfrid Hairie, Vice-Président Immobilier/Logistique
 - Gérard Bielka, Vice-Président Finances/RH/Administration générale
 - Françoise Mesnard, Vice-Présidente Économie/Tourisme
 - Julien Gouraud, Vice-Président Aménagement/Urbanisme/Environnement
 - Maurice Perrier, Vice-Président Enfance/Petite Enfance/Jeunesse/Éducation
 - Daniel Lagarde, Vice-Président Sport/Culture/Patrimoine/Associations
 - Didier Bascle, Vice-Président Cohésion Sociale/Solidarité
- Comité de Direction
 - Emmanuelle Giraud-Heraud, Directrice Générale des Services
 - Renaud Rosier, Directeur Général Adjoint
 - Cécilia Guiberteau, Directrice du pôle Services à la population
 - Johanna Serra, Directrice du pôle Économie, Solidarité, Développement local
 - David Geneau, Directeur du pôle Aménagement, Planification, Ingénierie
 - Nadia Mellah, Directrice Finances/Administration générale
 - Patricia Houet, Directrice Évaluation des Politiques Publiques
- Service Appui aux Projets
 - Anne Guérin-Larribau, Responsable
 - Anne Croison-Knapnougel, Chargée de mission

Services de l'État :

- Monsieur Le Préfet ou son représentant

Département :

- Monsieur Le Président du Département ou son représentant

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE. Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Article 7.2 - Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi du suivi du CRTE. A ce titre, il pourra proposer des actions dans le cadre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage (modifications d'action : inclusion, adaptation, abandon...).

Il assure également le suivi financier du CRTE.

Enfin, il rendra compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État, et du Conseil départemental.

Liste des membres du COTECH :

Vals de Saintonge Communauté

- Emmanuelle Giraud-Heraud, Directrice Générale des Services
- Renaud Rosier, Directeur Général Adjoint
- Cécilia Guiberteau, Directrice du pôle Services à la population
- Johanna Serra, Directrice du pôle Économie, Solidarité, Développement local
- David Geneau, Directeur du pôle Aménagement, Planification, Ingénierie
- Nadia Mellah, Directrice Finances/Administration générale
- Patricia Houet, Directrice Évaluation des Politiques Publiques
- Anne Guérin-Larribau, Responsable du service Appui aux Projets
- Anne Croison-Knapnougel, Chargée de mission Appui aux Projets

Mairies des pôles d'équilibres

- Gaëlle Texier, Directrice, Matha

- Anne Neveur, Directrice Générale des Services, Tonnay-Boutonne
- Myriam Conil-Combeau, Secrétaire, Saint-Hilaire de Villefranche
- Delphine Michelet, secrétaire, Loulay
- Stéphane Ardouin, Directeur Général des Services, Saint-Savinien sur Charente
- Christelle Jutan, secrétaire, Aulnay de Saintonge
- Colette Auguin, Directrice Générale des Services, Saint-Jean d'Angély

Services de l'État :

- Monsieur Le Préfet ou son représentant

Services du Département :

- Laurence Venditozzi, Directrice des Collectivités et du Développement des Territoires
- Directeurs des Pôles thématiques en fonction des projets examinés

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Article 8.1 – Tableau de bord

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8.2 – Indicateurs et résultats attendus

Les indicateurs pourront être déterminés après la signature du contrat car leur définition nécessite un travail approfondi qui peut se révéler incompatible avec le calendrier de signature du CRTE.

Les indicateurs retenus devront faire l'objet d'une description et d'une définition précise. A cet effet, une annexe de type "glossaire" sera intégrée au contrat.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et des politiques de protection de la biodiversité

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

❖ Orientation n°1 :xxx

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible

❖ Orientation n°2 :xxx

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible

❖ Orientation n°3 :xxx

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible

❖ Orientation n°4 :xxx

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif.

Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 3 " Le projet de territoire "
- Article 4 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.



Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

A Saint-Jean d'Angély le 29 juin 2021

En présence des Vice-Présidents et Conseillers Délégués de Vals de Saintonge Communauté,

<p>Nicolas Basselier, Préfet de la Charente-Maritime</p>	<p>Jean-Claude Godineau, Président de Vals de Saintonge Communauté</p>
	

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire

Annexe 2 – Bilan des politiques contractuelles

Annexe 3 – Fiches actions / Fiches projets détaillées

Annexe 1

Diagnostic du territoire



Table des matières

. Une intercommunalité à l'échelle de 110 communes	4
. Un positionnement rétro-littoral	6
A. Un territoire polarisé et bien desservi.....	6
B. Une ruralité forte et une armature territoriale structurée.....	7
. Un contexte socio-démographique fragile	8
A. Des réalités démographiques différenciées.....	8
B. Un vieillissement de la population préoccupant.....	9
C. Une composition des ménages stable.....	11
D. Des niveaux de revenus faibles.....	12
E. Une hausse constante du nombre de logements.....	13
F. Une vacance importante.....	13
G. Un parc immobilier majoritairement ancien.....	15
H. Un manque de logements locatifs.....	15
. Des indicateurs socio-économiques encourageants	16
A. Un taux de chômage contenu.....	16
B. Une structure de l'emploi stable.....	17
C. Une dynamique entrepreneuriale soutenue.....	18
1. Une économie diversifiée.....	18
2. Des TPE motrices dans la création d'emploi.....	18
D. Des établissements pourvoyeurs d'emplois bien répartis.....	19
1. Une filière bois créatrice d'emplois.....	19
2. Des entreprises exportatrices dans des secteurs variés.....	20
. Des capacités d'accueil pour les entreprises	21
A. Une offre foncière attractive.....	21
B. Une offre immobilière garante d'un parcours résidentiel fluide.....	22
1. Des hôtels d'entreprises	22
2. Des bâtiments relais.....	22
3. Une offre locative privée en plein développement.....	22
. Des filières agricoles porteuses	23
A. Une valorisation accrue des grandes cultures.....	23
1. Un territoire fortement impliqué dans la filière agroalimentaire Bio.....	23
2. Une réflexion en cours sur la filière chanvre.....	24
B. Une filière viticole en expansion.....	24
. Un potentiel touristique à affirmer	25
A. Une offre patrimoniale et de loisirs sous-valorisée.....	25
B. Un poids touristique relatif à conforter par une stratégie « familles ».....	26
C. Un projet de station thermale.....	27
. Un cadre de vie de qualité, des équipements et des services à conforter	28

A. Des services à la population structurés.....	28
1. Les équipements de santé.....	28
2. Les services d'accès aux droits.....	29
3. L'accueil des personnes âgées.....	30
4. L'accueil des enfants et petits enfants.....	30
5. L'accueil des jeunes.....	31
6. L'éducation.....	31
B. Une richesse patrimoniale sous valorisée.....	32
C. Une offre culturelle à développer notamment en lien avec la mise en tourisme.....	34
D. Des équipements sportifs à requalifier et à structurer.....	34
. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire.....	36
A. Une forte dépendance à l'automobile.....	36
B. Une offre de transports collectifs encore trop faible.....	37
C. Des mobilités douces peu développées.....	38
. L'environnement et les milieux naturels.....	40
A. Les réservoirs de biodiversité et continuité écologique.....	40
B. Des actions de préservation à renforcer.....	42
. La transition écologique et énergétique.....	43
A. Des consommations énergétiques principalement liées au secteur résidentiel et aux transports.....	43
B. Une production importante d'énergie renouvelable.....	44
C. Des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements.....	48
. Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces.....	50

. Une intercommunalité à l'échelle de 110 communes

Le territoire est couvert par Vals de Saintonge Communauté, collectivité créée le 1^{er} janvier 2014, issue de la fusion des 7 Communautés de Communes du territoire des Vals de Saintonge et de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays.

- **Périmètre administratif** : Arrondissement de Saint-Jean d'Angély
- **Nombre d'habitants** : 53 574 (INSEE 2018)
- **Superficie** : 1 459 Km²
- **Nombre d'habitants au km²** : 37 habitants au km²



La collectivité chargée du développement et de la gestion des compétences à cette échelle est Vals de Saintonge Communauté, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

- **Siège administratif** : 55 rue Michel Texier
BP 50052
17413 Saint-Jean d'Angély cedex
- **Date de création** : 1^{er} janvier 2014. Création à partir de la fusion des communautés de communes d'Aulnay de Saintonge, Loulay, Matha, Saint-Jean d'Angély, Saint-Hilaire de Villefranche, Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne et de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge.
- **Nombre de Communes membres** : 110
- **Compétences principales** :
 - Aménagement de l'espace

- Action de développement économique, promotion du tourisme
 - Collecte et traitement des déchets ménagers
 - Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI)
 - Eau
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Politique du logement et cadre de vie
 - Création et aménagement de voirie d'intérêt communautaire
 - Construction, entretien d'équipements culturels, sportifs et scolaires
 - Action sociale d'intérêt communautaire avec la gestion d'équipements enfance-jeunesse
 - Création et gestion de maison de services au public
 - Soutien aux associations
- **Vals de Saintonge Communauté se caractérise comme l'échelon de contractualisation avec l'Europe, l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime.**

. Un positionnement rétro-littoral

A. Un territoire polarisé et bien desservi

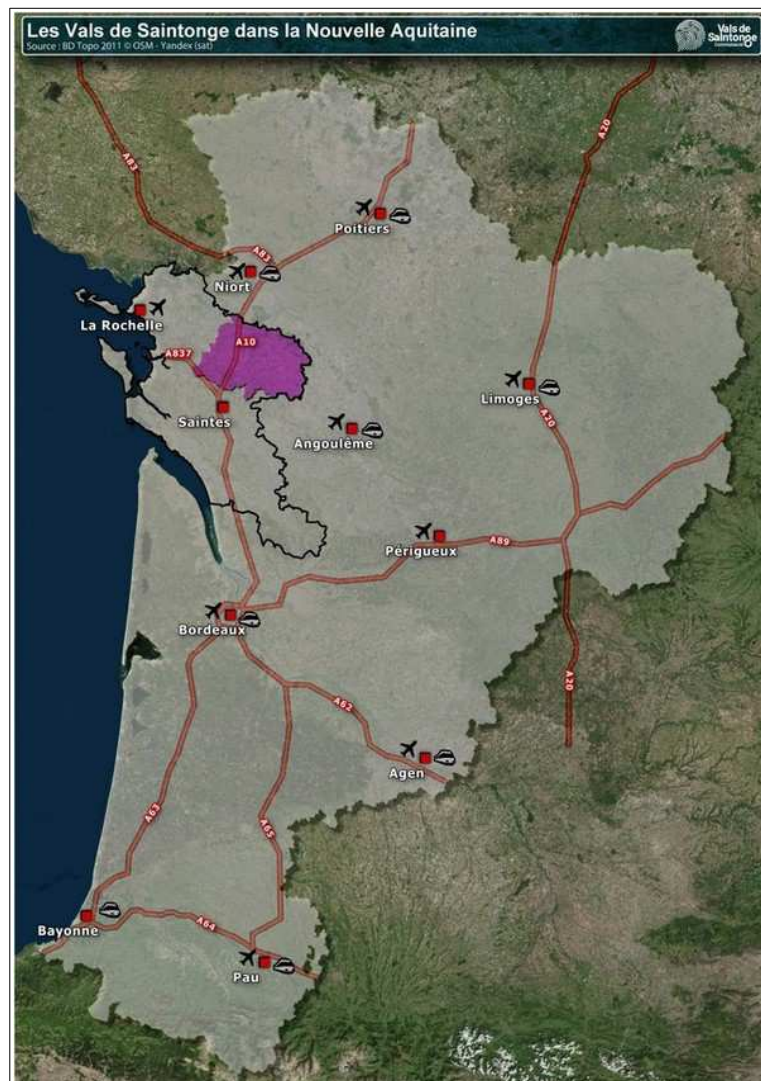
Les Vals de Saintonge sont situés au cœur d'un réseau de pôles urbains (à 1h30) qui compte 1 420 000 habitants.

À plus grande échelle, Saint-Jean d'Angély se situe à mi-parcours entre Paris et l'Espagne.

En termes d'infrastructures routières, le territoire est desservi en son sein par l'autoroute A10 qui la traverse du nord au sud et lui permet d'être aisément connecté au pôle métropolitain de Bordeaux au sud et aux agglomérations de Niort et de Poitiers au nord.

Saint-Jean d'Angély, sa ville-centre, se trouve à égale distance des villes de La Rochelle et d'Angoulême, desservies par des réseaux secondaires de routes départementales et nationales.

Plus localement, le territoire des Vals de Saintonge, et notamment ses parties sud et est, sont influencées par les villes de Rochefort, Saintes et Cognac qui sont synonymes de bassins d'emplois attractifs.



B. Une ruralité forte et une armature territoriale structurée

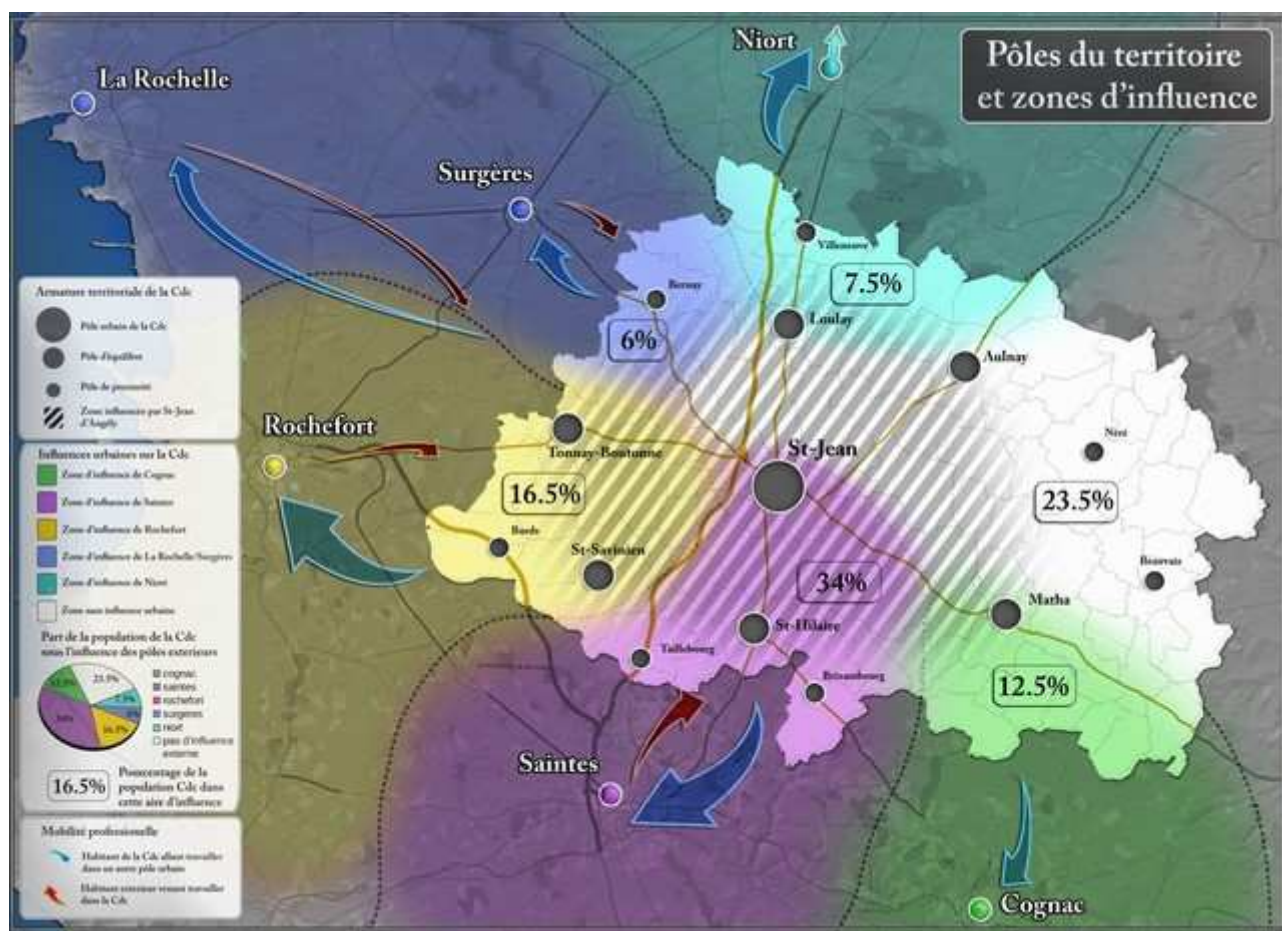
L'armature territoriale se structure autour de 3 niveaux de pôles définis dans le cadre du ScoT :

- Une polarité urbaine joue un rôle structurant sur le territoire en termes d'emplois et de services : Saint-Jean d'Angély, ville-centre, et ses communes limitrophes.
- 6 pôles d'équilibre ruraux constituent des bassins de vie de proximité : anciens chefs-lieux de canton, hors Saint-Jean d'Angély dont les 2 plus importants sont Saint-Savinien sur Charente et Matha
- Plusieurs pôles de proximité comportent des équipements qui contribuent à l'accueil de populations et à un réservoir d'emplois.

Cette armature en étoile permet de structurer les différentes politiques d'aménagement : économie, habitat, équipements, services, etc. Ces espaces intra-communautaires sont un marqueur du territoire des Vals de Saintonge, permettant aussi de différencier les dynamiques d'un vaste territoire.

Le territoire est marqué par une prépondérance des espaces agricoles qui représentent plus des trois quarts de la surface des Vals de Saintonge. Les espaces naturels quant à eux, représentent environ 12 %. Ce territoire est donc très peu artificialisé, seulement 2,5 %.

On constate sur la carte suivante que le territoire est sous l'influence de pôles plus importants tels que Rochefort, Saintes et Cognac. La partie nord-est, plus éloignée des pôles structurants, marque un territoire encore plus rural. Ces zones d'influences permettent de corréler différents indicateurs démographiques ou encore économiques.



. Un contexte socio-démographique fragile

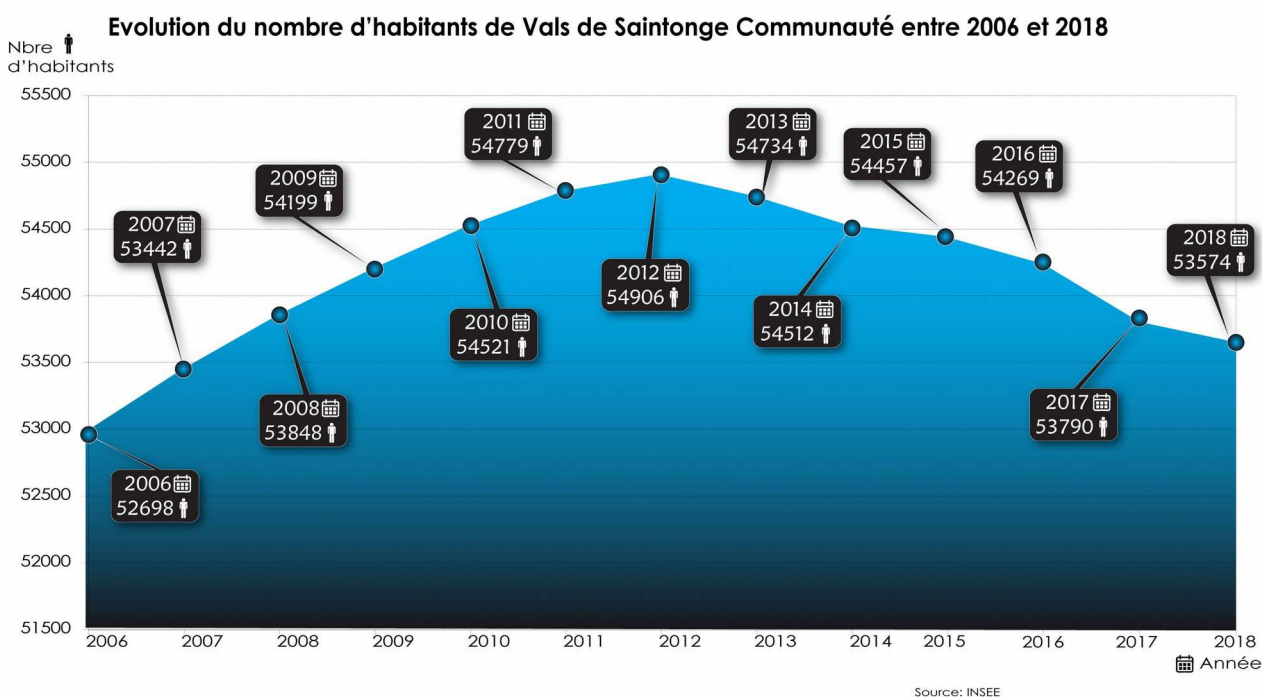
A. Des réalités démographiques différenciées

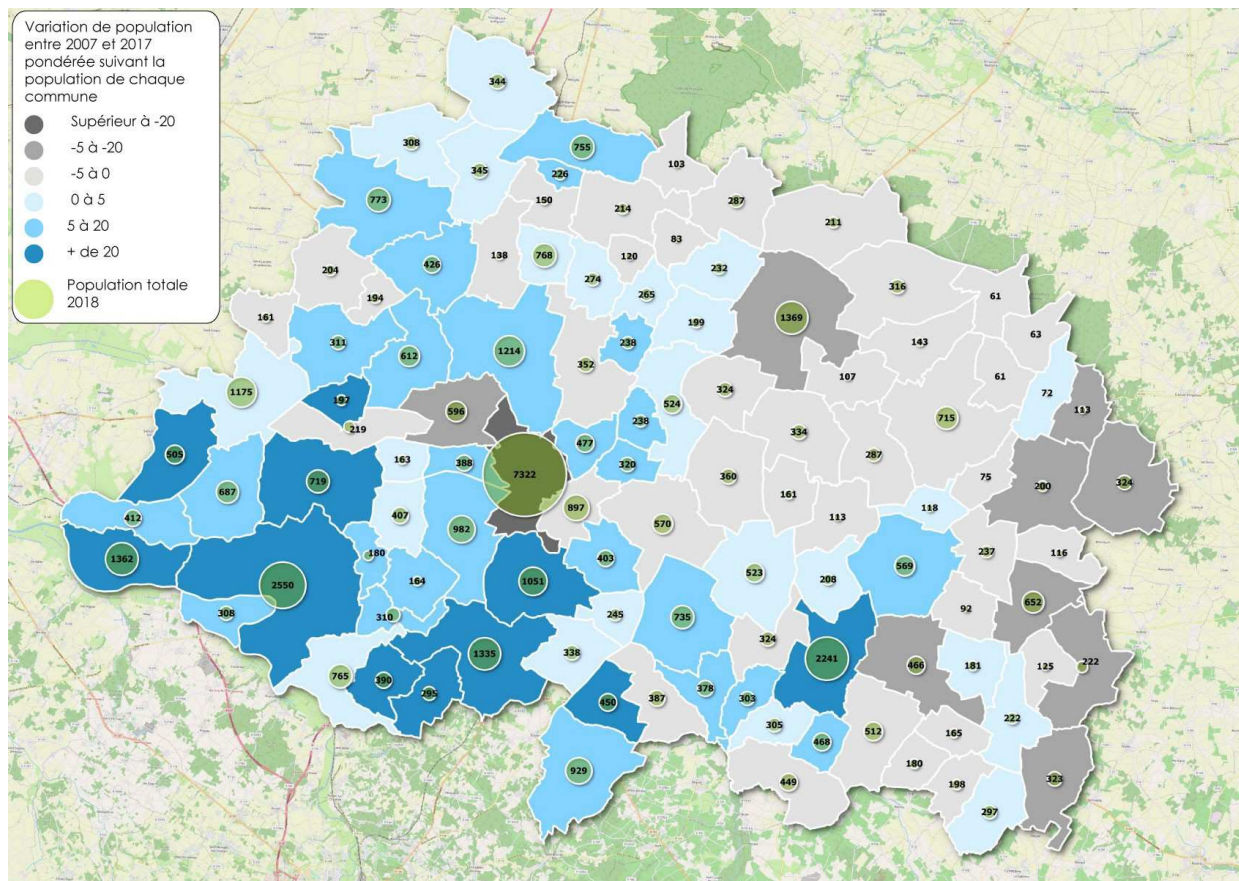
Entre les années 1960 et 2000, la population a connu une période décroissante avant de retrouver une dynamique positive durant les années 2000 jusqu'à 2012 où elle atteint 54 906 habitants. C'est depuis cette date que nous observons une rechute de la population totale qui totalise 53 574 habitants.

Cette décroissance annuelle de -0,4 % en moyenne, entraîne une perte d'environ 220 habitants chaque année. Ce fait est notamment dû à un solde naturel défaillant qui ne cesse de décroître (-0,5 % entre 2012 et 2017). C'est à contrario avec un solde migratoire positif (+0,3 % entre 2012 et 2017) que le déclin démographique est amorti.

La répartition géographique démontre un clivage net entre l'ouest et l'est. En effet, alors qu'à l'ouest une dynamique positive est établie, l'est est en perte de vitesse avec des variations annuelles négatives depuis plusieurs années. Le secteur sud réussit néanmoins à maintenir une croissance même si celle-ci est moins forte qu'à l'ouest. Cette réalité est à mettre en relation avec la proximité des pôles de Rochefort, Saintes et Cognac qui jouent leur rôle de bassins d'emplois.

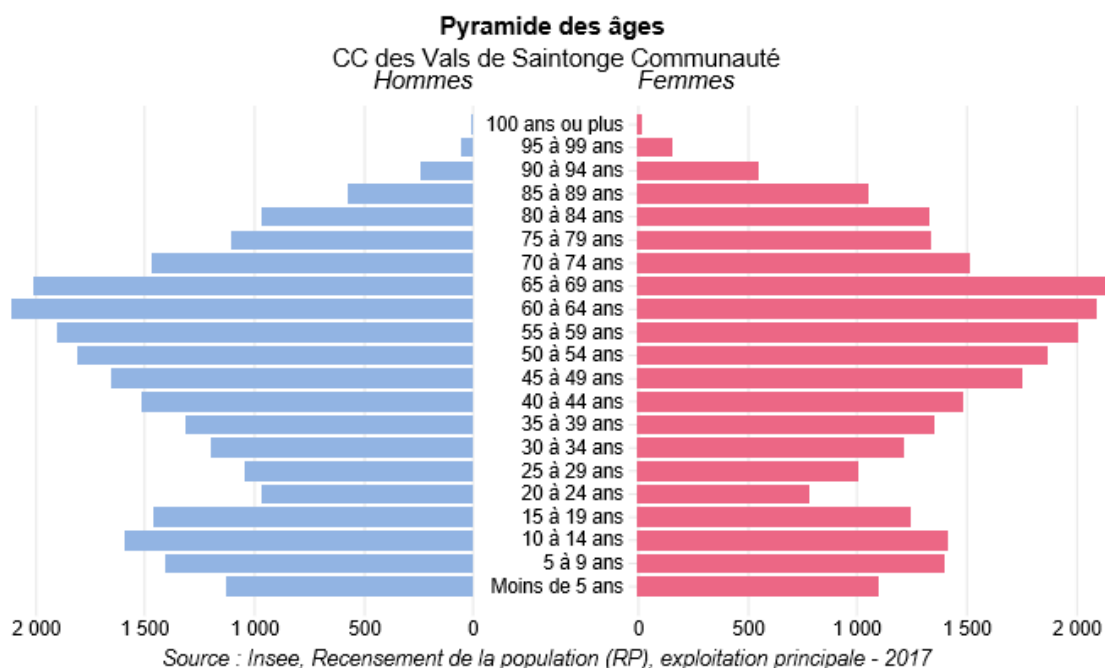
Saint-Jean d'Angély, ville-centre du territoire, démontre la plus forte chute démographique au profit des communes aux alentours qui drainent l'arrivée des nouvelles populations.

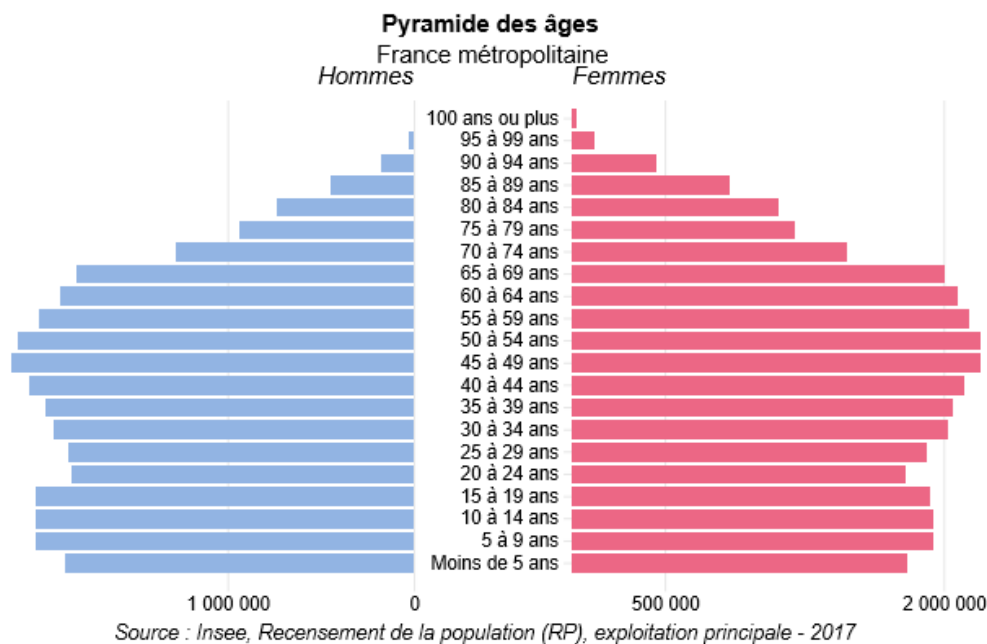




B. Un vieillissement de la population préoccupant

La pyramide des âges démontre une part importante de personnes âgées de 40 à 70 ans qui viendront à terme gonfler les rangs des retraités. Ce phénomène de vieillissement de la population est donc appelé à s'accroître tandis que la base de la pyramide représentée par les jeunes de 20 à 40 ans reste fragile. La comparaison avec le niveau national permet de renforcer le constat, notamment quant à un renouvellement de la population qui s'essouffle.

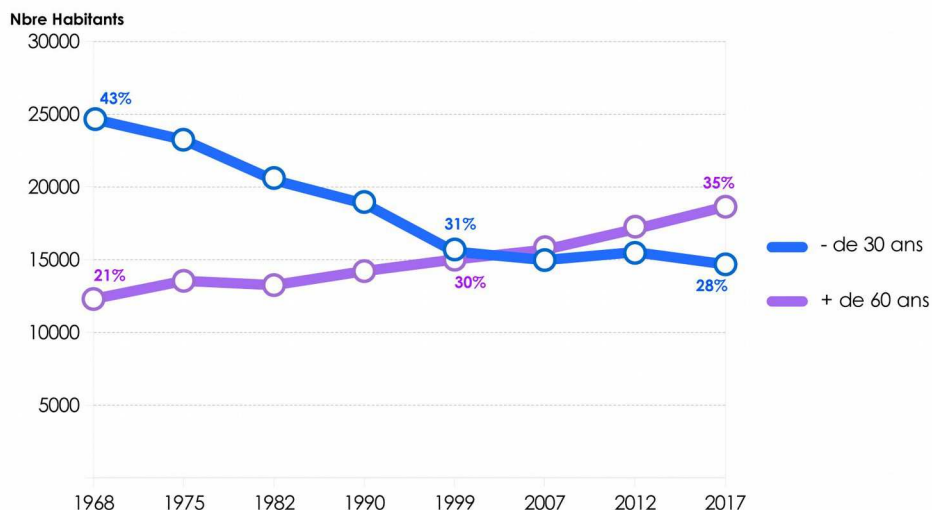




Sur le graphique suivant, on observe clairement une inversion de tendance quant aux moins de 30 ans et aux plus de 60 ans. Alors qu'il y a encore 20 ans, les moins de 30 ans étaient plus nombreux que les plus de 60 ans, c'est aujourd'hui l'inverse et ce phénomène tend à s'accroître.

Ainsi, les plus de 60 ans ont connu une progression de +18 % alors que les moins de 30 ans ont perdu presque 5 points, représentant 28 % de la population (35 % au niveau national). Les plus de 60 ans représentent quant à eux 35 % de la population des Vals de Saintonge (25 % au niveau national).

Evolution de la part des - de 30 ans et des + de 60 ans en Vals de Saintonge



C. Une composition des ménages stable

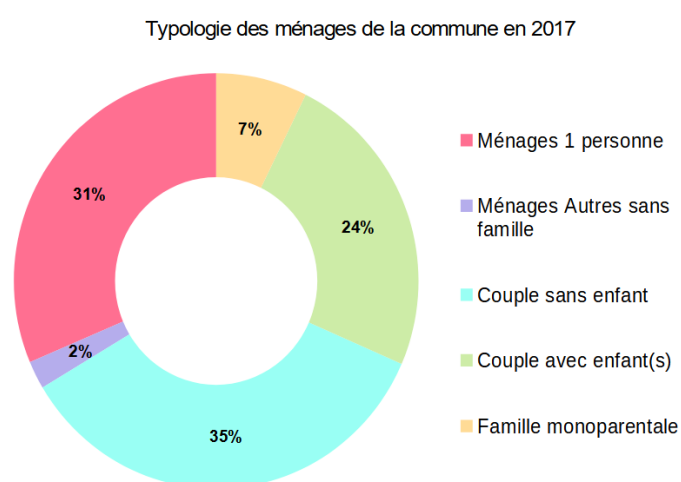
Selon l'INSEE, en 2017, la composition des ménages témoigne d'une prépondérance des couples sans enfant et des ménages composés d'une seule personne. Ce constat peut être mis en corrélation avec le vieillissement accéléré de la population qui tend à constituer ce type de ménages. Cela s'explique aussi par le desserrement des ménages.

Une seconde explication trouve son origine dans le départ des enfants du foyer pour réaliser des études supérieures ou encore dans la nécessité à être mobile pour trouver un emploi en dehors du territoire des Vals de Saintonge.

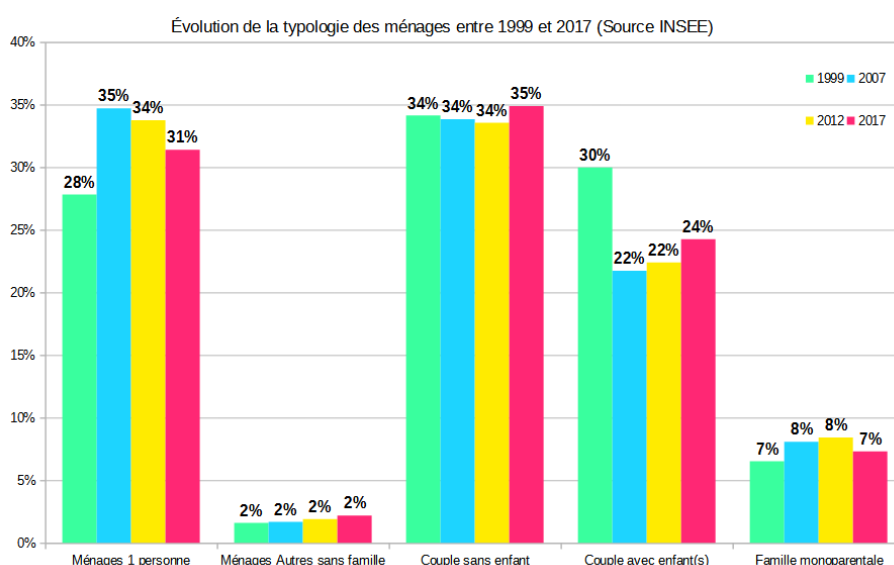
Il en résulte que la sur-représentation de ce type de ménages (comparé au niveau national) corrobore en partie les analyses démographiques précédentes en termes de vieillissement de la population et de difficulté à maintenir les jeunes sur le territoire.

Néanmoins, cette analyse peut être nuancée au regard d'un constat identique pour l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime.

Les familles monoparentales restent quant à elles assez minoritaires et moins représentées qu'un niveau national (9,8%).

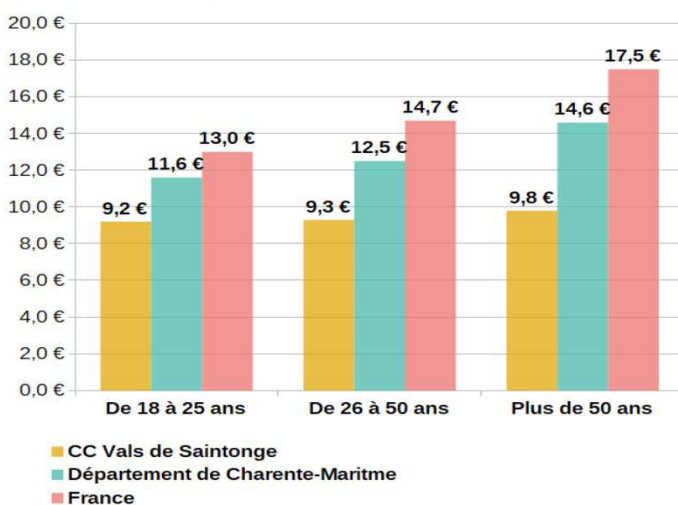


Le poids de chaque type de ménage reste relativement le même depuis une vingtaine d'années. Néanmoins, on observe une légère progression du nombre de ménages d'une seule personne alors que les couples avec enfant(s) perdent quelque peu de leur représentativité. Comparé au niveau national, ce constat reste dans la norme et ne témoigne pas d'un particularisme marqué des Vals de Saintonge.

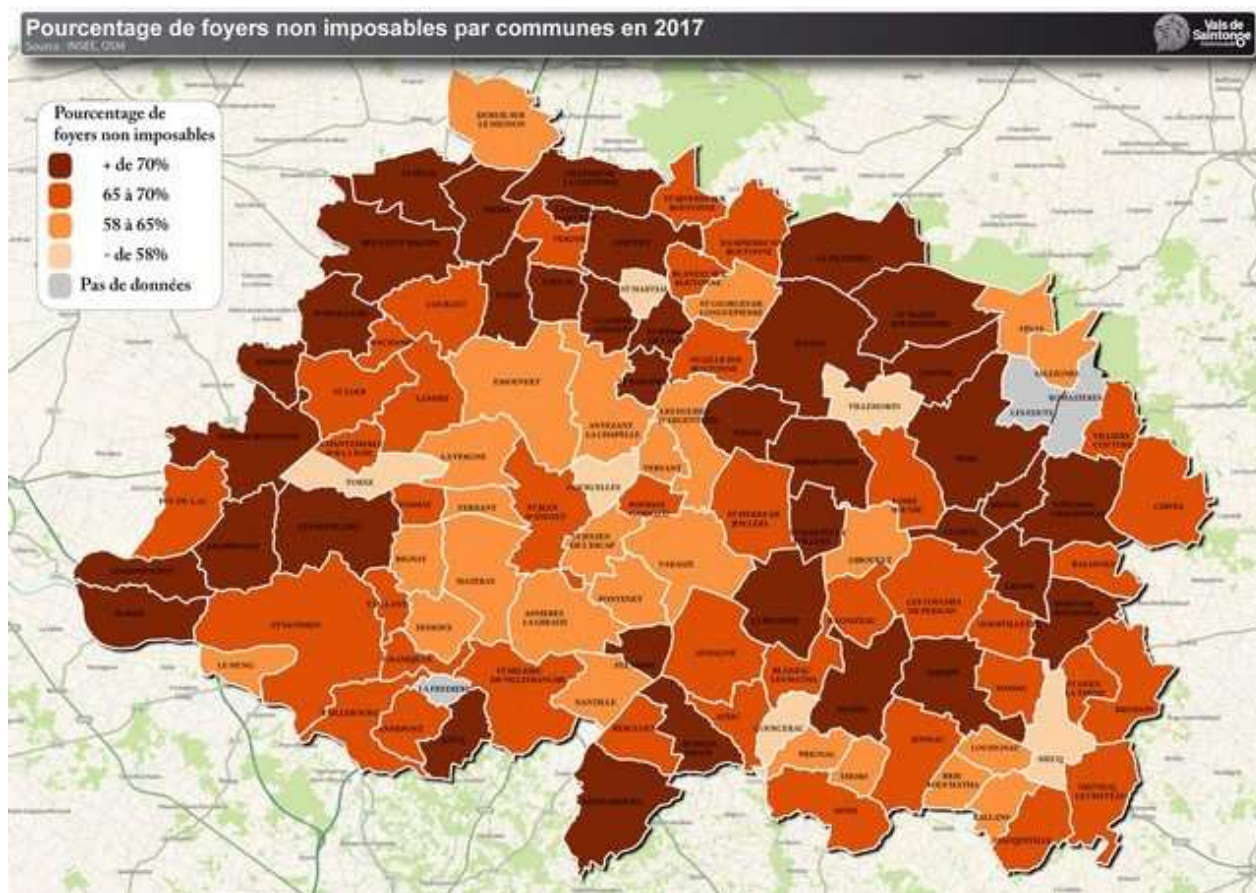


D. Des niveaux de revenus faibles

Salaire net horaire moyen (en euros) selon l'âge
(Source INSEE, 2017)



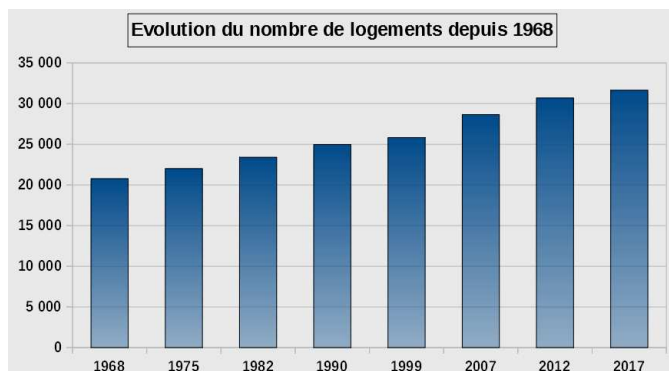
Le niveau de revenu moyen sur le territoire est faible puisqu'il atteint moins de 10 € de l'heure. La comparaison avec le département de la Charente-Maritime et le niveau national démontre des écarts importants. De plus, dans le temps, les revenus ne progressent pas et stagnent quelle que soit la classe d'âge. Le creusement avec les niveaux départementaux et nationaux se renforce avec l'âge.



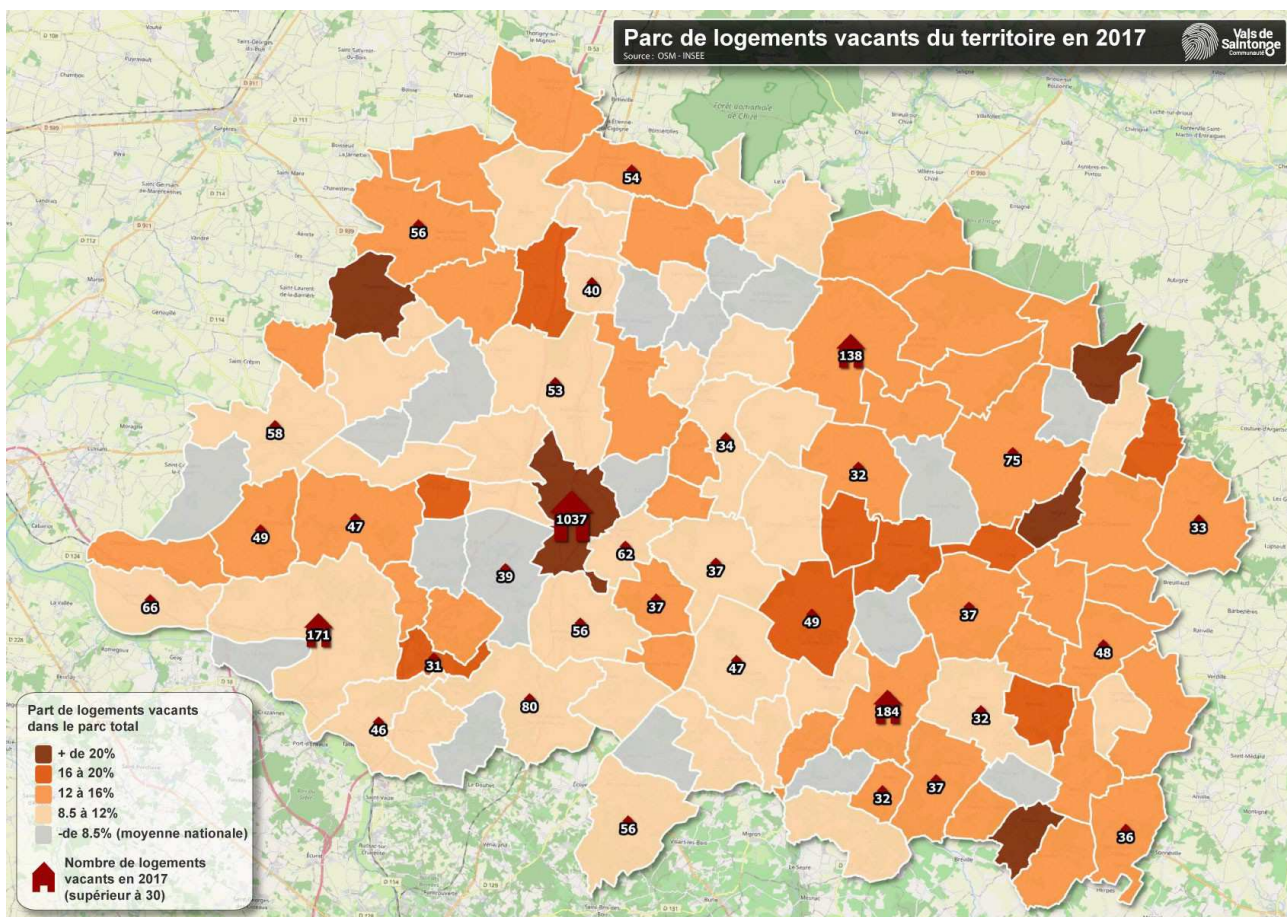
Les ménages non imposables sont sur-représentés sur le territoire hormis dans les communes constituant la couronne autour de Saint-Jean d'Angély.

E. Une hausse constante du nombre de logements

En 2017 le territoire compte 31 636 logements, soit 2 992 logements supplémentaires en 10 ans. 10 % des logements sont des résidences secondaires. Ce taux reste constant, alors que l'on observe une légère diminution de résidences principales au profit d'une hausse de la vacance. Le nombre de logements ne cesse de croître chaque année alors même que le gisement de logements déjà construits reste inoccupé dans des proportions importantes.



F. Une vacance importante



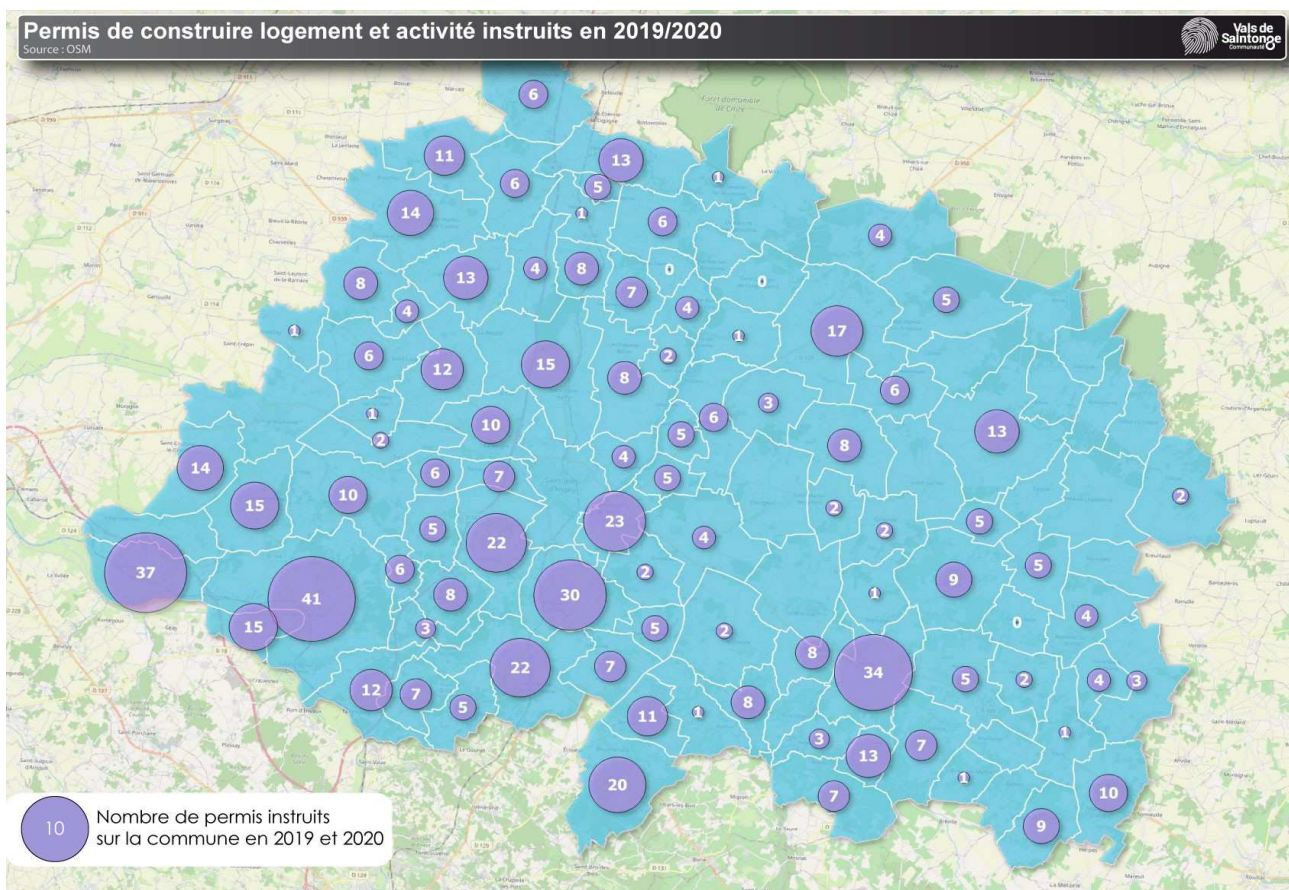
Le nombre de logements vacants est en constante augmentation depuis plusieurs décennies ; leur nombre a presque doublé en 15 ans. Leur niveau atteint en 2017, 13,3 % du parc de logements soit 4 200 logements.

C'est Saint-Jean d'Angély qui en compte le plus avec environ 1 000 logements dont une grande partie se situe dans son centre-ville.

Par comparaison, le taux de logements vacants au niveau national est de 8,5 % et de 7 % pour la Charente-Maritime.

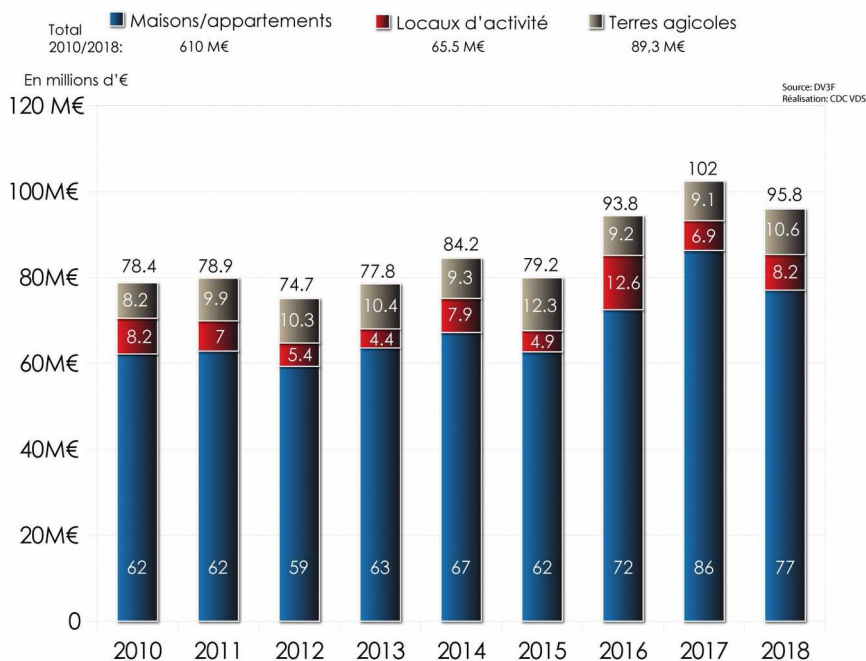
Une tendance récente, notamment liée au projet d'implantation d'une station thermale en 2024-2025 sur Saint-Jean d'Angély a amorcé dès 2020 une hausse des ventes dans l'ancien au profit de projets locatifs.

Parallèlement, on dénombre 730 permis de construire (hors Saint-Jean d'Angély) instruits en 2019 et 2020, chiffre en constante augmentation depuis plusieurs années. Cela démontre, pour partie, une certaine dynamique qui peut expliquer une croissance des projets immobiliers.



Un deuxième indicateur permet de constater ce regain ; il s'agit du volume des transactions immobilières observé depuis 10 ans. En effet, ce sont presque 100 millions d'euros qui ont été versés dans le cadre des transactions en 2018. Ce niveau jamais atteint depuis 2010, démontre que depuis 2016, un nombre croissant de biens ont changé de propriétaires. Ce constat est corroboré à l'échelon communal par la vente de biens vacants depuis de nombreuses années.

Volume des transactions immobilières en Vals de Saintonge entre 2010 et 2018

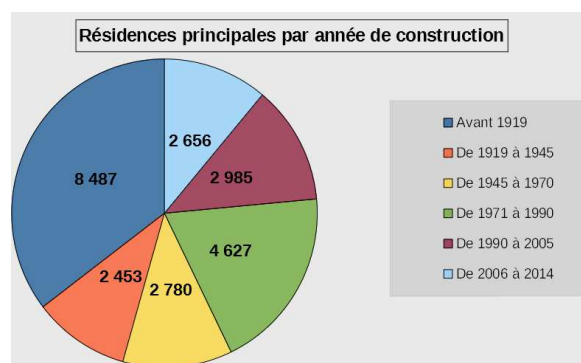


G. Un parc immobilier majoritairement ancien

Le parc de logements est marqué par un nombre important de résidences principales qui ont été construites avant 1945.

45 % des logements ont plus de 55 ans.

L'ancienneté du parc laisse présager une certaine précarité énergétique.



H. Un manque de logements locatifs

Le parc de logements souffre d'un manque important de logements locatifs sur l'ensemble du territoire.

Moins d'1/4 des logements sont en locatif contre 1/3 au niveau départemental.

L'offre locative en logement de petite taille, de type T2 / T3, est particulièrement recherchée. Ce besoin est notamment lié à l'augmentation des ménages monoparentaux.

	Vds		Département
	Nombre	%	%
Propriétaire	17897	73%	65%
Locataire	5882	24%	33%
Logé gratuitement	595	2%	2%
Total	24373	100%	100%

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Résidences principales selon le statut d'occupation

. Des indicateurs socio-économiques encourageants

A. Un taux de chômage contenu

Le taux de chômage atteint 14,6 % en 2017, avec une progression de 2,6 points depuis 2007 (source - Insee).

Pour autant, ce taux est sensiblement identique au taux constaté en Charente-Maritime (14,5 %) et très légèrement plus élevé qu'au niveau national (13,9 %).

En décembre 2020, le territoire compte 5 474 demandeurs d'emploi sur 68 374 au niveau départemental, soit 8 % (source Pôle emploi).

Parmi ces 5 747 demandeurs d'emploi, 4 999 sont en catégorie ABC.

Au sein de ces catégories, les 3 dernières années sont marquées par une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi.

Entre 2018 et 2019, leur progression est inférieure sur le territoire (+2,1 %) par rapport à la moyenne départementale (+3,5 %).

Typologie des demandeurs d'emploi cat. ABC

Décembre 2020	Bassin d'emploi de Saint-Jean-d'Angély			Charente-Maritime
	Nombre	Evol/a-1	Part dans le département	Evol/a-1
Demandeurs d'emploi	4 999	+2,1%	8,2%	+3,5%
Hommes	2 220	+4,9%	8,0%	+4,7%
Femmes	2 779	+0,1%	8,4%	+2,6%
Âgés de moins de 26 ans	746	-0,8%	7,4%	+7,8%
Âgés de 26 à 49 ans	2 628	+1,1%	7,9%	+2,0%
Âgés de 50 ans et +	1 625	+5,4%	9,2%	+4,2%
Inscrits depuis - de 12 mois	2 248	-0,8%	7,4%	-2,2%
Inscrits depuis 12 mois et +	2 751	+4,7%	9,0%	+10,0%
• dont 24 mois et +	1 728	+11,9%	9,9%	+6,9%
Bénéficiaires du RSA	856	+9,7%	11,2%	+13,9%
Bénéficiaires obligation d'emploi	440	-2,4%	9,2%	-8,2%
Pas ou peu formés	634	+0,2%	10,5%	+3,5%
CAP/BEP	2 264	+0,3%	9,8%	-0,2%
Bac	1 137	+2,2%	7,7%	+4,3%
Supérieur au Bac	958	+8,0%	5,6%	+8,3%
Aucune mobilité	94	+1,1%	9,0%	-5,5%
Moins de 15km/31mn	1 625	+5,0%	6,5%	+6,8%
15 à 39km ou 31 à 59mn	2 606	+1,9%	9,4%	+2,5%
Plus de 39km/59mn	657	+0,9%	9,3%	+1,9%
Résidents en QPV	0	-	0,0%	-1,3%
Au moins un frein périphérique à l'emploi	1 509	-	10,1%	-

Guide de lecture : le Bassin d'emploi de Saint-Jean-d'Angély regroupe 8,2% des demandeurs d'emploi du département. Cette part peut-être comparée entre les différents publics pour déterminer des sur ou sous-représentations sur le territoire.

B. Une structure de l'emploi stable

Emplois selon le secteur d'activité	Vals de Saintonge						Charente-Maritime	Région NA
	2007		2012		2017		2017	2017
	nb	%	nb	%	nb	%	%	%
Agriculture	2333	14,0%	2211	13,4%	2232	13,9%	6,6%	5,0%
Industrie	2447	14,6%	1985	12,0%	1723	10,7%	11,3%	11,8%
Construction	1615	9,7%	1509	9,1%	1287	8,0%	8,8%	7,0%
Commerce, transports, services divers	5048	30,2%	5214	31,5%	5105	31,8%	40,4%	42,2%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5266	31,5%	5641	34,1%	5697	35,5%	32,9%	34,0%
Total	16709	100,0%	16560	100,0%	16044	100,0%	100,0%	100,0%

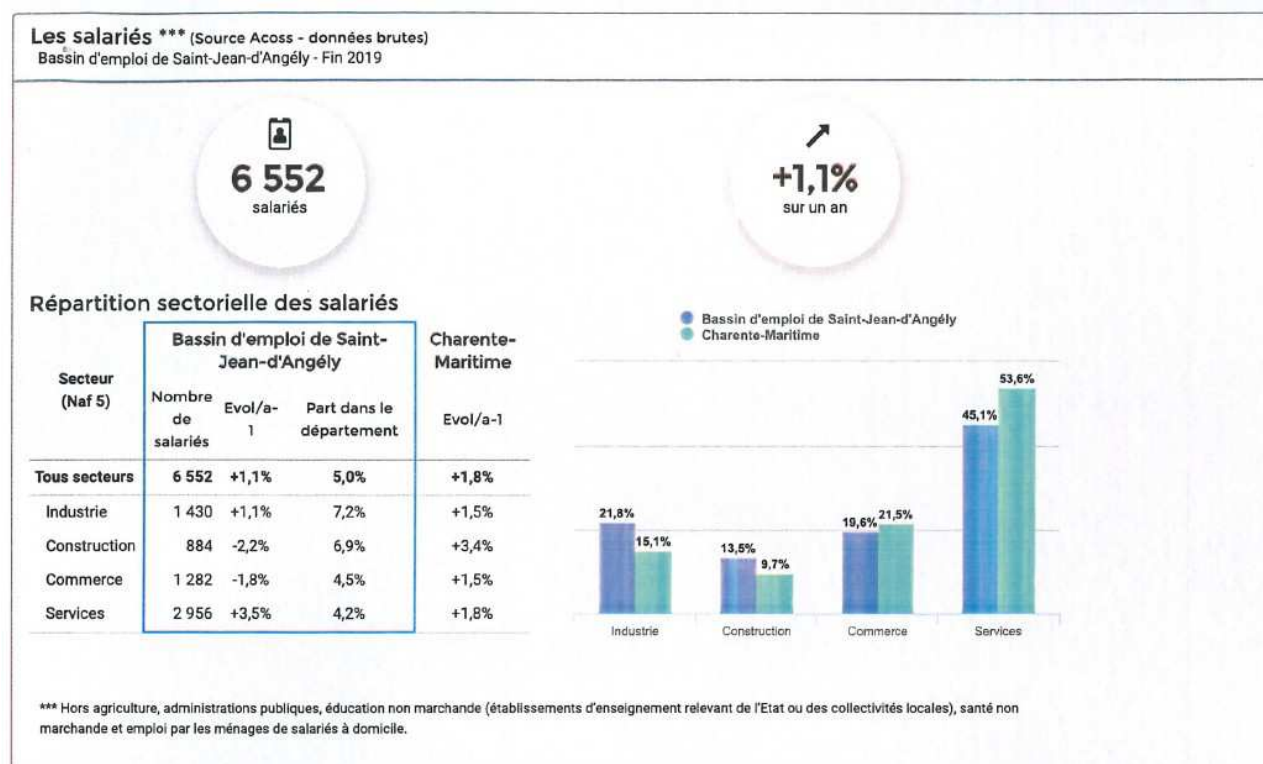
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Entre 2007 et 2017 on observe une stabilité de la structure de l'emploi.

La comparaison avec les statistiques départementales (6,6 %) et régionales (5 %) confirme une surreprésentation des emplois dans le secteur agricole (13,9 %).

Malgré une baisse de l'emploi industriel entre 2007 et 2017, la proportion en Vals de Saintonge (10,7 %) reste proche des taux du département (11,3 %) et de la région (11,8 %).

Les projets industriels observés ces 3 dernières années (2019 à 2021) sur le territoire laisse présager une reprise de l'activité industrielle notamment dans l'agroalimentaire, la filière bois et le luxe.



Les chiffres de Pôle Emploi de fin 2019 concernant les salariés, derniers connus à ce jour, démontrent que l'emploi sur le bassin des Vals de Saintonge est en progression par rapport à 2018, particulièrement dans le domaine de la construction (+3,4 %).

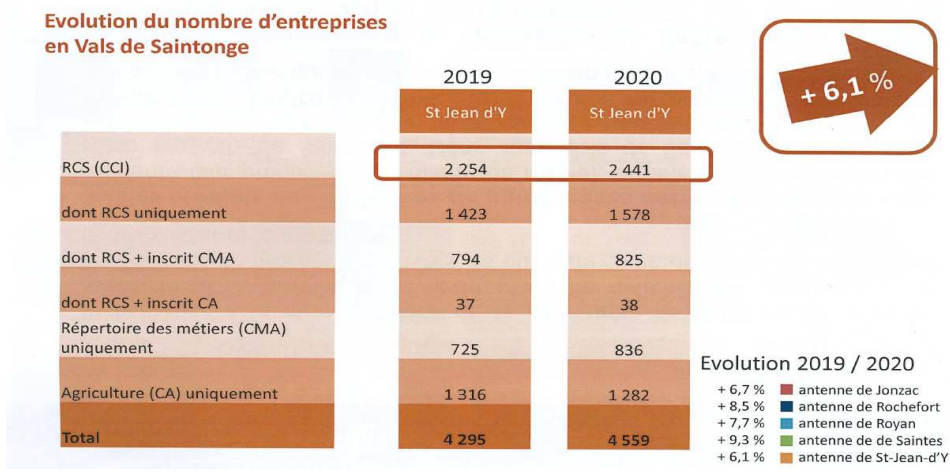
C. Une dynamique entrepreneuriale soutenue

Entre 2019 et 2020 le territoire compte 4 559 entreprises, soit une augmentation de 264 par rapport à 2019.

Chiffres clés

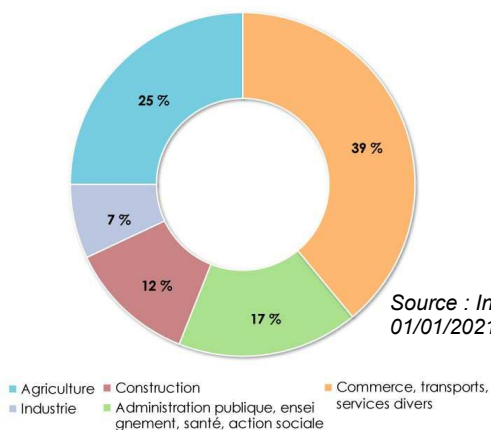


Bilan d'activité 2020
et perspectives 2021



1. Une économie diversifiée

Répartition par secteurs des établissements actifs



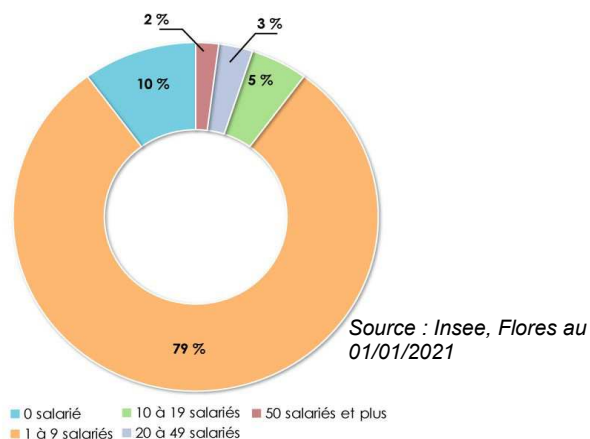
Fin 2018, le territoire compte 1 832 établissements actifs.

On observe qu'un quart des établissements relèvent du secteur agricole.

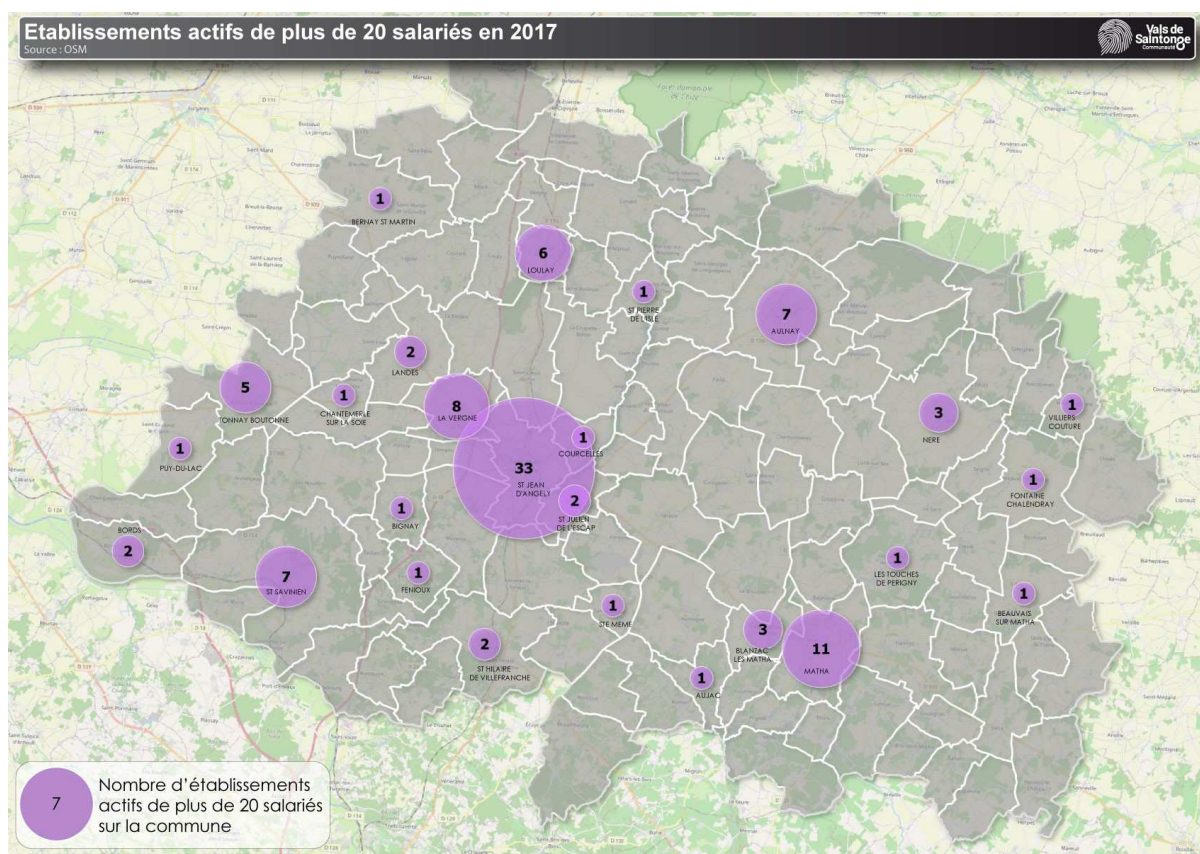
2. Des TPE motrices dans la création d'emploi

Répartition des entreprises selon le nombre de salariés

79 % des établissements comptent moins de 10 salariés.



D. Des établissements pourvoyeurs d'emplois bien répartis



1. Une filière bois créatrice d'emplois

Enseigne	Ville	Effectif	Libellé APE
CENTRE E. LECLERC	SAINT JEAN D'ANGELY	167	Hypermarchés
JOUBERT PLYWOOD	SAINT JEAN D'ANGELY	118	Fabrication de placage et de panneaux de bois
MALVAUX INDUSTRIES	LOULAY	89	Fabrication de placage et de panneaux de bois
SOTRINBOIS	VILLIERS COUTURE	82	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
SIMMOB	MATHA	82	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
SEC TP	SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	80	Construction de routes et autoroutes
AGROMA	BLANZAC LES MATHA	79	Fabrication de machines agricoles et forestières
VIANDE LOVER / NEREVIA	NERE	72	Transformation et conservation de la viande de boucherie
VOYAGES GOUJEAU	FONTAINE CHALENDRAY	72	Transports routiers réguliers de voyageurs
ATELIER DE MAY + FIMA	AULNAY	60	Commerce / Maroquinerie
INTERMARCHÉ	SAINT JEAN D'ANGELY	67	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
LA POSTE	SAINT JEAN D'ANGELY	63	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES PC	SAINT JEAN D'ANGELY	62	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
MC DONALD'S	SAINT JEAN D'ANGELY	56	Restauration de type rapide
SUPER U	SAINT SAVINIEN	56	Supermarchés
SNATI	LA VERGNE	55	Collecte et traitement des eaux usées
RESIDENCE LES JARDINS DE LOULAY	LOULAY	55	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
AMBULANCES NUIT ET JOUR	SAINT SAVINIEN	50	Ambulances
AULNAY TRANSPORTS	AULNAY	50	Transports routiers de fret interurbains

Les entreprises de plus de 50 salariés (Source : Bilan CCI 2020)

La liste des entreprises de plus de 50 salariés en Vals de Saintonge confirme un fort potentiel d'activité dans la filière bois.

En dehors des grandes surfaces commerciales, les entreprises pourvoyeuses d'emplois restent très diversifiées dans leurs activités.

2. Des entreprises exportatrices dans des secteurs variés

Dans la filière bois, l'entreprise Joubert est la plus grosse exportatrice du territoire avec en 2017 près de 20 millions de chiffre d'affaires à l'export.

Malvaux industries exporte également mais dans une moindre mesure.

Dans la filière agroalimentaire, Milco, Nérevia et le Cognac René Luc Chabasse font partie des principales entreprises exportatrices.

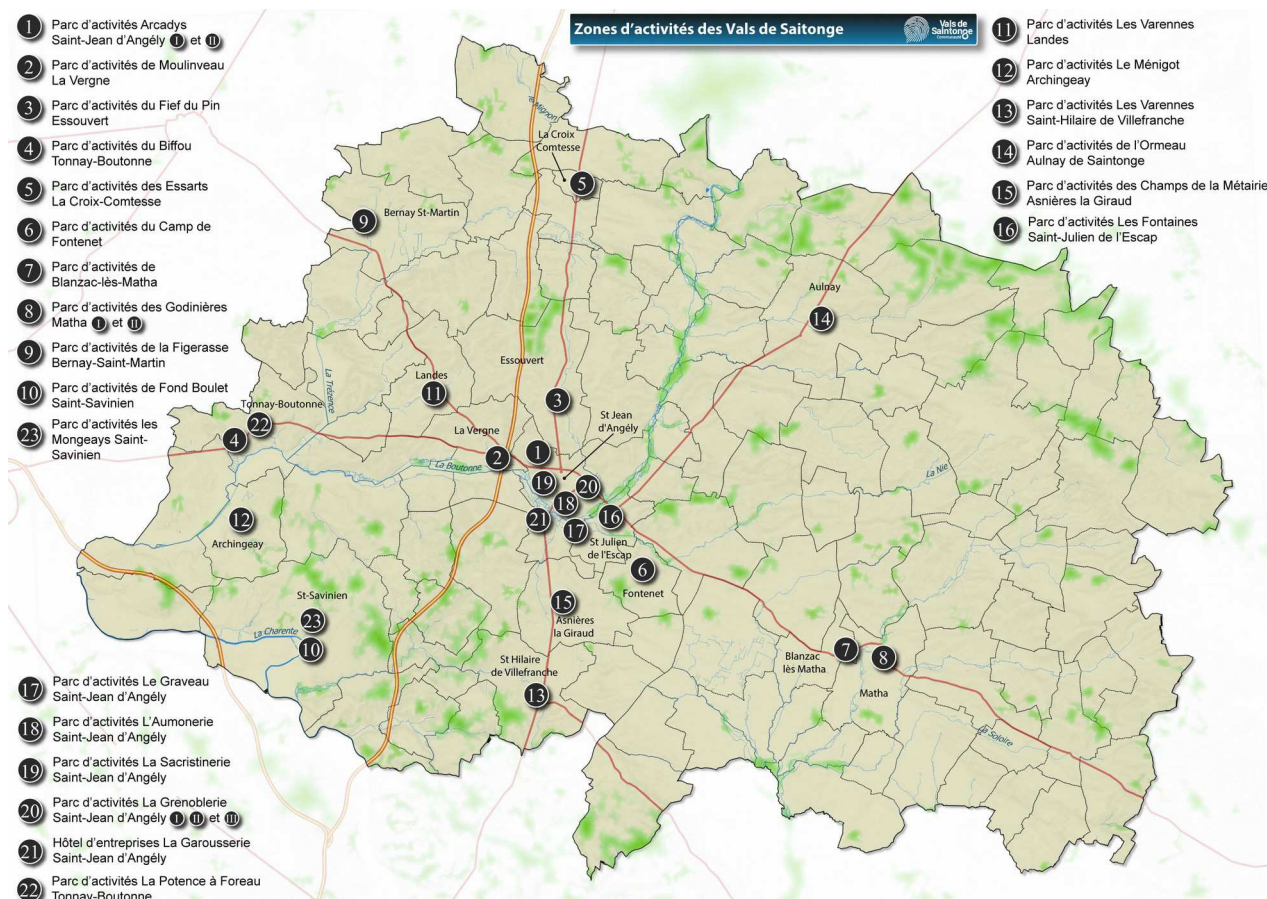
Au niveau agricole, les coopératives exportent pour partie les productions collectées, particulièrement celles sur Loulay, les Eglises d'Argenteuil et Matha.

. Des capacités d'accueil pour les entreprises

A. Une offre foncière attractive

Les Vals de Saintonge disposent d'une offre foncière à vocation économique bien répartie géographiquement et bénéficient d'une sortie d'autoroute centrale au territoire.

Pour autant, le vieillissement de certains parcs d'activités nécessite un fort niveau de réinvestissement pour maintenir une qualité d'accueil et d'attractivité propice à la création / reprise d'entreprises.



Parmi les 23 parcs d'activités existants, seuls 7 communes disposent encore de foncier disponible au sein des parcs d'activités : Saint-Jean d'Angély, Matha, Blanzac lès Matha, Saint-Savinien sur Charente, Tonnay-Boutonne, Saint-Denis du Pin, La Croix Comtesse.

La période 2019 – 2021 est marquée par une accélération des ventes de parcelles.

On observe une tendance marquée des entreprises du BTP à se relocaliser et à se développer.

B. Une offre immobilière garante d'un parcours résidentiel fluide

1. Des hôtels d'entreprises

3 hôtels d'entreprises sont positionnés sur la ville-centre : Arcadys, La Garousserie et l'Espace Formation.



La Garousserie et l'Espace Formation nécessitent une rénovation pour mieux répondre aux besoins du territoire.

2. Des bâtiments relais

Plusieurs bâtiments relais sous forme de crédit-baux ont été réalisés par les Communautés de communes et le Pays des Vals de Saintonge antérieurement à la fusion de 2014.

A ce jour, 3 bâtiments économiques ou socio-économiques sont encore en cours de crédit-baux :

- Garage à Essouvert : 1^{er} avril 2013 au 30 mars 2028
- SNATI (une partie du bâtiment) à La Vergne : 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2022
- Siège social du SIE Vals de Saintonge : 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2026

3. Une offre locative privée en plein développement

On constate, depuis 2020, le développement de l'offre privée, avec des cellules de différentes tailles, aménageables en fonction des besoins.

Cette tendance récente permet de faciliter le parcours des créateurs et repreneurs.

. Des filières agricoles porteuses

Les Vals de Saintonge comptent 1 621 exploitations agricoles (source Agreste 2010).

Près de 50 % d'entre elles sont dédiées aux grandes cultures, majoritairement céréales et oléoprotéagineux.

Les surfaces fourragères sont en déclin constant dû à la régression de l'élevage sur le territoire.

Le secteur de l'élevage, moins présent sur le territoire, est en diminution (-14,5% de 2000 à 2010) et est très concentré sur l'élevage bovin (78,4 % des exploitations d'élevage).



A. Une valorisation accrue des grandes cultures

Bien qu'une part importante des grandes cultures serve les besoins en exportation, on constate une tendance générale à chercher comment créer de la valeur ajoutée en local.

1. Un territoire fortement impliqué dans la filière agroalimentaire Bio

Vals Bio Ouest est un pôle d'activités économiques, dont l'épicentre est à Saint Jean d'Angély. C'est le fruit d'une dynamique partenariale entre INTERBIO Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises agroalimentaires biologiques.

Val Bio Ouest dispose d'un parc d'activités dédié et permet d'accéder à un accompagnement technique et financier optimisé. L'année 2018 a été marquée par l'installation de la biscuiterie Jean et Lisette.

La CORAB et Silo Bio Ouest accompagnent quant à eux les agriculteurs en Bio pour leur garantir des débouchés et de la création de valeur ajoutée.

2. Une réflexion en cours sur la filière chanvre

Le chanvre apparaît comme une culture intéressante tant au niveau de ses qualités agrienvironnementales que de ses multiples débouchés.

Sa valorisation pourrait servir à la fois des projets de valorisation en local mais aussi revêtir une dimension industrielle.

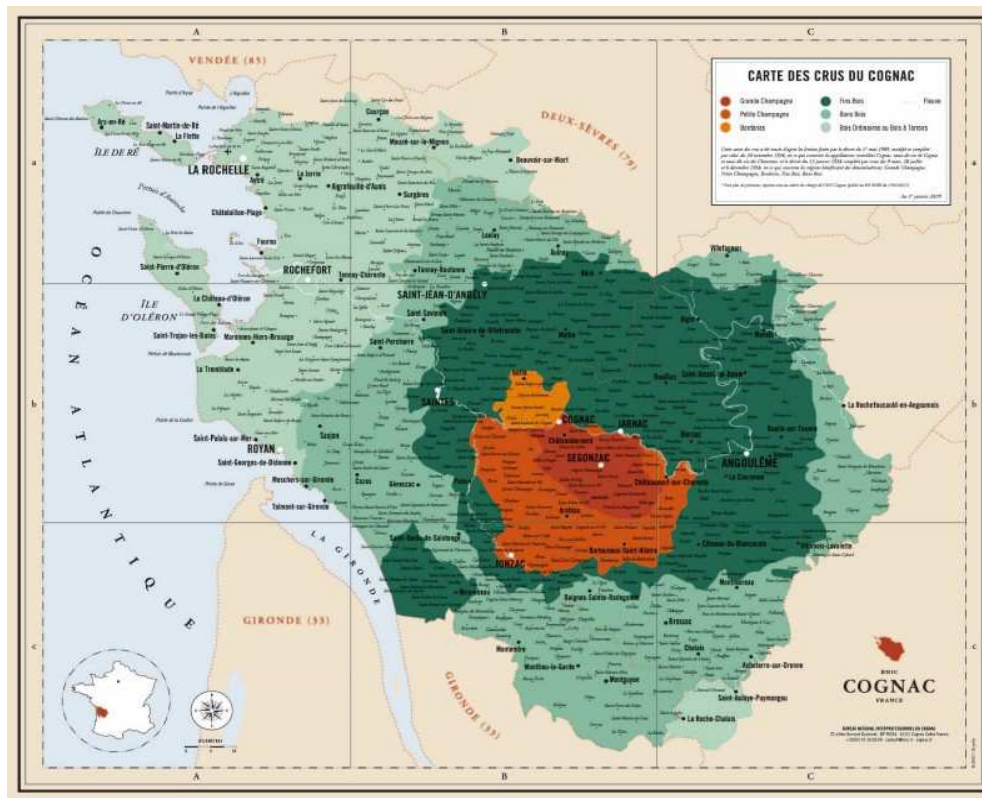
Des expérimentations sont en cours sur le territoire.

B. Une filière viticole en expansion

Les produits de la vigne, dédiés principalement au Cognac, bénéficient d'une filière et de débouchés structurés à l'échelle régionale.

La moitié du territoire se trouve en région viticole des fins bois.

Depuis 2020, on constate une progression des plantations.



. Un potentiel touristique à affirmer

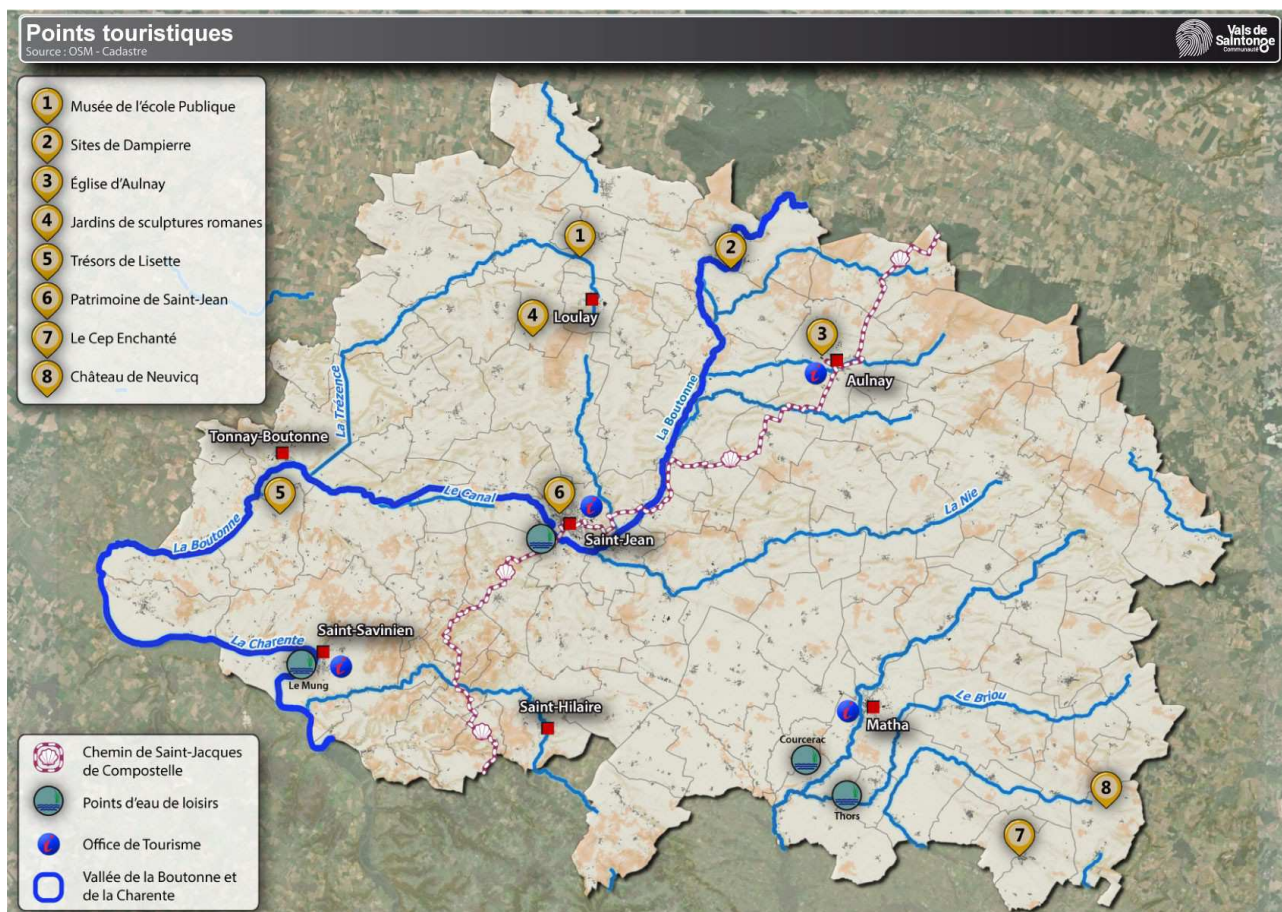
La structuration de la destination à l'échelle des Vals de Saintonge a débuté en 2014 avec le regroupement de tous les offices de tourisme. Démarche renforcée avec la fusion au 1^{er} janvier 2020 entre l'office de Pôle Saintonge Dorée et le Comité inter-départemental du tourisme Charentes Tourisme. L'ambition majeure de cette nouvelle structuration est d'accroître la dépense touristique sur le territoire des Vals de Saintonge en s'appuyant sur :

- la fédération des acteurs
- la structuration de l'offre
- le développement de l'image d'un territoire dynamique auprès des touristes en séjour, des excursionnistes, des résidents secondaires, des habitants et des professionnels.

A. Une offre patrimoniale et de loisirs sous-valorisée

Le territoire dispose d'atouts forts qui doivent être renforcés afin d'accroître leur visibilité et leur attractivité auprès des clientèles cibles.

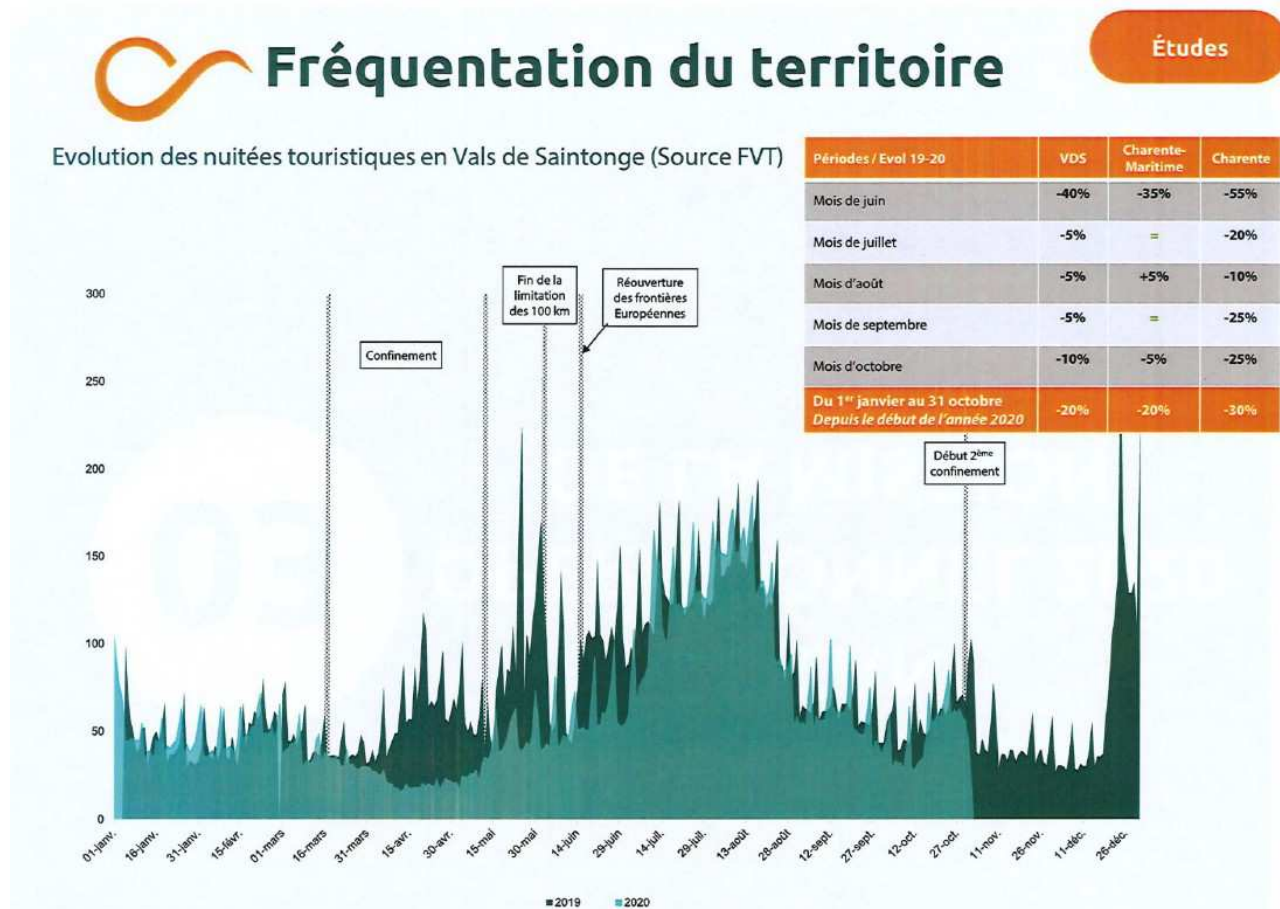
- Des sites patrimoniaux et de loisirs majeurs reconnus (Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Guide Michelin, Détours en France, ...) et liés à des thématiques porteuses (Art Roman, chemin de St-Jacques de Compostelle, grands itinéraires vélo, ...)



- Une offre d'hébergement et de restauration de qualité mais limitée
- Une offre de loisirs liée à l'eau, Vallées de la Charente et de la Boutonne à développer
- Une offre de découverte viticole à structurer

B. Un poids touristique relatif à conforter par une stratégie « familles »

Si le territoire dispose d'un indice de « touristicité » assez faible et d'atouts peu différenciant vis-à-vis d'autres destinations rurales voisines, plusieurs opportunités de développement sont identifiées.



Source : Office de Tourisme des Vals de Saintonge, Charentes Tourisme

- Offre en hébergement limitée mais qualitative :

Offre 2020	Nombre de structures	Nombre de lits touristiques
Hôtellerie de Plein Air	6	819
Meublés de Tourisme	421	2 612
Hôtellerie	10	344
Collectifs	2	226
Résidence hôtelière	2	167
Chambres d'hôtes	94	661
Total hébergement marchand	535	4 829
Résidences secondaires	3035	15 177
Aires de camping-car	7	134
Total hébergement	3 577	20 140

Source : Charentes Tourisme, Vals de Saintonge Communauté, 2021

Le positionnement et la feuille de route de la destination validés par les acteurs locaux et les partenaires, visent à ce que les Vals de Saintonge deviennent une destination d'excellence pour les enfants et leurs familles à moyen terme. On retient en particulier les atouts suivants :

- Port Miniature, Asinerie, espaces de baignades et de loisirs nautiques, randonnées douces, Cep enchanté, Hôtellerie de Plein Air, parc locatif...
- Territoire largement fréquenté par les familles (touristes, résidents secondaires, habitants)
- Proximité avec la côte charentaise et des sites phares (Futuroscope, Aquarium de La Rochelle, zoo de La Palmyre, ...)

L'importance des résidences secondaires (étude Charentes Tourisme 2014-2015) est un facteur déterminant dans cette stratégie touristique :

- Outre la part importante de cet hébergement dans la capacité touristique du territoire (75,35%), il est à noter la forte présence de résidents secondaires étrangers (26%) notamment britanniques (85%) sur les Vals de Saintonge ce qui induit des flux récurrents en particulier via l'aéroport de La Rochelle – Île de Ré.
- Les propriétaires sont en majorité retraités et issus des catégories Professions intermédiaires ou Cadres supérieurs. Il s'agit majoritairement de résidents permanents en Poitou-Charentes.
- Les résidences secondaires sont occupées en moyenne 79 jours par an par le propriétaire et sa famille, soit près de 3 mois d'occupation annuelle cumulée, et 49 jours de plus que les estimations disponibles à l'échelle nationale.
- Les propriétaires ont développé un attachement durable au territoire : souhait de transmission à leur descendance, accueil de proches (3/5), implication dans la vie locale (16 % adhérents à une association, lieu d'attaches familiales (59%).

C. Un projet de station thermale

Le projet d'établissement thermal porté par le groupe Valvital a pour objectif d'accueillir 5 000 curistes par an. Situé à Saint-Jean d'Angély, son ouverture est prévue en 2024.

Les impacts de ce projet sont majeurs pour le territoire mais également pour le département de la Charente-Maritime.

- Nombre de nuitées engendrées par les seuls curistes : 35 000 par an, de mars à novembre. 72,4 % viennent accompagner.
- Perspective de doublement de la fréquentation du Bureau d'Information de l'Office de Tourisme à Saint-Jean d'Angély
- Enjeu d'accroître la capacité d'accueil sur Saint-Jean d'Angély et les alentours : création de 2 000 lits touristiques environ à l'échelle des Vals de Saintonge, essentiellement dans le secteur des meublés et des résidences de tourisme.

. Un cadre de vie de qualité, des équipements et des services à conforter

A. Des services à la population structurés

Le territoire des Vals de Saintonge se superpose au périmètre administratif de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély. Cette structuration territoriale permet d'offrir un panel de services à la population.

Au cœur du territoire, au sein de la ville-centre se situe la sous-préfecture, le centre des finances publiques avec le service des impôts des particuliers, l'inspection académique, l'annexe du Département avec la délégation territoriale, le pôle des services et l'hôpital. Une politique de maillage des services d'accès aux droits et à la santé se déploie progressivement sur les pôles d'équilibre du territoire.

1. Les équipements de santé

Le territoire est doté d'un centre hospitalier situé à Saint-Jean d'Angély. Il fait partie du groupement hospitalier de territoire de Saintonge qui a pour mission d'assurer un parcours de soins gradués et coordonnés pour ses 300 000 habitants.

Le 20 janvier 2020 le centre hospitalier de Saint-Jean d'Angély comptait 442 lits et places installés tous sites confondus :

- 60 lits de médecine polyvalente et gériatrique
- 10 lits de chirurgie (Hospitalisation de semaine)
- 6 lits d'unité de surveillance continue (USC)
- 6 places d'hôpital de jour de médecine
- 6 places d'hôpital de jour de chirurgie
- 8 places d'hôpital de jour de réadaptation cardiaque
- 3 lits porte aux urgences
- 34 lits de médecine physique et réadaptation (MPR)
- 5 lits d'état neuro-végétatif chronique (ENVC)
- 6 places d'hôpital de jour de MPR
- 30 lits de soins de suite et réadaptation (Saint-Louis)
- 35 lits de soins de suite et réadaptation (Noirmoutier)
- 223 lits et 10 places d'accueil de jour en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

Le centre hospitalier emploie 682 personnes, dont 41 médecins et 3 internes, 463 soignants, 62 agents techniques et ouvriers. 64 métiers différents sont recensés.

En 2019, le territoire des Vals de Saintonge compte 241 praticiens de santé dont 44 médecins généralistes en exercice.

Tableau 1. Taux de participation à l'enquête par spécialité (en %)

	Généraliste	Infirmier	Masseur-Kiné	Chirurgien-Dentiste	Pharmacien	Total
Nombre d'envois	44	95	37	19	46	241
Nombre de retours	27	45	19	10	25	126
Taux de participation (%)	61,4	47,4	51,4	52,6	54,0	52,3

Source : Enquête ORS/Vals de Saintonge 2019

Exploitation : ORS Nouvelle-Aquitaine

Parmi les 27 médecins généralistes sur 44 ayant répondu à l'enquête menée par l'ORS en 2019, 48 % ont plus de 60 ans.

Le mode d'exercice est essentiellement en libéral.

Le territoire compte 5 maisons de santé 5 dont 3 intercommunales (Aulnay/Néré, Bords, Matha, Saint-Savinien sur Charente).

2. Les services d'accès aux droits

Au niveau du Département, la Délégation Territoriale assure un accueil de proximité et de l'accompagnement social personnalisé.

Les professionnels de l'action sociale de proximité assurent l'information, l'aide à l'accès aux droits et l'accompagnement sur les domaines suivants : Revenu de Solidarité Active (RSA), logement, handicap, santé, budget, enfance et famille.

Différentes antennes sont réparties sur le territoire, notamment à Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien sur Charente et Matha.

La Protection Maternelle Infantile (PMI) assure également des consultations sur rendez-vous sur 5 communes : Aulnay de Saintonge, Tonnay-Boutonne, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien sur Charente et Matha.

L'accompagnement des habitants dans leurs problématiques d'accès aux droits passe également par le réseau France Services constitué de 4 sites.

Le pôle des services à Saint-Jean d'Angély au Centre Intercommunal d'Action Sociale, la Maison des services à Matha, développé en 2021 par Vals de Saintonge Communauté et les sites d'Aulnay de Saintonge et Tonnay-Boutonne sont quant à eux gérés à La Poste.

Seule la France Services située sur la ville-centre accueille encore des permanences de la CPAM et de la CAF, ainsi qu'un Point d'Accès au Droit Juridique permettant des conseils gratuits sur rendez-vous.

Concernant l'accès à l'emploi, l'agence Pôle Emploi est localisée à Saint-Jean d'Angély. En mars 2021, elle suit 5 498 demandeurs d'emplois. L'agence accompagne aussi bien les personnes en recherche d'emploi que les entreprises en recherche de main d'œuvre.

La Mission Locale vise l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans. La Mission Locale de la Saintonge dispose d'une antenne à Saint-Jean d'Angély et assure des permanences décentralisées sur l'ensemble des pôles d'équilibre du territoire.

L'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) qui est le nouveau réseau d'espace de proximité informe sur les métiers, la formation et l'emploi. Il est porté par l'antenne de la CCI des

Vals de Saintonge implantée sur la ville-centre.

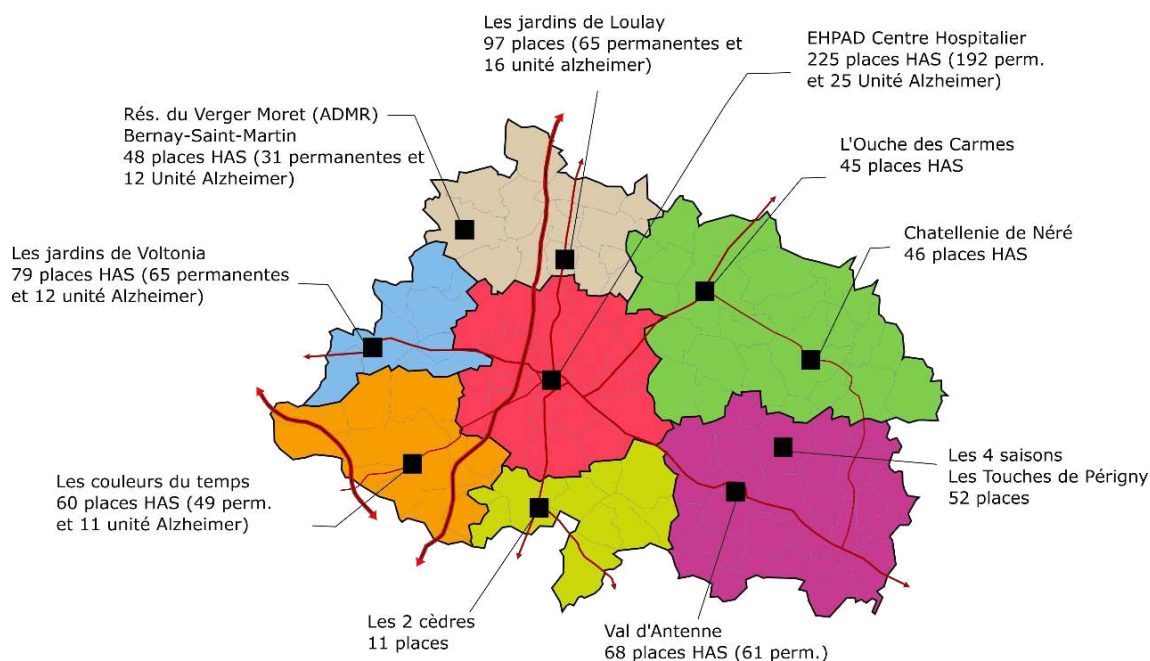
Enfin, les structures d'insertion sont également des acteurs importants pour favoriser l'accès aux droits.

Le territoire compte 5 chantiers d'insertion et 1 entreprise d'insertion interviennent sur le territoire : SIE (Bignay – Aujac), l'Antenne (Matha), Saint-Fiacre (Saintes), les Restos du cœur (Asnières la Giraud), Vals de Saintonge Mobilité (Saint-Jean d'Angély), EIVA (Matha) et une association intermédiaire l'ADEF.

Au regard de la typologie des demandeurs d'emploi sur le territoire, le nombre de places disponible en insertion reste inférieur aux besoins.

3. L'accueil des personnes âgées

La prise en charge des personnes âgées dans le cadre d'un maintien à domicile est plutôt satisfaisante. 731 places sont disponibles en EHPAD, mais on note l'absence de petites unités de vie.



4. L'accueil des enfants et petits enfants

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être accueillis grâce aux moyens suivants jusqu'à leur scolarisation ou jusqu'à 6 ans s'ils sont porteurs d'un handicap :

- 53 places en Multi-Accueil (Saint-Félix, Saint-Jean d'Angély et à Saint-Savinien) 66 enfants de moins de 3 ans accueillis + 5 places d'urgence.

La part des enfants accueillis en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant est 3,9 % en Vals de Saintonge (10,6 % en Charente-Maritime).

- Deux Maisons d'Assistantes Maternelles à Saint-Jean d'Angély (capacité de 12 enfants) et à Brizambourg (capacité de 8 enfants)
- 255 Assistantes maternelles. La garde à domicile est très peu usitée (4/5 familles)
- 4 Relais d'Assistantes Maternelles (Matha, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien / Tonnay-Boutonne et Loulay) : ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leurs assistantes

maternelles, information / conseil sur les modes de garde, professionnalisation des assistantes maternelles, observation de l'accueil individuel et collectif

- 5 Lieux d'Accueil Enfants Parents : espace de jeu pour les enfants accompagnés de leur(s) parent(s), lieu de socialisation pour les jeunes enfants, lieu de prévention et d'échanges autour de l'éducation de l'enfant.

Les enfants de 3 à 12/14 ans sont accueillis :

- Le mercredi et durant les vacances (445 places) dans 6 centres de loisirs directement gérés par la Communauté de Communes et 100 places dans le centre associatif « Beaufief » sur le secteur de Saint-Jean d'Angély.
- En accueil périscolaire (matin et soir) par les centres de loisirs pour 14 écoles (secteurs d'Aulnay, de Loulay, Saint-Jean d'Angély, Saint-Savinien, Tonnay Boutonne) et en garderie communautaire, communale ou gérée par un SIVOS pour les autres communes.

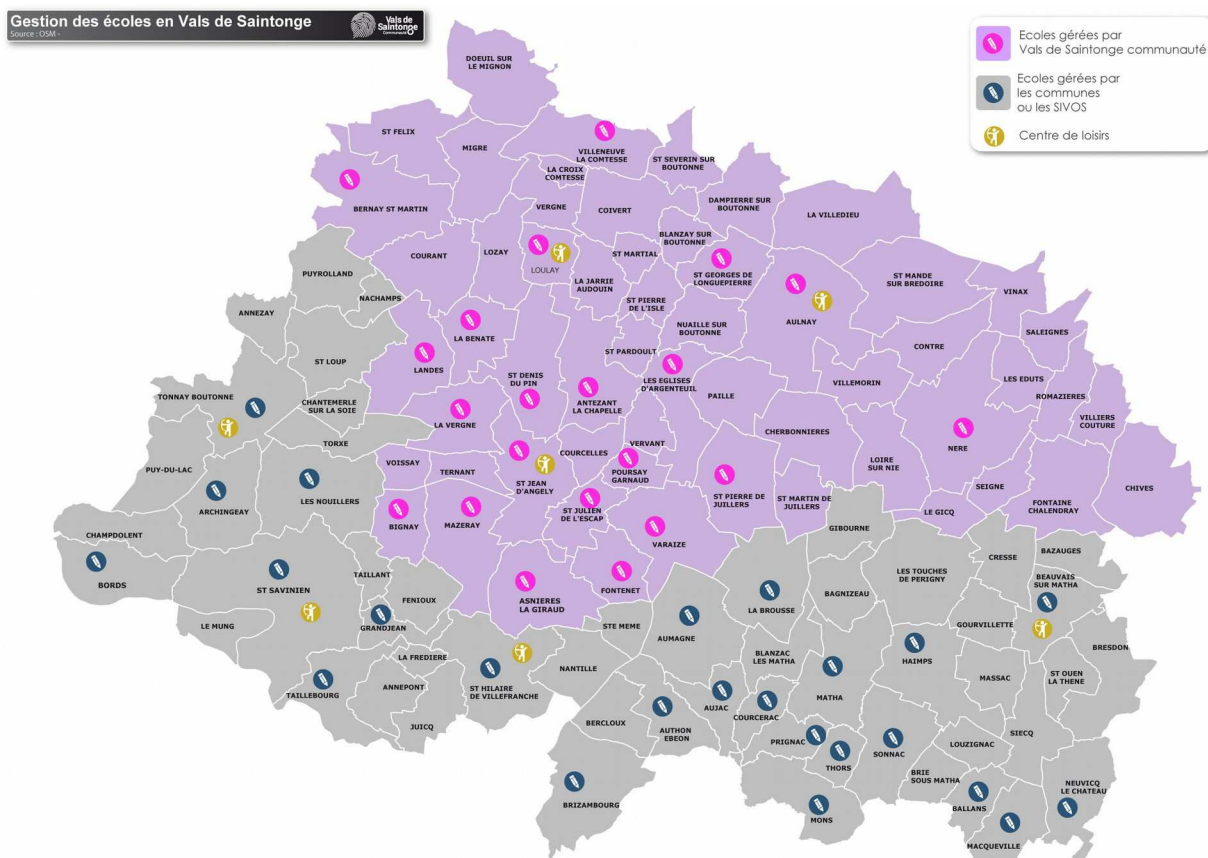
5. L'accueil des jeunes

- 4 structures associatives ou communautaires accueillent les jeunes au-delà de 12 ans dans des « Local jeunes » à Aulnay, Matha, Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien.
- Depuis 2016, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) se situe à l'Espace Porte de Niort à Saint-Jean d'Angély.

Ces structures Enfance Jeunesse portent un projet éducatif visant à l'épanouissement des enfants et à leur ouverture à l'autre. Des actions de sensibilisation, de prévention (harcèlement, violence, réseaux sociaux) et de citoyenneté sont développées par les services de la CdC et ses partenaires.

6. L'éducation

Le territoire est maillé d'un réseau d'écoles pré-élémentaires et élémentaires.



La gestion de ces écoles est partagée à part quasi-égale entre les communes et l'EPCI.

Vals de Saintonge Communes gère une compétence scolaire communautaire sur 58 communes, soit 27 écoles, représentant 98 classes (avec l'école Sainte-Sophie à Saint-Jean d'Angély) et 2062 élèves en septembre 2020.

L'aménagement du territoire présente deux visages au sein de cette compétence intercommunale :

- D'une part, des groupes scolaires sur les secteurs d'Aulnay et de Loulay organisés pour permettre un parcours scolaire complet et un suivi de la maternelle à l'élémentaire,
- et d'autre part, un morcellement de petites unités scolaires avec parfois 1 ou 2 classes, sur le secteur de Saint-Jean d'Angély.

Vals de Saintonge Communauté gère dans le même temps 22 restaurants scolaires.

Le territoire dispose également de 8 collèges dont 1 privé, de 2 lycées et de 2 Maisons Familiales et Rurales (MFR).

B. Une richesse patrimoniale sous valorisée

Les Vals de Saintonge se caractérisent par cinq entités paysagères différentes, où l'eau, élément structurant par son histoire et son empreinte visuelle, est un axe sous-exploité.

- Marche boisée autour d'Aulnay
- Vignoble dans le Pays Bas autour de Matha et de Saint-Hilaire de Villefranche
- Plaines du Nord à proximité de Loulay et au centre du territoire
- Vallées de la Boutonne et de la Charente autour de Tonnay-Boutonne, Saint-Jean d'Angély et Saint-Savinien

Deux édifices sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle : l'église romane d'Aulnay, joyau de l'art roman, et l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély, étape importante sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.



*Abbaye Royale
de Saint-Jean
d'Angély*

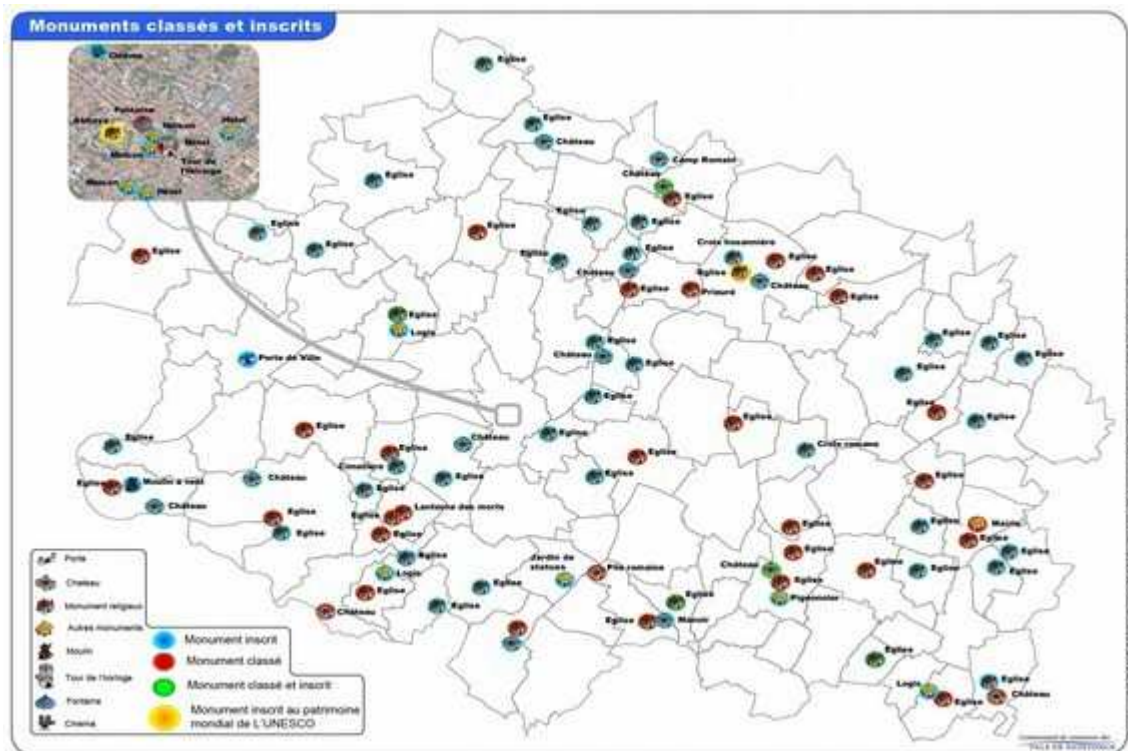
Eglise
Saint-Pierre
d'Aulnay



Le Chemin de Saint-Jacques traverse la Communauté de Communes du nord-est au sud. Il est jalonné par plusieurs communes dont la pépite de Fenioux, avec son église romane et sa lanterne des morts posées dans un vallon préservé.

Les Vals de Saintonge se caractérisent aussi et surtout par un patrimoine bâti riche et varié, des grandes propriétés viticoles ou fermes agricoles du 19^e siècle au patrimoine vernaculaire tels que les lavoirs, fours, puits..., ou près de 70 églises romanes classées ou inscrites aux Monuments Historiques. Vals de Saintonge Communauté a recensé tous ces éléments par une démarche d'inventaire systématique.

Depuis plusieurs années, cet inventaire est valorisé en lien avec les nouvelles technologies : Clic & Zoom, expositions grand format, interventions artistiques, parcours découverte basés sur des outils connectés,... Il sera également une ressource incomparable dans les projets de valorisation et de mise en tourisme des villages ou sites patrimoniaux.



C. Une offre culturelle à développer notamment en lien avec la mise en tourisme

Les Vals de Saintonge ont la particularité de conserver un tissu associatif riche qui propose une offre d'animation locale diversifiée (culture, sport, loisirs...) et répartie sur toute l'année.

Ainsi, 4 cinémas Art et Essai sont présents à Matha, Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne et Saint-Jean d'Angély, constituant un réseau de lieux culturels de proximité qualitatifs. Un complexe cinématographique 3 salles, en construction à Saint-Jean d'Angély, va venir compléter et renforcer cette offre. Cet équipement adapté aux nouvelles pratiques des spectateurs devrait ouvrir ses portes à l'automne 2021.

Plusieurs médiathèques/bibliothèques maillent correctement le territoire dont les plus importantes sont à Saint-Jean d'Angély et Bords.

L'offre d'enseignement musical est constituée de 3 écoles de musique associatives (Matha, Saint-Hilaire, Saint-Savinien) et d'une école de musique municipale à Saint-Jean d'Angély.

Une ludothèque bénéficie désormais d'un espace qualitatif à Saint-Jean d'Angély et met en place des actions décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle draine un public important : 10 000 personnes ont fréquenté les animations de cet équipement, dans ou hors les murs, en 2019.

Les événements attirants le plus de public sont les compétitions de Motocross : Motocross des Nations et Grand Prix de France.

En terme culturel, la Communauté de Communes est le théâtre de deux manifestations labellisées « Sites en Scène » par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime : Théâtre en l'Abbaye à Saint-Jean d'Angély porté par l'A4, et Le Quart d'Écu raconte Puy du Lac à Puy du Lac organisé par l'association Le Quart d'Écu. Le rayonnement de ces animations dépasse le périmètre de la Communauté de Communes.

En dehors de ces deux manifestations, le territoire fait l'objet d'une programmation culturelle à l'année par l'intermédiaire de la saison culturelle de La Motte des Fées, de la Maison du Chat Bleu, de l'A4, de l'Orchestre Symphonique des Vals de Saintonge, etc.

Depuis 2018 la Ville dispose d'une salle de spectacle, l'Eden qui propose une programmation variée et grand public.



Théâtre en l'Abbaye à Saint-Jean d'Angély

D. Des équipements sportifs à requalifier et à structurer

L'offre sportive, équipements et clubs/associations, permet de pratiquer quasiment tous les sports

en Vals de Saintonge, y compris des activités atypiques.

Le territoire compte également beaucoup de clubs de très bon niveau au niveau national voire international : BMX, water-polo, rugby, moto-cross, kayak, judo.

À noter que 7 piscines ou centres aquatiques sont présents sur tous les pôles d'équilibre du territoire.

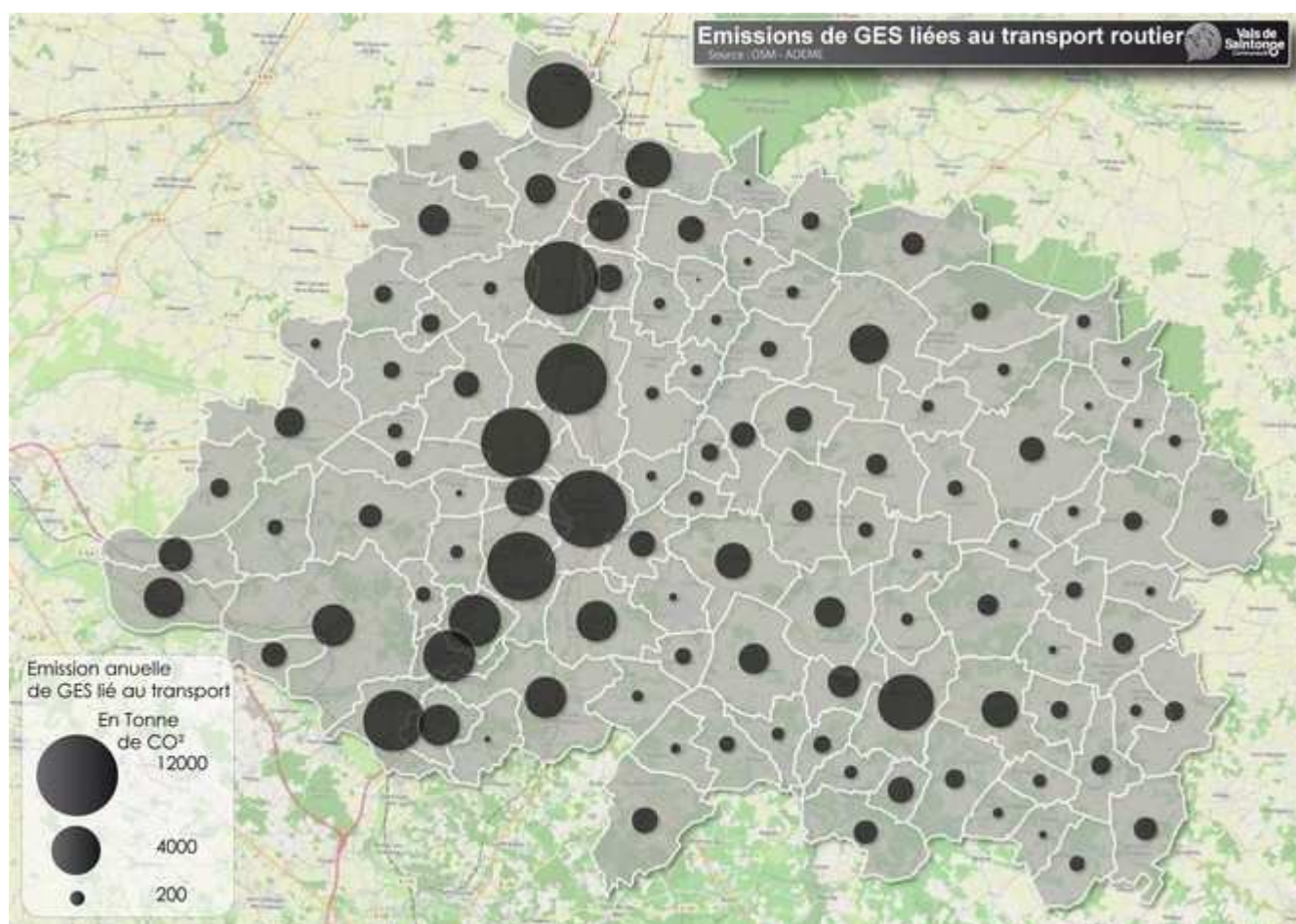
. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

A. Une forte dépendance à l'automobile

D'une surface quasi-équivalente à un quart de la Charente-Maritime, les Vals de Saintonge est un territoire à dominante rurale. Les déplacements sont donc quotidiens pour rejoindre son lieu de travail, les équipements, les commerces ou encore les loisirs. La faible pluralité des modes de déplacements et les distances, font de la voiture un mode de déplacement privilégié et omniprésent.

La présence de l'autoroute A10 entre Paris et Bordeaux et son échangeur facilitent la connexion du territoire avec les grandes métropoles. En outre, le territoire est suffisamment bien maillé par les routes départementales pour offrir une bonne desserte routière. Ainsi il est facile de rejoindre les polarités voisines comme Saintes, Rochefort ou Niort. Certains axes routiers comme Saintes / Saint-Jean d'Angély ou encore Angoulême / Saint-Jean d'Angély supportent des flux journaliers importants. La présence de ces flux routiers entraîne des émissions de gaz à effet de serre importants, près de 40 % sur le territoire. La majorité de ces émissions de GES sont à imputer à la seule présence de l'autoroute.

Afin de lutter contre « l'autosolisme », le Département de la Charente-Maritime a réalisé plusieurs aires de covoiturage sur le territoire. Par exemple, l'aire présente près de l'échangeur autoroutier de Saint-Jean d'Angély facilite des déposes et prises de passagers sur l'axe de l'A10, favorisant ainsi le covoiturage. Les données issues des plateformes de covoiturage (Blablalines, Klaxit, Ecov ...) montrent des flux importants entre la ville centre et Saintes ou encore Rochefort.



Le Département développe aussi des solutions de recharges pour véhicules électriques afin d'accompagner le développement de l'électromobilité.



La voiture tient aujourd'hui une place importante voire indispensable pour les habitants du territoire. Le développement du covoiturage complète une offre alternative aujourd'hui limitée et des actions en faveur des mobilités plus « vertes » sont mises en place.

B. Une offre de transports collectifs encore trop faible...

Les alternatives à la voiture sont peu nombreuses sur l'emprise des Vals de Saintonge. En effet, l'offre de transports est faible et pas toujours en adéquation avec les usages du quotidien.

En ce qui concerne les trains, deux lignes ferroviaires traversent le territoire, la ligne Royan-Saintes-Niort et Bordeaux-La Rochelle.

La ligne majeure entre Saintes et Niort dessert 4 arrêts dont la ville-centre de Saint-Jean d'Angély à raison de 7 liaisons par jour, mais celles-ci ne s'arrêtent pas dans toutes les gares. La ligne a connu de nombreux ralentissements ces dernières années avec une voie très dégradée. Des travaux d'urgence ont été programmés en 2020.

La seconde ligne entre Bordeaux et La Rochelle dessert 2 arrêts dont Saint-Savinien avec 8 liaisons par jour.

Les ralentissements induits par la dégradation des voies et des fréquences pas toujours adaptées font du train un mode qui ne séduit que peu de voyageurs en Vals de Saintonge.

Quatre lignes de cars interurbains viennent compléter l'offre ferroviaire ; trois sont directement liées au ramassage scolaire. Ces lignes sont accessibles aux usagers, notamment les pendulaires,

sous réserves de place. Encore une fois les passages, relativement tôt dans la journée et la présence de scolaires, limitent la part des usagers qui utilisent ce mode de transport. Un transport à la demande, mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine existe aussi sur l'ensemble de la région. La ville de Saint-Jean d'Angély a elle aussi mis en place son propre service.

C. Des mobilités douces peu développées

Le développement des mobilités actives est un enjeu fort à l'échelle nationale mais aussi locale. Les Vals de Saintonge sont peu dotés d'équipements favorisant la marche et le vélo. Il existe de nombreux circuits communaux destinés aux loisirs ou bien encore au tourisme mais très peu pour le quotidien.

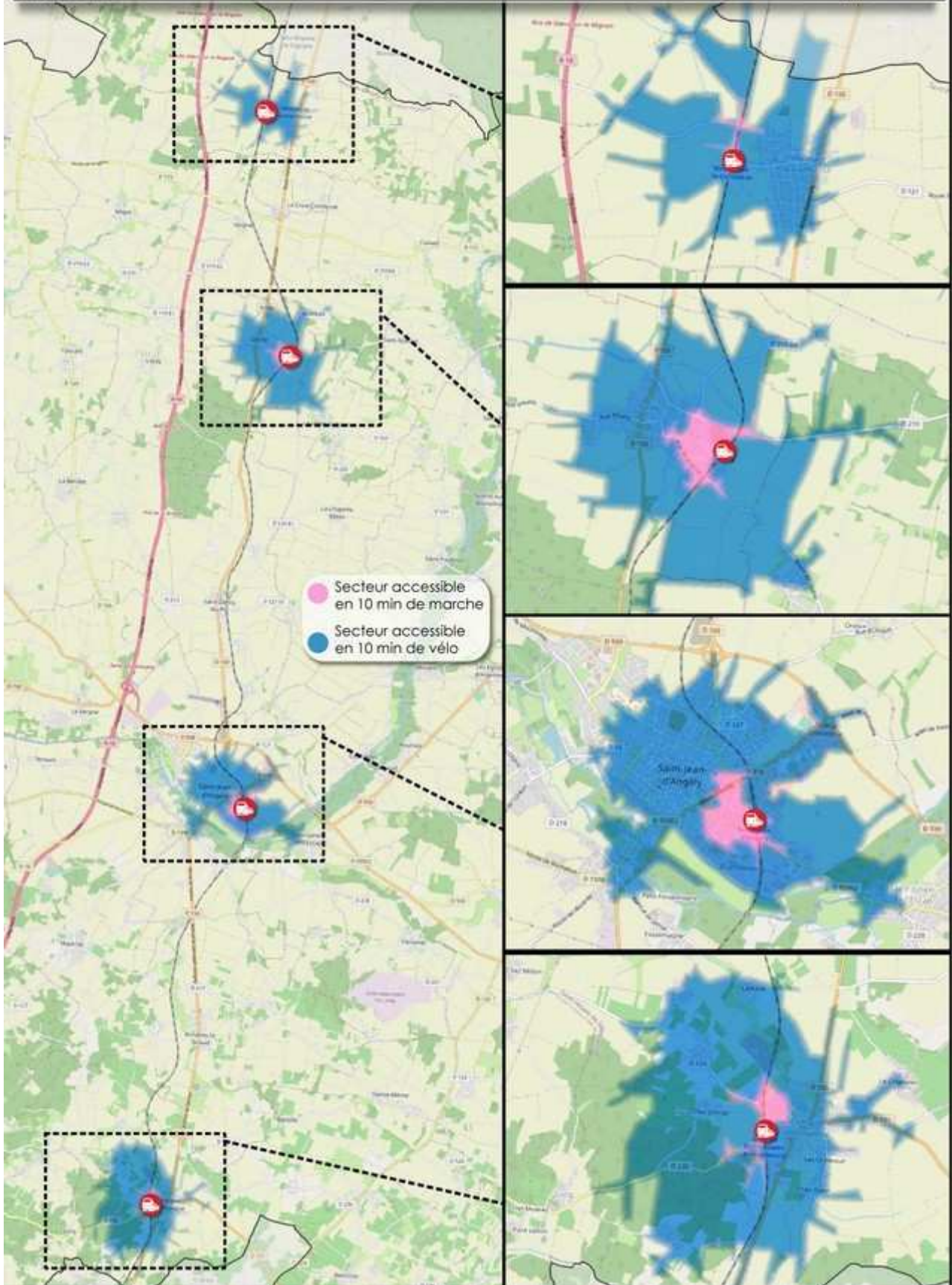
Les boucles de vélos destinées au tourisme favorisent la visite et l'observation mais rallongent les trajets du quotidien, le vélo est délaissé au profit de la voiture. Par ailleurs, les aménagements cyclables qui permettraient de rallier les équipements sont quasi inexistantes ou encore discontinus.

L'organisation urbaine est aussi un frein aux mobilités douces, l'éloignement des commerces du centre-ville ou encore la construction de lotissements en périphérie ont allongé les distances. Les modes de déplacements dits « doux » perdent alors de leur attrait.

Les aménagements favorisant les mobilités actives (vélo, marche ...) sont encore limités ou à vocation touristique sur le territoire. Pour les Vals de Saintonge, l'enjeu est de favoriser les mobilités plus respectueuses de l'environnement en favorisant avant tout le recours aux déplacements actifs et les modes de transports collectifs. La voiture ne peut totalement être abandonnée sur ce territoire rural, mais en mutualisant les trajets cela permettra de réduire l'impact de ces usages sur l'environnement.

Accessibilité piéton et vélo autour des gares - Axe Niort/Saintes

Source : DSM - INSEE



. L'environnement et les milieux naturels

Au niveau du «grand paysage», les Vals de Saintonge sont avant tout constitués de paysages ruraux dont la perception d'ensemble se complète par celle des paysages locaux, qui révèlent mieux, à petite échelle, la variété du territoire.

Le grand paysage compose une palette variée de plaines, vallées, bois, vignobles et champs ouverts, qui se rejoignent et se prolongent sans grandes ruptures ni contrastes. Les villes, villages, hameaux, s'y déploient sans s'imposer dans le paysage.

Le relief de plaines, les espaces ouverts, l'ensoleillement, contribuent à produire une sensation de calme et de douceur, que renforce une première impression d'unité visuelle. Il faut prendre le temps de parcourir le territoire pour en apprécier toute la diversité.

Les vallées de la Charente, de la Boutonne et de l'Antenne structurent le territoire où les différentes entités s'organisent en bandes orientées dans une direction nord-ouest/sud-est, encadrées par les deux grands corridors naturels que constituent la Charente, à l'ouest, et les forêts de Chef- Boutonne, d'Aulnay et de Chizé, à l'est.

A. Les réservoirs de biodiversité et continuité écologique

L'ensemble des espaces naturels du territoire forment, avec les espaces naturels remarquables, une trame verte. Ils sont principalement constitués d'espaces arborés (bois et haies végétales), qui contribuent au maintien de continuités écologiques sur le territoire.

Les espaces arborés sont cependant morcelés la plupart du temps, et parfois seulement linéaires, principalement dans les grandes plaines céréalières du nord-ouest (plaine du nord de la Saintonge). Seule la frange des grands massifs forestiers à l'est et le secteur des Borderies et Fins Bois, au sud et au sud-ouest, offrent encore des ensembles boisés d'importance (en dehors de ceux faisant partie des espaces remarquables).

Le bois des Essouvert forme également un espace boisé d'un seul tenant, au nord de Saint-Jean d'Angély, en bordure de l'autoroute A10. Cependant, l'Office National des Forêts (ONF) estime que seul 15 % du territoire régional (ex Poitou-Charentes) est boisé, contre 28,6 % en moyenne au niveau national ; les Vals de Saintonge reflètent cette faible proportion. Ce résultat est dû en partie à la nature des sols qui sont, sur de nombreux secteurs, peu propices aux boisements, à l'exception des peupleraies, mais également à l'importance des remembrements agricoles au détriment des bocages, qui ont fait reculer la place de l'arbre dans les paysages saintongeois.



Vue sur les Bois d'Essouvert

La trame bleue, c'est-à-dire l'ensemble des zones humides (cours d'eau, prairies marécageuses...), fait l'objet, la plupart du temps, de protections réglementaires au titre de la biodiversité, mais également de prescriptions issues des SAGE et des SDAGE. La Boutonne est cependant dépourvue de protection réglementaire sur certaines portions de son tracé, qui traversent les plaines agricoles. Cela peut être considéré comme un manque, ne serait-ce qu'en termes de connaissance de ce milieu, ou de prise en considération de sa valeur écologique et paysagère. La vallée de la Boutonne est en effet à considérer comme un élément important pour les continuités écologiques.

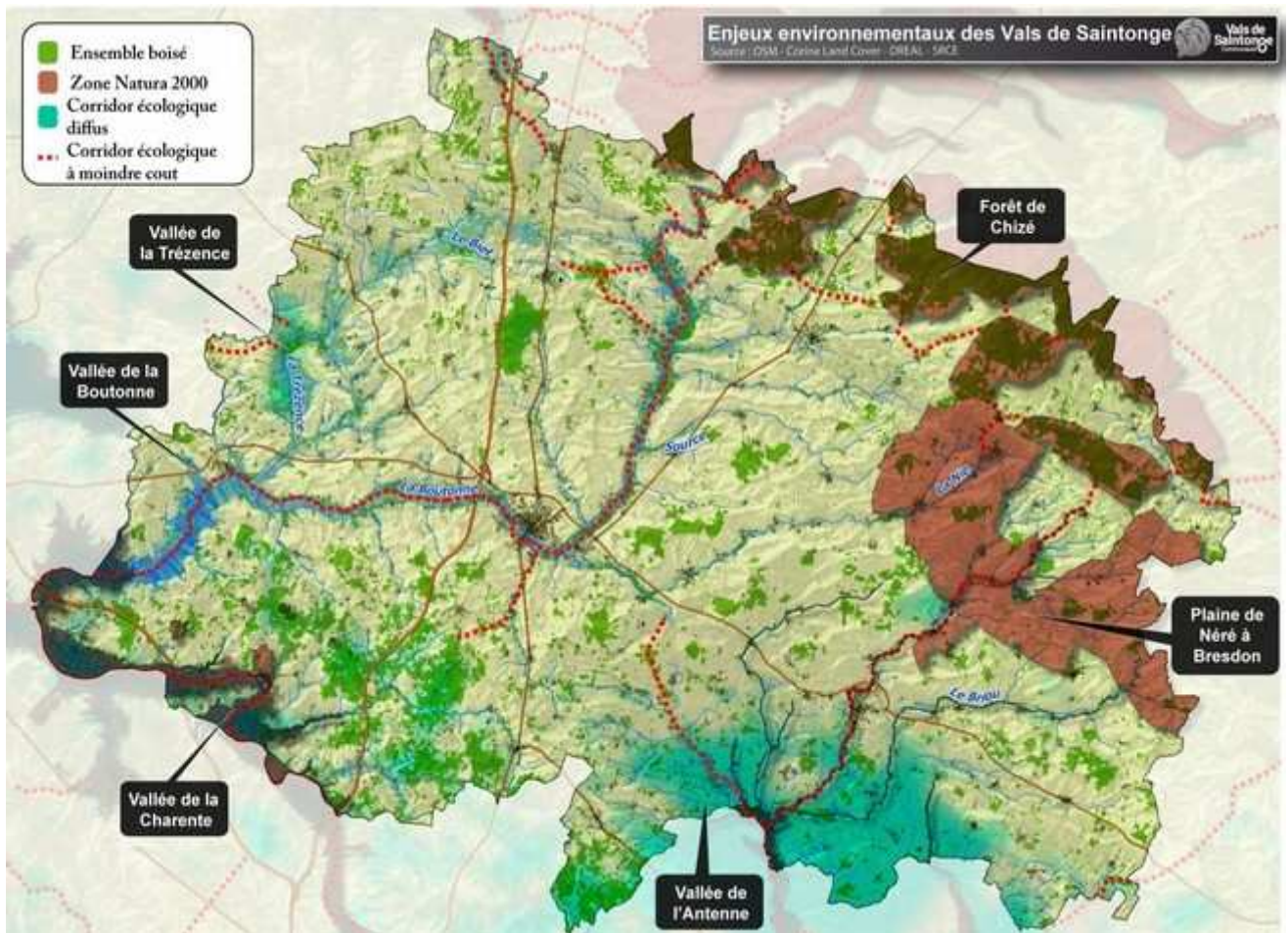


La Boutonne - Saint-Pardoult

Les principaux facteurs de rupture des continuités écologiques sur les Vals de Saintonge sont liés d'une part aux infrastructures linéaires de transport (route, autoroute, voie ferrée), d'autre part à l'activité agricole en « openfields », lesquels réduisent les espaces bocagers et la diversité paysagère davantage propice à la diversité biologique.

Des aménagements pouvant apporter des améliorations à ces obstacles existent : les infrastructures linéaires peuvent être considérées comme des supports pour une certaine diversité biologique (bas-côtés, talus...). Dans le domaine agricole, la création ou reconstitution de haies variées, de bordures de quelques mètres laissées en prairies ou bandes enherbées le long des cours d'eau, contribue aux corridors écologiques...

Au final, si les espaces naturels remarquables couvrent une part importante du territoire des Vals de Saintonge, la part des espaces naturels à forte protection est peu importante (les APB, la RNR de Château Gaillard et le site inscrit des 2 rives de La Charente, couvrent une superficie de seulement 178,9 ha, soit 0,12 % du périmètre du SCoT) alors qu'environ 16 % du territoire est constitué d'espaces naturels remarquables. Cela signifie que le SCoT dispose d'une marge de manœuvre importante pour renforcer éventuellement la protection des espaces naturels de qualité.



B. Des actions de préservation à renforcer

En Vals de Saintonge, la protection de l'environnement revêt plusieurs formes. Les protections précitées (ZNIEFF 1 et 2, N2000 ...), sont systématiquement prises en compte dans les documents d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme (PLU). En outre, les procédures d'urbanisme, sont l'occasion d'identifier les éléments naturels des territoires en question. Ainsi, ces démarches permettent le recensement des arbres, haies, bois, mais aussi des zones humides et des cours d'eau qui font le paysage de nos communes.

En dehors de ces documents, d'autres résolutions en faveur de la biodiversité existent de façon plus individuelle, selon les sensibilités communales. Ainsi sur le territoire communautaire, 13 communes se sont engagées dans la démarche « Label Terre Saine ».

D'autres types d'actions existent, par exemple la constitution de zone d'aménagement différencié (ZAD) afin, par l'acquisition de parcelles, de permettre une protection renforcée de zones Natura 2000 en encourageant la réappropriation sociale de ces lieux naturels.

Dans un autre registre, les communes veillent à travers leur document d'urbanisme à la préservation de tous ces espaces naturels.

. La transition écologique et énergétique

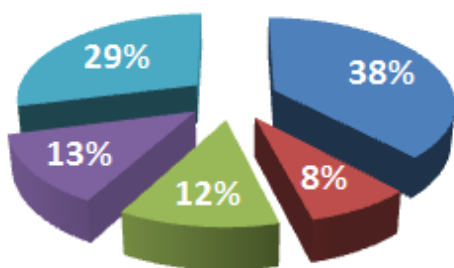
À ce jour, les questions de transition écologique ou énergétique nécessaire à l'adaptation au changement climatique du territoire n'ont pas été traitées à l'échelle intercommunale. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été prescrit le 27 juin 2019. Les démarches d'élaboration n'ont pas encore été lancées. L'état des connaissances est donc limité.

Les données utilisées pour établir cet état des lieux sont issues de la candidature TEPOS et datent majoritairement de 2014. Des compléments plus récents, ont été réalisés en interne, notamment sur le suivi de la production électrique issue de l'éolien.

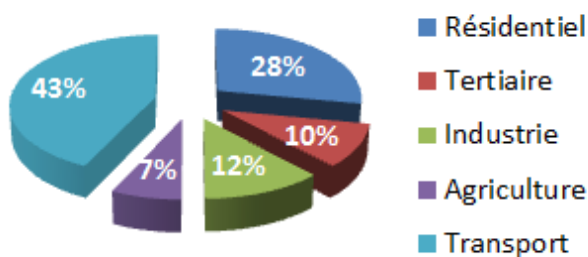
A. Des consommations énergétiques principalement liées au secteur résidentiel et aux transports

Le territoire des Vals de Saintonge consomme chaque année 1 378 GWh, toutes énergies confondues (estimation 2014). Les graphiques ci-dessous montrent la répartition par secteur des consommations sur ce territoire :

Consommation énergétique par secteurs pour Vals de Saintonge



Consommation énergétique par secteurs pour la Charente Maritime



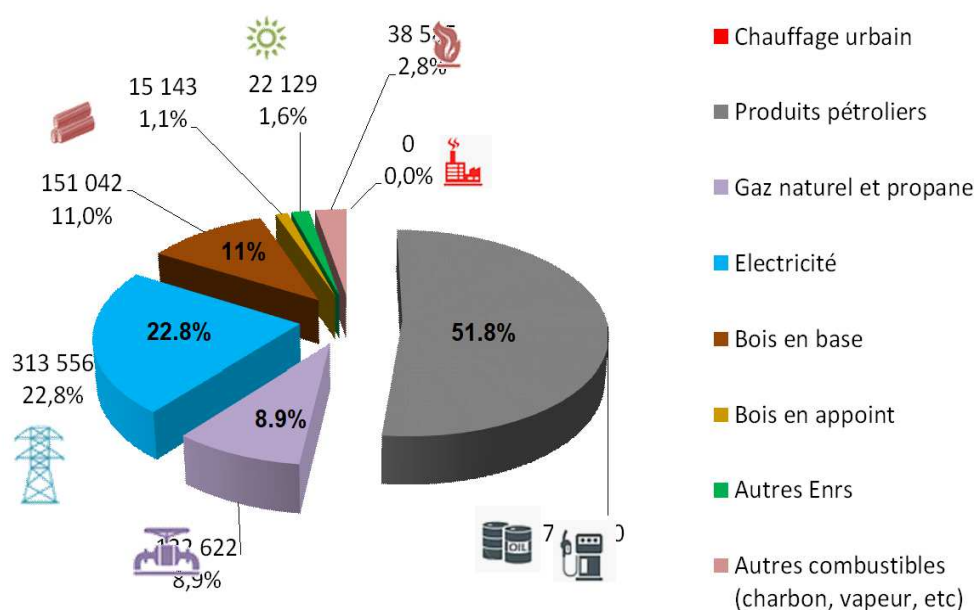
Contrairement à la moyenne du département, le principal poste de consommation d'énergie est constitué par le secteur résidentiel, responsable de 38 % des consommations sur le territoire de Vals de Saintonge.

De même, le secteur des transports pèse lourdement dans les consommations (29 %). Il est à noter également que l'agriculture pèse plus fortement sur Vals de Saintonge que sur le département, en raison d'une forte proportion d'activités agricoles.

En revanche, les autres postes de consommation sont comparables aux taux observés dans le département.

La présentation des consommations énergétiques par type d'énergie illustre le poids des produits pétroliers et de l'électricité dans les consommations du territoire :

Conso. par énergie MWh/an en 2014



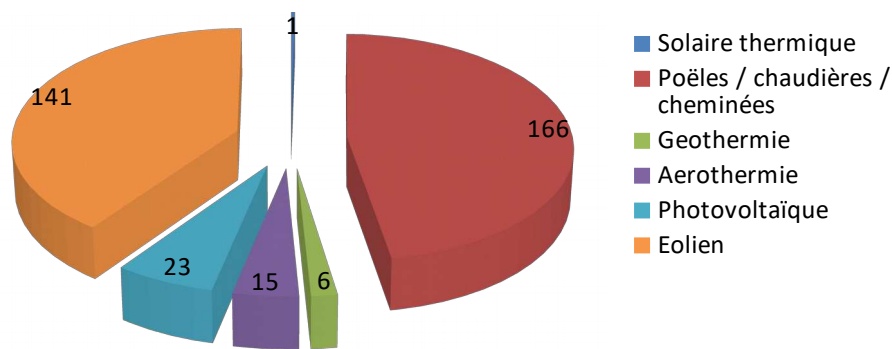
Malgré le poids déterminant des produits pétroliers, il apparaît que le bois alimente 11 % des consommations énergétiques.

De par sa situation géographique, le territoire de Vals de Saintonge présente un potentiel de production d'énergie renouvelable important. Le graphique précédent sous-estime la représentation des énergies renouvelables dans le mixte énergétique du territoire. Dans la partie suivante, des compléments plus récents sont apportés.

B. Une production importante d'énergie renouvelable

En 2014, la production d'énergies renouvelables sur le territoire se répartit comme suit :

Production d'EnR Vals de Saintonge (GWh/an, en 2014)



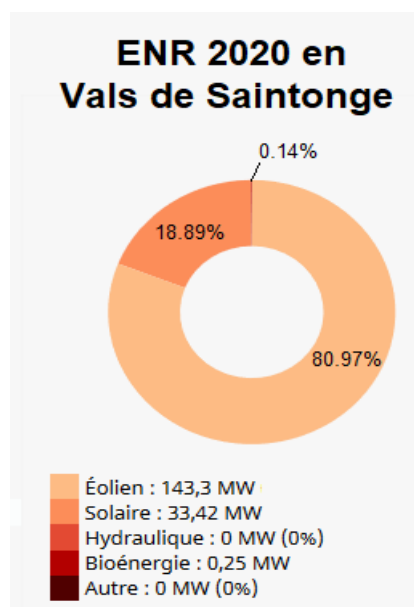
La production d'énergies renouvelables sur le territoire est relativement équilibrée entre production de chaleur (énergie thermique) et production d'électricité.

En termes d'énergie thermique, c'est le bois qui s'affirme comme la principale source d'énergie renouvelable, avec 166 GWh/an. Au total, ce sont plus de 42 tonnes de bois valorisées par an. Ce chiffre est cependant à relativiser, car la ressource alimente encore vraisemblablement des équipements au rendement énergétiquement faible. Une optimisation des équipements permettrait de dégager des potentiels supplémentaires de bois-énergie.

Les pompes à chaleur, technologie controversée, constituent la deuxième source avec une production de près de 15 GWh/an. Et ce alors que le solaire thermique apparaît embryonnaire (1 GWh/an).

La production d'électricité, quant à elle, est principalement alimentée par les installations éoliennes et, dans un degré moindre, par le photovoltaïque (507 installations comptabilisées en 2014, pour une production annuelle de 23 GWh).

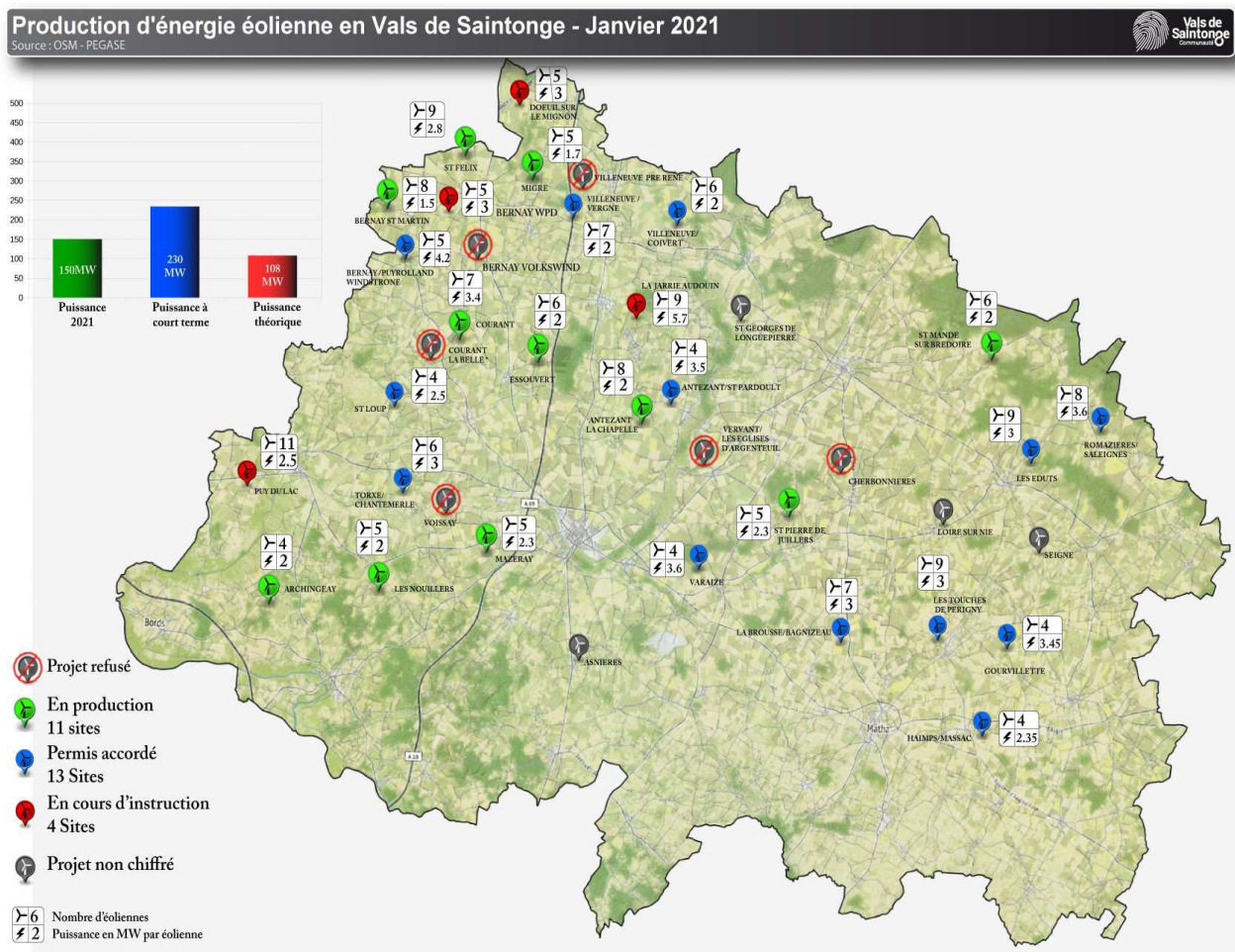
D'après les chiffres de 2020, 766 installations de production d'électricité renouvelable sont présents sur le territoire pour une puissance installée de 174,91 MW : soit une production d'électricité d'origine éolien de 286,6 GWh/an et une production électrique d'origine photovoltaïque de 36,8 GWh/an.



Il est important de faire un comparatif entre la production d'électricité et la consommation électrique du territoire. En 2019, cette consommation électrique était de 288,4 GWh sur le territoire.

On peut donc dire que les besoins électriques du territoire sont actuellement couverts par la production renouvelable locale qui fournit 323,4 GWh/an.

D'autre part, cette production d'électricité renouvelable est également en croissance sur le territoire. La cartographie suivante présente le suivi des projets éoliens sur le territoire.



Au regard, des projets autorisés par la Préfecture en janvier 2021, la puissance installée devrait croître jusqu'à 230 MW et fournir ainsi 460 GWh/an d'électricité sur le territoire.

Le potentiel solaire est également important en Charente-Maritime avec un nombre d'heures d'ensoleillement évalué à 2055 heures ce qui place le département en vingtième position à l'échelle nationale. Il reste néanmoins encore sous-exploité sur le territoire.

D'autre part, le travail d'inventaire et de géolocalisation n'a pas été réalisé pour ce type de production.

La typologie des installations photovoltaïques existantes se répartit entre des installations de particuliers allant de 3 à 9 KWc, des toitures de hangars agricoles et ombrières de parkings de 36 KW mais également des installations plus conséquentes de l'ordre de 250 KW, toujours en toiture.



Ombrière photovoltaïque – P= 99,36 KWc - parking ateliers intercommunaux- Fossemagne



Hangar photovoltaïque (250 KW) à Pousay-Garnaud



*Hangars photovoltaïques (250 KW x 3) à Tonny-Boutonne
et autres installations sur la commune*

Le territoire abrite également des centrales au sol photovoltaïque.

La plus ancienne centrale solaire sur le territoire se trouve sur la commune de Fontenet, sur un ancien terrain militaire.



La centrale solaire de Fontenet vue du ciel

Cette centrale solaire produit 12 MW et génère 14 GWh par an (ce qui représente la fourniture en énergie à plus de 5 000 foyers).

Une extension du site d'une puissance équivalente, portée par la Communauté de Communes, est actuellement en cours d'étude et d'autres projets privés sont également connus à ce jour. Il est important de préciser qu'aucun projet ne peut être autorisé sur des terres agricoles ou naturelles, en accord avec les orientations du SCoT du territoire. Ainsi seules les friches peuvent être revalorisées pour cet usage.

Malgré une forte production électrique renouvelable, le mix énergétique des EnR est encore trop peu diversifié. En effet, les besoins de chaleurs, d'énergie thermique ne sont aujourd'hui pas couverts.

Le territoire rural de Vals de Saintonge Communauté est riche d'une biomasse dont l'exploitation est très peu orientée sur la production d'énergie. Les bois sont majoritairement exploités par les particuliers pour la production de bois de chauffage. De même, les résidus agricoles (céréaliers et viticoles) sont peu valorisés sur le territoire.

De nombreuses ressources sont donc encore à développer.

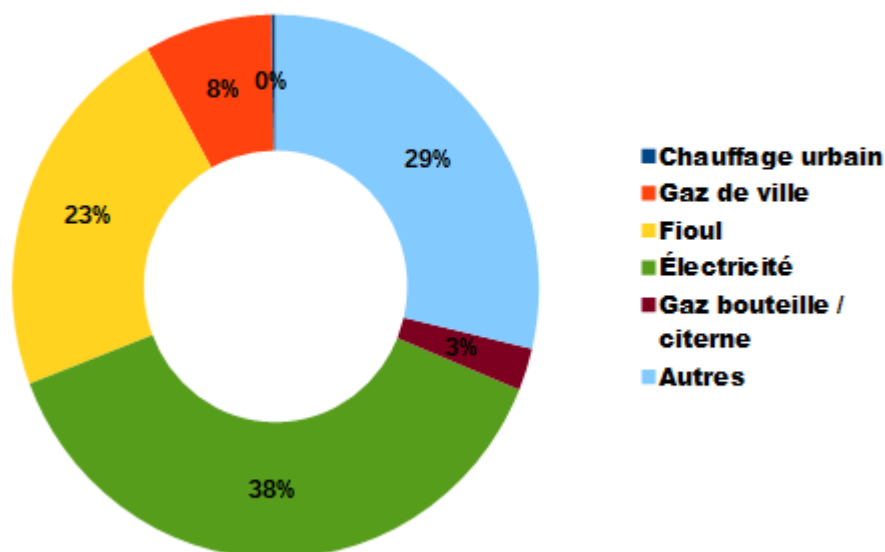
C. Des actions en faveur de la rénovation énergétique des logements

Le poste de consommation énergétique le plus important sur le territoire concerne le secteur résidentiel.

La performance énergétique des logements est estimée en moyenne sur le territoire à 229 Kwh/m²/an soit l'équivalent d'une étiquette énergétique de type D.

On notera également que 23 % des foyers sont chauffés au fioul sur le territoire.

Répartition des combustibles principaux des résidences principales en 2017 (Source INSEE)



Plusieurs actions sont en cours sur le territoire pour améliorer la performance énergétique des logements grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) signée entre la Communauté de Communes, l'État et la ville-centre de Saint-Jean d'Angély pour la période 2019-2024.

On notera également la présence de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) Aunis-Vals de Saintonge portée par les Communautés de Communes, Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge pour assurer le conseil et l'accès aux aides publiques destinées aux particuliers et aux petits tertiaires.

. Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces

Territoire	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> une intercommunalité à l'échelle du territoire des Vals de Saintonge un vaste périmètre communautaire représentant 1/4 de l'espace départemental 	<ul style="list-style-type: none"> une composition à 110 communes qui induit une lourdeur de fonctionnement et de gouvernance un territoire peu peuplé, 9 % de la population départementale des communes trop petites et peu fédérées autour de projets communs un exercice différencié des compétences
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> des contractualisations et appels à projet avec les différentes collectivités territoriales et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> un risque de recentralisation des politiques publiques
Positionnement territorial	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> un positionnement entre plusieurs agglomérations une structuration des pôles urbains en étoile une desserte autoroutière stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> une frange nord/est à l'écart des principales infrastructures
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> un regain d'intérêt pour les territoires ruraux suite à la crise de la COVID un rayonnement des territoires limitrophes 	<ul style="list-style-type: none"> un risque de désertification du nord/est du territoire
Démographie et ménages	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> une dynamique démographique à l'ouest et au sud du territoire un solde migratoire signe d'attractivité 	<ul style="list-style-type: none"> un solde naturel négatif un vieillissement de la population très marqué
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> des nouveaux arrivants notamment en accession à la propriété 	<ul style="list-style-type: none"> une difficulté liée au renouvellement de la population qui peut peser sur les équipements, services et commerces une hausse du nombre de ménages d'une seule personne (isolement, maintien à domicile...)

Habitat	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une forte croissance du parc de logement • des prix abordables en accession à la propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • un déficit en logements locatifs • une vacance constatée dans le parc de logement ancien
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • le développement du locatif lié aux projets (station thermale...) • des dispositifs OPAH, AMI, ORT et Petites Villes de Demain pour rénover le parc de logements anciens 	<ul style="list-style-type: none"> • le développement de la vacance dans le bâti ancien • un surcoût et complexité administratives et techniques liés aux rénovations dans les secteurs protégés • un risque d'exclusion lié aux difficultés de parcours résidentiel (locatif, monoparentalité, seniors...) • un standard du pavillon en pleine propriété
Économie	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une économie diversifiée avec un fort ancrage local (taille / secteurs d'activité / ressources / main d'œuvre ...) • une production agricole importante (céréales / viticulture) • une filière agroalimentaire bio en développement • un taux de création d'entreprises soutenu 	<ul style="list-style-type: none"> • un manque d'entreprises fortement créatrices d'emplois • des commerces de proximité fragiles • un manque de réserves foncières stratégiques
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • le télétravail va reconfigurer les projets d'installation de cadres • des stratégies de recrutement qui s'adaptent aux caractéristiques des bassins d'emploi • un engouement pour les circuits courts en phase avec les projets du territoire (bio, maraîchage ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • une concurrence accrue entre les territoires • une raréfaction du foncier et de l'immobilier du fait de la réglementation nationale
Tourisme	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une porte d'entrée touristique au sud-ouest du territoire, Saint-Savinien : petite cité de caractère, village de pierre et d'eau et ville des Métiers d'Art • des sites naturels et patrimoniaux bien répartis sur le territoire • une offre d'activités de pleine nature riche et diversifiée • un tissu important de résidences secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> • une offre peu lisible • peu de produits d'appel
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • un positionnement géographique et climatique attractif • un projet thermal porteur de retombées économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • une concurrence accrue entre les territoires rétro-littoraux • une forte dépendance aux clientèles étrangères

Service à la population	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une offre de services publics et d'accès aux droits riche et bien structurée qui profite à l'ensemble des 110 communes • un centre hospitalier modernisé (pôle de réadaptation, internat rural ...) • des structures d'insertion présentes 	<ul style="list-style-type: none"> • des charges de centralité concentrées sur les pôles d'équilibre et la ville centre • des professionnels de santé vieillissants et en nombre insuffisant • un nombre de places en insertion insuffisant au regard des besoins
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • une économie résidentielle • une arrivée de jeunes familles 	<ul style="list-style-type: none"> • un risque de fracture du territoire • une dématérialisation des démarches au détriment de services physiques
Éducation / Enfance / Jeunesse	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • un réseau d'établissements scolaires important • une offre de services à destination des 0-18 ans structurée et bien identifiée 	<ul style="list-style-type: none"> • une baisse de la natalité • un morcellement de l'offre scolaire sur une partie du territoire • un manque de visibilité et d'anticipation sur l'adaptation de l'offre au regard des enjeux démographiques et pédagogiques • un vieillissement du parc immobilier lié à ces services
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • une forte réactivité pour faire face à l'arrivée de nouvelles familles 	<ul style="list-style-type: none"> • un risque de fermeture de classes / écoles subi et non anticipé • une difficulté à maintenir des services publics au regard de la baisse de fréquentation
Patrimoine	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • 2 édifices inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (Église d'Aulnay et Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély) • des paysages et patrimoine préservés • • un musée labellisé Musée de France et Microfolies 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de sites faisant l'objet d'une médiation / interprétation
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • une reconnaissance à venir au Patrimoine Mondial de l'Unesco des savoirs-faire du Cognac 	<ul style="list-style-type: none"> • un manque de dispositifs financiers pour accompagner la préservation et restauration du patrimoine • une disparition des techniques de rénovation traditionnelles

Culture	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une programmation culturelle variée proposée par les acteurs culturels (A4, La Motte des Fées...) • une salle de spectacle adaptée et reconnue (Eden) • un réseau de cinémas de proximité • l'ouverture prochaine du complexe cinématographique Ciné Vals 	<ul style="list-style-type: none"> • un manque de coordination de la politique culturelle sur le territoire
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • des réseaux départementaux et régionaux qui permettent une programmation de qualité • une fréquentation touristique du département • un développement des usages numériques 	<ul style="list-style-type: none"> • des niveaux de revenus et isolement social des habitants qui peuvent les éloigner de la culture • une fragilité du modèle économique du monde du spectacle
Vie associative	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • un tissu associatif très riche • quelques associations employeuses structurées 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse du bénévolat
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • un développement de l'Appui à la Vie Associative (AVAL) • une fédération / mutualisation entre associations • un renouvellement des formes de coopération (communautés, réseaux sociaux ...) • un besoin de lien social physique mis en lumière par la COVID 	<ul style="list-style-type: none"> • une baisse des subventions • une augmentation des contraintes réglementaires et techniques
Sport	ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • des associations sportives de bon niveau et une offre de pratique sportive très variée • un centre aquatique idéalement situé • un maillage d'équipements sportifs permettant une proximité (piscines, gymnases...) 	<ul style="list-style-type: none"> • des équipements vieillissants et coûteux à entretenir • une fragilité économique des clubs sportifs
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • les performances individuelles et collectives influencent directement la notoriété du territoire • un développement de la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • un vieillissement des installations communales et intercommunales • une délocalisation des clubs du fait des fusions / rapprochements stratégiques en lien avec les soutiens financiers • les coûts des pratiques

Mobilités et transports	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • une desserte existante de lignes SNCF • un réseau routier en étoile 	<ul style="list-style-type: none"> • un réseau de transport en commun très limité • des liaisons douces peu développées
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • un schéma de mobilité avec la Région Nouvelle Aquitaine • des initiatives privées et alternatives (covoiturage, scolaire...) • un développement des grands itinéraires doux (Flow Vélo, Vélodyssée...) 	<ul style="list-style-type: none"> • un manque de solutions de mobilité pour les territoires ruraux

Environnement	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • des milieux naturels préservés (vallées, forêts...) • une gestion qualitative de la ressource en eau 	<ul style="list-style-type: none"> • une ressource en eau limitée • des risques naturels (inondation, retrait/ gonflement...)
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • des actions de gestion de la ressource en eau (GEMAPI, fleuve Charente...) • une animation du réseau NATURA 2000 	<ul style="list-style-type: none"> • une perte de biodiversité • un déficit en eau • des pollutions diverses

Transitions écologique et énergétique	ATOUTS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> • un étalement urbain important • des passoires thermiques dans l'habitat • des îlots de chaleur dans les centre-bourgs
	OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • des dispositifs de rénovation énergétique des bâtiments (PTRE...) • une lutte contre l'étalement urbain (loi Climat et Résilience) 	<ul style="list-style-type: none"> • des impacts du changement climatique sur les activités économiques et la santé



Bilan des politiques contractuelles 2017-2021



Table des matières

Bilan du Plan Vals de Saintonge avec le Département.....	3
Bilan du Contrat de Cohésion et de Dynamisation avec la Région.....	5
Bilan du Contrat de Ruralité avec l'État.....	7
Bilan du Programme européen LEADER 2014-2020.....	9
Bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).....	10
Nouvelles contractualisations.....	11
Opération de revitalisation du territoire (ORT).....	11
Petites Villes de Demain.....	11
Annexes.....	12
Annexe 1 : Liste des projets aidés par le Département.....	12
Projets aidés dans le cadre de la bonification.....	12
Projets aidés dans le cadre des dossiers particuliers.....	15
Annexe 2 : Liste des projets aidés par la Région.....	16
Annexe 3 : Liste des projets aidés par l'État.....	17
Annexe 4 : Liste des projets aidés par l'Union Européenne.....	19

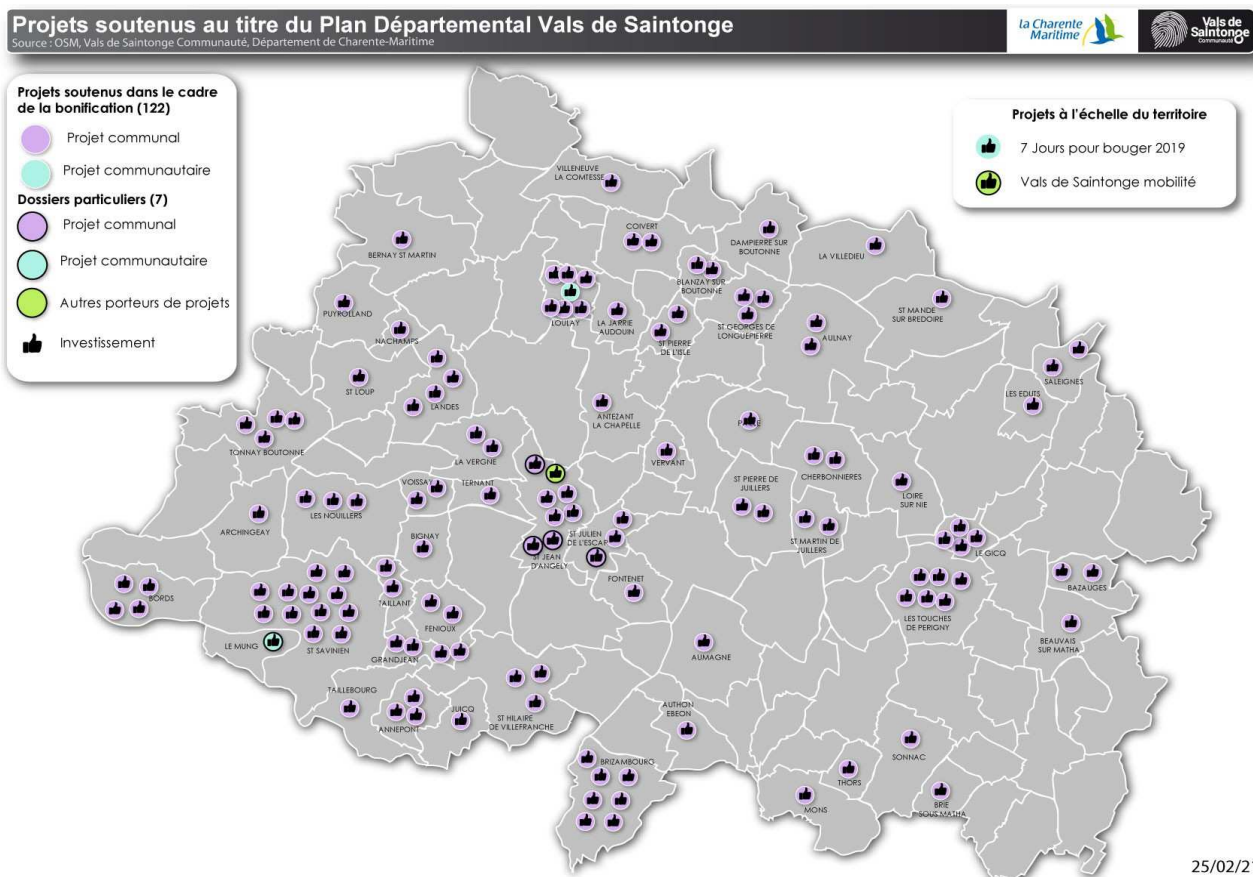
Bilan du Plan Vals de Saintonge avec le Département

Le Plan Départemental Vals de Saintonge a été contractualisé entre le Département et Vals de Saintonge Communauté en juin 2019. Ce plan permet au territoire des Vals de Saintonge de bénéficier d'une enveloppe de 7 M€ pour le développement de ses projets. Le plan accompagne les projets du territoire notamment autour de trois axes :

Axe 1 : Investir fortement pour confirmer la relance du territoire

Axe 2 : Structurer une destination touristique famille

Axe 3 : Renforcer l'attractivité du territoire



Dans le cadre du Plan Vals de Saintonge, le soutien du Département se décline selon deux dispositifs :

- d'une part, une bonification de 10 % des aides de droit commun du Département pour tous les projets situés en Vals de Saintonge Communauté ;
- d'autre part, des subventions exceptionnelles au titre des fiches-actions dudit Plan Vals de Saintonge après examen des dossiers particuliers lors des Comités de Pilotage.

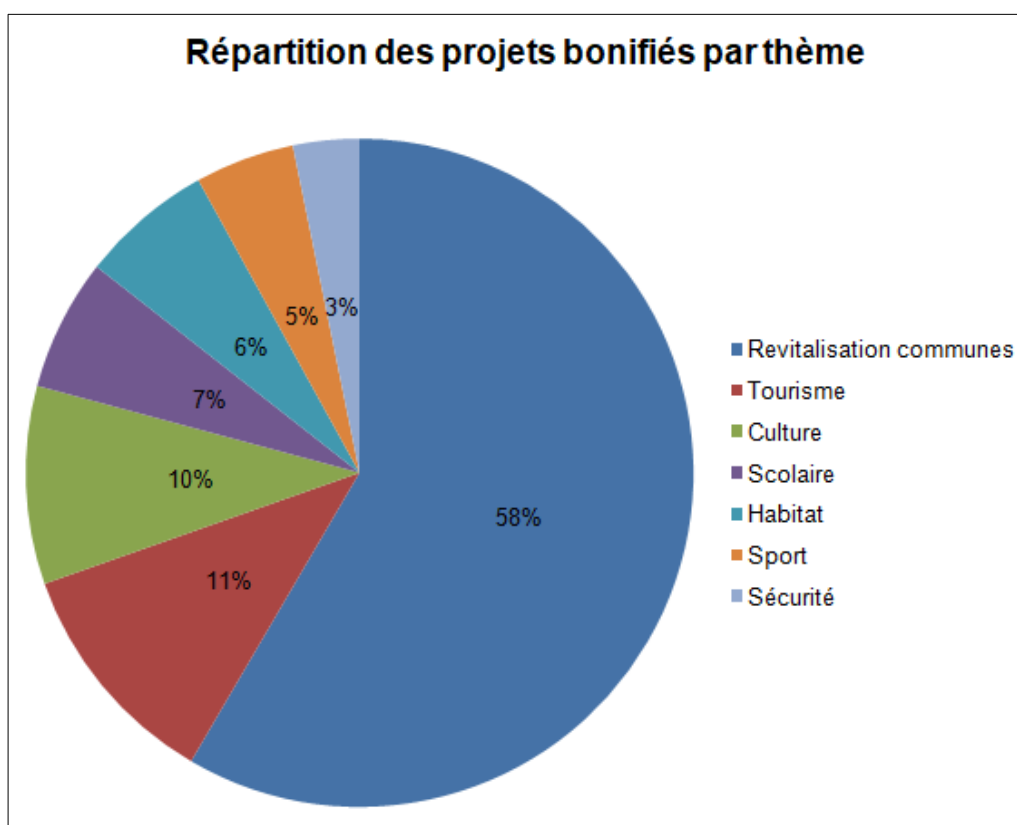
Depuis son approbation :

- 122 projets répartis sur 57 communes du territoire ont bénéficié de la bonification, d'un montant complémentaire de **440 852 €**, s'ajoutant aux 1 748 323 € de subventions attribués via les règlements d'intervention de droit commun ;
- 7 dossiers particuliers ont été votés, représentant un montant de **932 746,50 €** de subventions.

Selon une analyse territoriale, on peut relever une fragmentation du territoire Est/Ouest. En effet, les communes porteuses de projets aidés par l'aide Départementale sont beaucoup plus nombreuses à l'Ouest du territoire, le long de la vallée de la Boutonne et de la Charente. A l'Est, certaines communes se démarquent du reste du territoire (Les Touches de Périgny, Le Gicq et Brizambourg notamment).

Si on analyse les porteurs de projets, on peut noter que les communes sont prédominantes. Sur les 129 projets soutenus, 124 sont portés par les communes. Cette prédominance des projets communaux est en lien avec la forte sollicitation du Fonds Départemental de Revitalisation des petites communes, qui répond très bien aux besoins de notre territoire. Le nombre de projets communautaires ou d'origine autre est faible (3 projets communautaires, 1 projet d'origine associative, 1 projet porté par le Centre Hospitalier de St Jean d'Angély).

Par ailleurs, selon une analyse par thème des projets bonifiés, on peut noter que les projets de revitalisation des petites communes sont prédominants, ce qui corrobore l'analyse précédente sur la maîtrise d'ouvrage communale.



Tous les projets soutenus par le Département sont des dépenses d'investissement.

Concernant le fonctionnement du Contrat, Vals de Saintonge Communauté est porte d'entrée pour les projets relevant du Plan Vals de Saintonge hors bonification, soit les dossiers particuliers qui passent en COPIL. Pour les aides sectorielles bonifiées, c'est le Département qui est porte d'entrée pour les porteurs de projets.

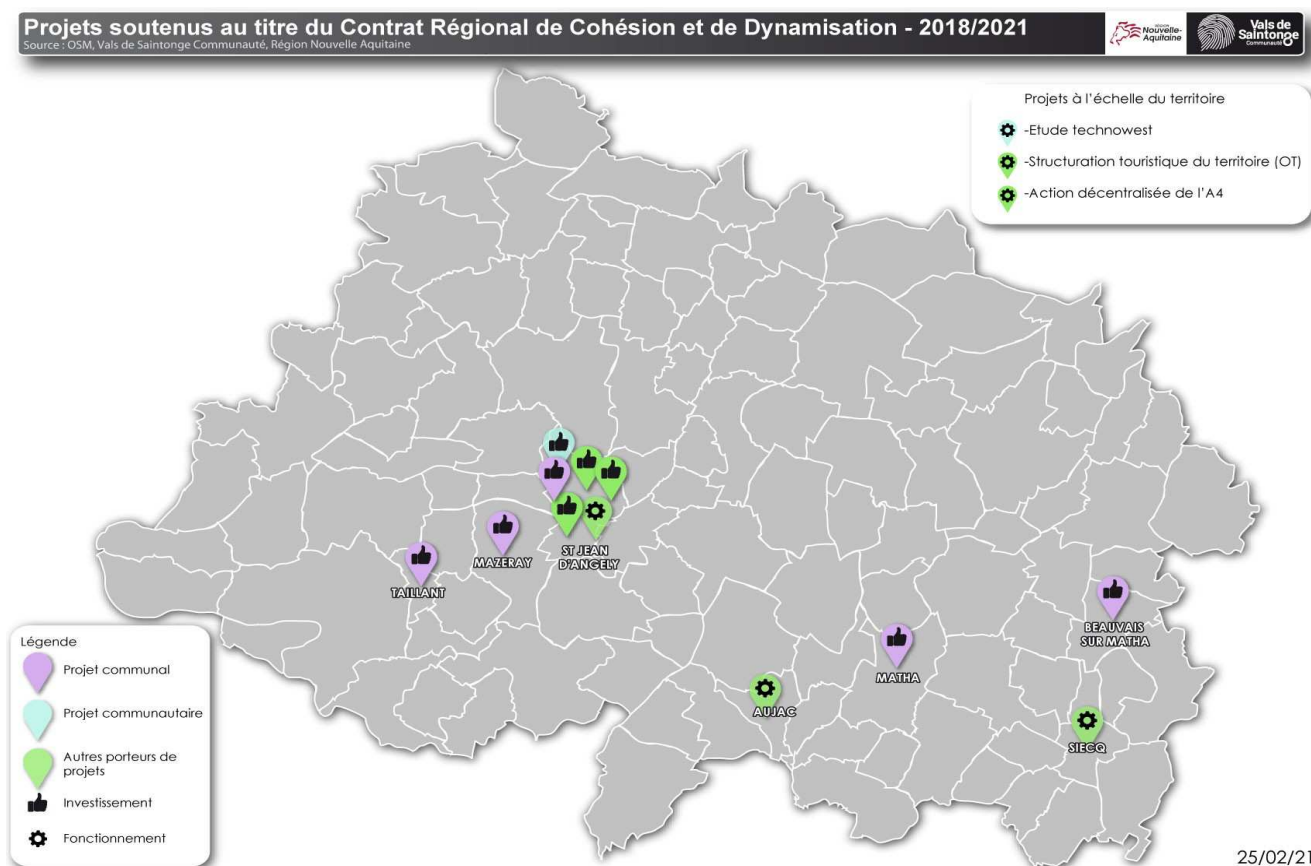
Enfin, on peut noter un effet levier significatif pour le financement des projets structurants par le Département avec un taux de financement moyen de 22,53 %.

Bilan du Contrat de Cohésion et de Dynamisation avec la Région

La politique contractuelle avec la Région a été élaborée courant 2017/2018, aboutissant à la signature d'un Contrat de Cohésion et de Dynamisation le 28 mai 2018. Ce contrat vise à soutenir et développer les atouts du territoire Vals de Saintonge, notamment autour de deux axes structurants :

- Renforcer la compétitivité du territoire
- Bien vivre la ruralité en Vals de Saintonge

Ce contrat se déroule sur trois années : de 2018 à 2021. Depuis son approbation, des subventions à hauteur de **1,6 M d'€** ont été versées par la Région pour soutenir 15 projets sur le territoire des Vals de Saintonge.



Comme l'indique la carte, on peut relever que 53 % des porteurs de projets ne sont pas des collectivités mais des porteurs de projets autres (associations, acteurs parapublics, entreprises...). C'est une caractéristique propre au Contrat Régional, que l'on ne retrouve pas aussi marquée avec les autres financeurs. Cette prédominance d'une maîtrise d'ouvrage privée s'explique par la nature des aides Régionales, principalement axées sur le développement économique et l'attractivité du territoire, et par leur règlement d'intervention qui rend les associations et les entreprises éligibles.

Les projets se répartissent de façon équitable entre les deux axes du Contrat : 7 projets inscrits dans l'axe « Renforcer la compétitivité des territoires », et 8 projets dans l'axe « Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge ».

Selon une analyse territoriale, on peut remarquer une concentration des projets soutenus par la Région au niveau de Saint-Jean d'Angély en raison :

- des objectifs de la politique régionale qui visent à soutenir davantage des projets de grande structurants et stratégique, donc de grande envergure ;
- de la concentration sur le secteur de Saint-Jean d'Angély des acteurs structurants et des équipements phares, ce qui en fait le territoire le plus à même pour porter des projets de grande envergure.

On peut relever que 40 % des projets soutenus par la Région correspondent à des dépenses de fonctionnement, et 60 % des projets sont de l'investissement. Là encore, les aides régionales visent davantage à soutenir des projets d'animation, d'organisation, de structuration.

Concernant le mode de fonctionnement du Contrat, on peut noter que la DATAR régionale constitue la porte d'entrée pour les porteurs de projets, qui les guide, les conseille et les accompagne dans l'optimisation des financements régionaux. Vals de Saintonge Communauté intervient en lien avec la DATAR dans l'accompagnement de la conduite des projets.

Enfin, la part contributive de la Région au financement des projets s'élève en moyenne à 7,62 %. Cette part assez faible est liée à l'impact du projet Valvital qui représente un coût très élevé (14 000 000 €). Si on retire ce projet du calcul, l'effet levier du financement Région s'élève à 14,27 %.

Bilan du Contrat de Ruralité avec l'État

L'élaboration du Contrat de Ruralité s'est déroulée courant 2016/2017, aboutissant à la signature du Contrat de Ruralité le 26 juin 2017.

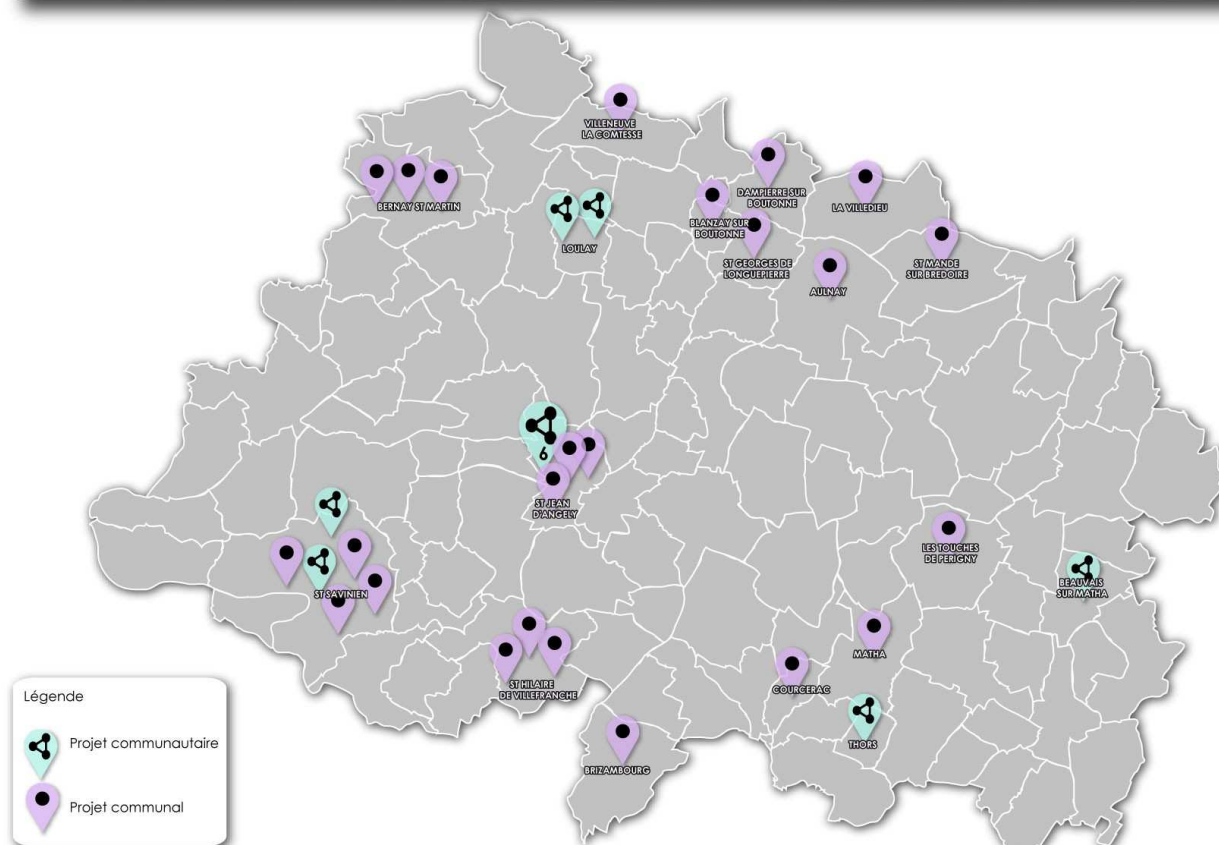
Les 6 grands axes prioritaires pour le développement du territoire obligatoires du Contrat sont les suivants :

- Accès aux services publics et marchands et aux soins
- Revitalisation des bourgs centres
- Attractivité du territoire
- Mobilité locales et accessibilité au territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

Le Contrat de Ruralité se déroulait sur 3 années de 2017 à 2020. Au total, il a permis de soutenir 31 projets pour un montant d'aides de **2 771 739,21 €**.

Projets soutenus au titre du Contrat de Ruralité - 2017/2020

Source : OSM



Les projets soutenus par l'État au titre du Contrat de Ruralité sont équitablement répartis entre les communes du territoire et Vals de Saintonge Communauté. Un seul autre porteur de projet hors communes et EPCI a bénéficié des fonds de l'État.

Les projets sont plutôt bien répartis sur tout le territoire sans fracture Est/Ouest. On peut cependant relever une médiane du territoire un peu vide (hors Saint-Jean d'Angély), tandis que le Nord et le Sud du territoire sont bien représentés en terme de dynamisme de projets.

Tous les projets aidés dans le cadre du Contrat de Ruralité sont de l'investissement.

Concernant les thématiques du Contrat, 42 % des projets s'inscrivent dans le thème Revitalisation des bourgs-centres, 26 % s'inscrivent dans le thème Attractivité du territoire, 19 % s'inscrivent dans le thème Accès aux services publics, et marchands et aux soins, 6 % dans le thème Cohésion sociale et enfin 6 % également dans le thème Mobilités locales et accessibilité au territoire.

Concernant le mode de fonctionnement du Contrat, le dépôt des dossiers par les porteurs de projets se fait directement auprès des services de l'État, auprès du Bureau des Finances Locales, porte d'entrée de l'État pour les porteurs de projets. Le suivi et la bonne information des porteurs de projets par les services de Vals de Saintonge Communauté n'est pas facilité.

Enfin, on peut noter un effet levier significatif pour le financement des projets structurants par l'État avec un taux de financement moyen de 47,36 %.

Bilan du Programme européen LEADER 2014-2020

Le programme européen LEADER est une enveloppe territorialisée du fonds FEADER. Le programme 2014-2020 est le deuxième programme de ce type conduit en Vals de Saintonge. Le précédent avait été conduit de 1995 à 2000.

L'élaboration de la candidature au programme LEADER par le territoire Vals de Saintonge s'est déroulée en 2014 et 2015, aboutissant à la signature de la Convention de mise en œuvre entre la Région, l'Agence de Services et de Paiement le 25 novembre 2016.

La Stratégie de Développement Local définie par le Groupe d'Action Locale (GAL) a pour ligne directrice la création de valeur ajoutée à partir des ressources locales. Cette stratégie est déclinée en 2 objectifs stratégiques :

- Favoriser la transformation agroalimentaire en lien avec les productions locales
- Structurer la destination touristique

Un axe transversal vise également à développer des coopérations inter-territoriales sur le développement culturel européen et la qualification des métiers de bouche.

Le programme LEADER 2014-2020 bénéficiera de 2 années supplémentaires et se terminera le 31 décembre 2022. L'enveloppe initiale attribuée au territoire s'élevait à 1 427 671 €. Au vu de la consommation de son enveloppe et des projets envisagés, le GAL devrait solliciter un complément d'enveloppe au titre de la transition 2021-2022 à hauteur de 200 000 €.

5 projets ont obtenu des subventions au titre du Programme LEADER Vals de Saintonge (584 018,80 €), 5 sont sélectionnés (237 115,50 €) et en cours d'instruction et 7 sont envisagés. L'animation du programme est également soutenue (246 503,93 € pour les années 2015 à 2020). Le faible nombre de projets soutenus est lié aux délais dans lesquels les conditions d'un bon fonctionnement du programme ont été mises en place : les premières décisions d'attribution de subvention ont été délivrées en 2018. Par ailleurs, la complexité du montage et du suivi d'un dossier d'aide LEADER ont conduit de nombreux porteurs de projets à rechercher d'autres sources de financement, en particulier ceux dont la structuration administrative est la plus faible.

Le programme LEADER Vals de Saintonge présente la particularité de soutenir des projets financièrement importants. De fait, ils se situent exclusivement sur le secteur de Saint-Jean d'Angély. Parmi les projets envisagés, une majorité concernent la diversification agricole et se situent sur les secteurs de Tonnay Boutonne, Saint-Jean d'Angély et Saint-Hilaire de Villefranche.

La nature des maîtrises d'ouvrage concerne autant le secteur privé que le secteur public. La nature des dépenses aidées, même si elle relève davantage de l'investissement en volume, porte également sur le fonctionnement (manifestations, animation de projet).

Concernant le mode de fonctionnement du Programme, l'équipe d'animation du GAL (1 ETP conventionné) est l'opérateur global sous le contrôle des services de la Région, Autorité de Gestion des Fonds Européens. Son rôle est de conduire la Stratégie Locale de Développement, d'accompagner les porteurs de projets, d'assurer le lien avec l'Autorité de Gestion et l'Agence de Services et de Paiement pour la bonne gestion des dossiers et du programme. L'instance décisionnelle est le Comité de Programmation LEADER, issu du Groupe d'Action Locale. Celui-ci est composé de 15 titulaires et 6 suppléants, issus en majorité de la sphère privée.

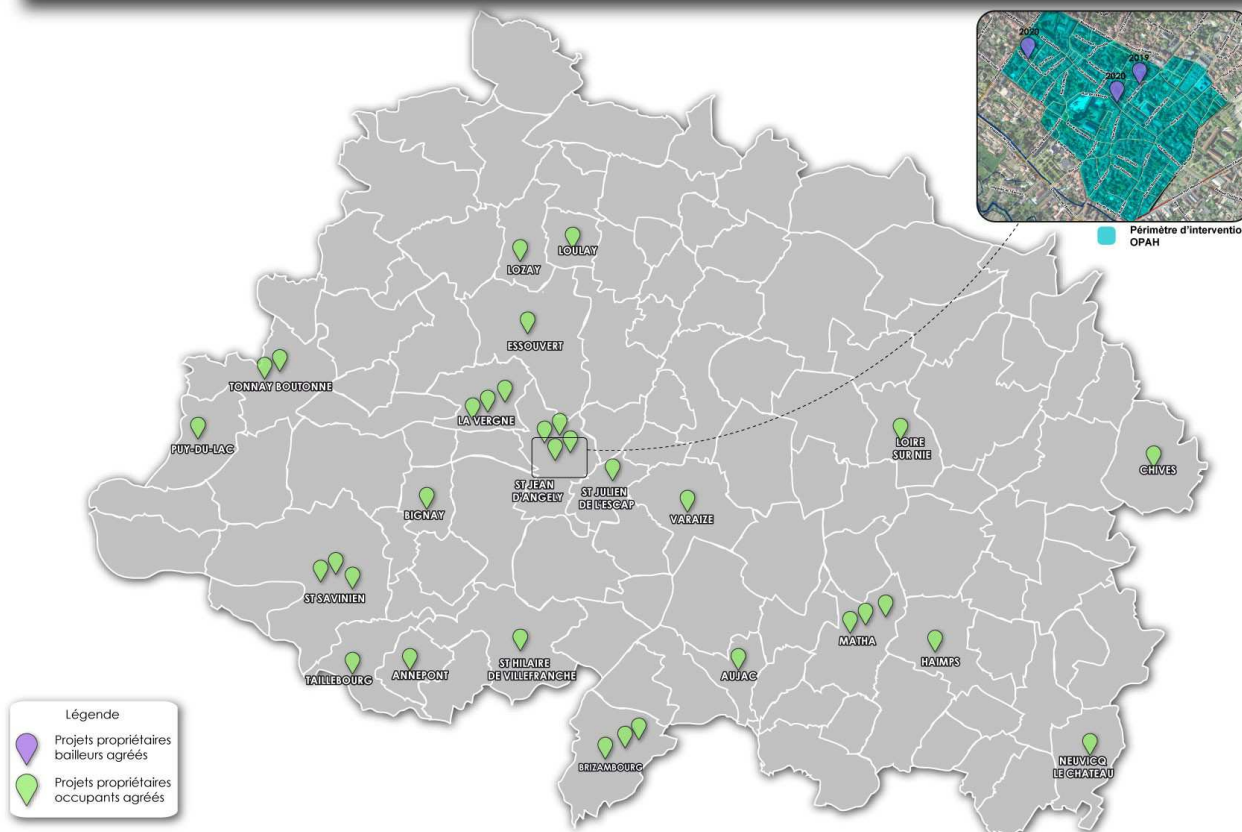
Enfin, on peut noter un effet levier significatif pour le financement des projets par LEADER puisque, sauf réglementation spécifique, le taux maximum d'aides pour les projets relevant de LEADER s'élève à 80 % voire 100 % de subventions.

Bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une offre de service qui permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. C'est une offre partenariale, qui propose une ingénierie et des aides financières. Chaque Opah se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah, et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Concernant Vals de Saintonge Communauté, l'OPAH a été signée le 8 janvier 2019.

Projets soutenus au titre de l'OPAH - Centre bourg de Vals de Saintonge communauté 2019/2020

Source : OSM



Voici ci-dessous les principaux éléments de bilans que l'on peut dresser depuis 2 ans :

- Les objectifs de l'OPAH ont été partiellement atteints : 33 projets de rénovation énergétique Propriétaires Occupants ont été agréés (voir carte ci-dessus) sur les 64 prévus initialement.
- Concernant les projets de propriétaires bailleurs agréés, les objectifs plutôt bien remplis : 3 projets de propriétaires bailleurs agréés en 2019/2020 à Saint-Jean d'Angély sur les 10 prévus mais de nombreux projets actuellement en cours d'agrément.
- Concernant la consommation des enveloppes financières 2019/2020 de l'Anah, on peut noter que seulement 20 % des fonds disponibles ont été utilisés (296 429 € sur 1 487 160 €). On peut expliquer ce phénomène par la crise de la Covid 19 et le manque de lisibilité des dispositifs existants.
- Cependant, sur 2 ans, on peut relever que 30 % du montant total des travaux prévisionnels ont été financés par les aides de l'Anah, qui exercent donc un effet levier important.
- On peut souligner grâce à la carte ci-dessus une répartition plutôt équilibrée des projets de propriétaires occupants, même si l'Est du territoire affiche un dynamisme un peu moindre que l'Ouest.

Nouvelles contractualisations

Opération de revitalisation du territoire (ORT)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centre-villes.

Pour Vals de Saintonge Communauté, la convention ORT a été signée en deux salves : le 15 juillet 2019 avec l'État et la ville de Saint-Jean d'Angély, puis le 9 octobre 2020 avec le Département, l'EPFNA, et la SEMIS. Contractualisation récente, il n'existe pas encore de bilan de la convention ORT.

Petites Villes de Demain

Petites Villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme Petites Villes de Demain a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Concernant Vals de Saintonge Communauté, 4 communes du territoire ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets Petites Villes de Demain : Saint-Jean d'Angély, Matha, Aulnay-de-Saintonge, et Saint-Savinien-sur-Charente. Les conventions sont en cours de signature. Contractualisation très récente, il n'existe par conséquent pas encore de bilan.

Annexe 1 : Liste des projets aidés par le Département

Projets aidés dans le cadre de la bonification

PORTEUR DE PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	DISPOSITIF CONCERNE
ANNEPONT	Acquisition d'un ensemble immobilier situé Domaine du Moulin afin d'y aménager des locaux techniques dans une partie et démolir l'autre partie devenue insalubre	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
ANNEPONT	Mise en souterrain des réseaux télécom aux lieux dits "Les Melles", "Les Garreaux" et "Les Blanchardières"	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
ANNEPONT	Abords de la salle polyvalente	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
ANTEZANT LA CHAPELLE	Travaux de maçonnerie et de carrelage à la Chapelle Bâton	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
ARCHINGEAY	Réhabilitation atelier	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
AULNAY DE SAINTONGE	Réfection d'une partie de la charpente de la mairie	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
AULNAY DE SAINTONGE	Boucle vélo "Sur les grands chemins"	Aide à la création de circuits de randonnée vélo
AUMAGNE	Restauration de 4 registres paroissiaux Baptêmes Mariages Sépultures	Fonds départemental de soutien aux communes de moins de 5000 habitants pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique
AUTHON EBEON	Travaux de mise aux normes et remplacement des fenêtres du logement communal à loyer libre situé 1 rue de la Poste	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
BAZAUGES	Remplacement des piliers d'entrée et du portail du logement de la Maison Magnan	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
BAZAUGES	Travaux de sécurité et de mise aux normes de l'église	Plan patrimoine (patrimoine culturel)
BEAUVAIS SUR MATHA	Restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption phase 2	Plan patrimoine
BERNAY SAINT MARTIN	Travaux de remise en état de la couverture de la sacristie	Politique culturelle départementale - Plan patrimoine
BIGNAY	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications Chez Goguet et Chez Billet	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BLANZAY SUR BOUTONNE	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications à la Petite Boutonne	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BLANZAY SUR BOUTONNE	Boucle vélo "Sur les grands chemins"	Aide à la création de circuits de randonnée vélo
BORDS	Réfection de la toiture de la salle municipale	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BORDS	Acquisition d'un ensemble immobilier afin d'y transférer les ateliers municipaux	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BORDS	Mise aux normes des sanitaires publics place Tranquard et création de sanitaires à l'aire de jeux	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BORDS	Remplacement des volets roulants au groupe scolaire	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
BRIE SOUS MATHA	Travaux d'isolation et de mise aux normes de la salle des fêtes	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BRIZAMBOURG	Travaux d'aménagement de l'aide de loisirs (pose de coffrets électronique)	Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes
BRIZAMBOURG	Création d'un îlot postal dans un bâtiment communal	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BRIZAMBOURG	Travaux d'extension du Centre de Première Intervention	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BRIZAMBOURG	Construction d'un local associatif	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BRIZAMBOURG	Aménagement d'une maison des associations	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BRIZAMBOURG	Sécurisation accès du CPI et des ateliers municipaux	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
BRIZAMBOURG	Isolation et mise aux normes rdc de la mairie	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
CDC VALS DE SAINTONGE (LOULAY)	Réfection de la toiture de l'école élémentaire de Loulay	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
CHERBONIERES	Réfection de la couverture du local de stockage du matériel communal	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
CHERBONIERES	Réfection de la couverture de la salle des fêtes	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
COIVERT	Electrification de la cloche de l'église	Culture investissement Plan Patrimoine
COIVERT	Réfection des toitures de la chaufferie et du garage 1 allée du Cimetière	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
DAMPIERRE SUR BOUTONNE	Boucle vélo "Sur les grands chemins"	Aide à la création de circuits de randonnée vélo
FENIOUX	Aménagement des abords du monument aux morts et restauration du monument	Monuments historiques
FENIOUX	Réfection des façades et des ouvertures de l'atelier communal	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
FONTENET	Réfection de la toiture du lavoir public	Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes
GRANDJEAN	Travaux d'aménagement d'une salle de réunion à la mairie	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
GRANDJEAN	Mises aux normes des sanitaires de l'aire de loisirs située aux Coudrées	Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes
GRANDJEAN	Travaux d'aménagement des locaux de la mairie	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
GRANDJEAN	Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle des fêtes	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes

PORTEUR DE PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	DISPOSITIF CONCERNE
JUICQ	Aménagement d'espaces piétons, d'espaces verts et pose de mobilier urbain au lotissement "Champ du Moulin"	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LA JARRIE AUDOUIN	Changement de l'ensemble des ouvertures de la mairie	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LA VERGNE	Travaux de réfection des sols et des peintures de la classe de l'école	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
LA VERGNE	Réhabilitation du bâtiment qui abrite le four communal	Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes
LA VILLEDIEU	Boucle vélo "Sur les grands chemins"	Aide à la création de circuits de randonnée vélo
LANDES	Réfection du sol de la salle socio-éducative	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LANDES	Mise en souterrain réseaux télécommunications rue de la Villeneuve et rues adjacentes	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LANDES	Aides aux communes Médiathèque	Médiathèque
LANDES	Réfection toiture et crépi des ateliers	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LE GICQ	Réfection de la couverture et ravalement de façade du local associatif	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LE GICQ	Travaux d'aménagement de la place de l'Eglise (chemin piétonnier et espaces verts)	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LE GICQ	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications rue des Tisserands et rue de la Forge	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LE GICQ	Création d'une rampe d'accès à l'église	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LE GICQ	Création d'une cheminement piéton et d'espaces verts en centre-bourg	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LES EDUTS	Réfection du garage attenant à l'immeuble Millet	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
LES NOUILLERS	Travaux de réhabilitation des sanitaires et réfection du préau de l'école	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
LES NOUILLERS	Construction d'une petite salle associative	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LES NOUILLERS	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour y transférer la boulangerie pâtisserie	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LES TOUCHES DE PERIGNY	Travaux de sécurisation, de mise en accessibilité et de mise aux normes de l'ancienne école, des sanitaires et d'un local annexe.	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LES TOUCHES DE PERIGNY	Création d'un circuit VTT/VTC Intercommunal	Politique sportive investissement
LES TOUCHES DE PERIGNY	Acquisition et installation de 2 citernes incendie (dans un lotissement et à la salle des fêtes)	DECI
LES TOUCHES DE PERIGNY	Travaux de restauration du logement communal situé 21 bis rue du Temple	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
LES TOUCHES DE PERIGNY	Travaux d'isolation et de mise en sécurité du clocher de l'église	Plan patrimoine (patrimoine culturel)
LES TOUCHES DE PERIGNY	Travaux de sécurisation des ateliers municipaux et de la salle associative	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LOIRE SUR NIE	Réfection de la toiture de l'atelier municipal	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LOULAY	Travaux de mise en accessibilité de la bibliothèque et du parvis de l'église	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LOULAY	Réfection et sécurisation des clôtures et pose d'un portail à l'école maternelle de Loulay	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
LOULAY	Remplacement de la passerelle en bois sur la place du Général De Gaulle	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
LOULAY	Réhabilitation de deux logements à loyer libre situés rue Saint Jean - lgt 1	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
LOULAY	réhabilitation de deux logements à loyer libre situés rue Saint Jean - lgt 2	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
LOULAY	Réseaux de télécommunications	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
MONS	Rénovation du logement communal situé 4 place de la Mairie	Fonds d'aide départemental à l'habitat locatif public en milieu rural
NACHAMPS	Rénovation de l'atelier communal	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
PAILLE	Travaux de réaménagement d'une aire de jeux sur la place du village	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
PUYROLLAND	Travaux restructuration complète de l'ancienne école pour y transférer la mairie et d'y aménager un espace dédié aux associations communales	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE	Acquisition modules complémentaires pour la zone de loisirs	Politique sportive investissement
SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE	Mise en place d'une structure de jeux complémentaire à l'aire de jeux située route d'Aulany	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE	Boucle vélo "Sur les grands chemins"	Aide à la création de circuits de randonnée vélo
SAINT JEAN D'ANGELY	Rénovation de la salle de musiques actuelles du Block House	Equipement culturel
SAINT JEAN D'ANGELY	Travaux de rénovation du gymnase Bernard Chauvet à Saint Jean d'Angély	Politique sportive investissement
SAINT JEAN D'ANGELY	Construction et aménagement de vestiaires du Stade Daniel Barbarin	Politique sportive investissement
SAINT JEAN D'ANGELY	Aménagement de la salle Aliénor d'Aquitaine	Plan patrimoine (patrimoine XIXème-XIXème)

PORTEUR DE PROJET	OBJET DE LA DEMANDE	DISPOSITIF CONCERNE
SAINT LOUP DE SAINTONGE	Travaux de rénovation du local technique communal et création d'un chemin piéton derrière ce local et l'église	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT MANDE SUR BREDOIRE	Boucle vélo "Sur les grands chemins"	Aide à la création de circuits de randonnée vélo
SAINT MARTIN DE JUILLEERS	Travaux de démolition d'un bâtiment communal insalubre afin de créer un petit espace ouvert au public	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT MARTIN DE JUILLEERS	Acquisition et installation de 4 citernes	DECI
SAINT PIERRE DE JUILLEERS	Travaux de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes de la mairie - partie réhabilitation	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT PIERRE DE JUILLEERS	Travaux de réhabilitation, d'extension et de mise aux normes de la mairie - partie extension	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux d'aménagement d'un office à la salle communale	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Acquisition d'un bâtiment pour entreposer le matériel communal	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux de confortement des falaises afin de sécuriser le front rocheux du Temple et du Cinéma	Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Réfection de la toiture de l'ancien temple protestant devenu salle communale pour les réunions, les expositions...	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux de climatisation d'une salle dans chaque école	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
SAINT SAVINIEN SUR CHARENTE	Aménagement du hall d'entrée de la Salle des Augustins	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Réhabilitation salle des archives	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Réhabilitation salle des mariages	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Pose de volets roulants électriques à l'école élémentaire Jean Lartigue	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
SAINT-JULIEN DE L'ESCAP	Mise en souterrain réseaux télécom secteurs "La Petite Clie" et "La Grande Clie"	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-JULIEN DE L'ESCAP	Mise en souterrain réseaux télécom secteurs "Moulin Brun" et "Talbot"	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-PIERRE DE L'ISLE	Travaux de protection des locaux de la mairie (pose de volets et grilles de défense suite à plusieurs cambriolages)	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux à la bibliothèque	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE	Sécurisation accès cadran horloge du marché couvert	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux local commercial 2 rue de bel air	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux salle multi loisirs	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux d'isolation des combles du restaurant scolaire	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
SAINT-SAVINIEN SUR CHARENTE	Travaux sur les murs et reconstruction du jambage du puits du pôle artistique rue Saint-Michel	Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes
SALEIGNES	Travaux d'insonorisation de la salle des fêtes	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
SALEIGNES	Travaux de rénovation de la salle de bain d'un gîte communal	Fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes
SONNAC	Réseaux de télécommunications	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
ST PIERRE DE L'ISLE	Restauration d'un registre d'état civil	Archives départementales
TAILLANT	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications à La Berlandière et Chez Thias	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
TAILLANT	Installation de 2 citernes, 30 et 60 m3 aux Villages chez Rateau et chez Couteau	DECI
TAILLEBOURG	Opération de mesures d'urgence et de mise en sécurité du château de Taillebourg	Culture investissement Plan Patrimoine
TERNANT	Installation de citernes souples dans le Bourg, à la Sablière et Avenue de l'océan pour couvrir la zone artisanale	DECI
THORS	Ravalement de façade à l'école maternelle	Fonds d'aide pour les constructions et grosses réparations des locaux scolaires du premier degré
TONNAY BOUTONNE	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications rue de Barbacane et du Passage	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
TONNAY BOUTONNE	Travaux d'aménagement de l'aire de jeux située en centre bourg	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
TONNAY BOUTONNE	Création d'un terrain multisports	Politique sportive investissement
TONNAY BOUTONNE	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications du centre bourg Sud	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE	4ème édition de "7 jours pour bouger"	Manifestations sportives
VERVANT	Aménagement de la place publique	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
VILLENEUVE LA COMTESSE	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications de la rue des Aubépines jusqu'à la sortie du bourg	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
VOISSAY	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications aux Villages de Fondouce	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes
VOISSAY	Mise en souterrain des réseaux de télécommunications au "Petit Moulin"	Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes

Projets aidés dans le cadre des dossiers particuliers

Concernant les dossiers particuliers, cinq dossiers s'inscrivent dans l'axe « Renforcer l'attractivité du territoire » du Plan Vals de Saintonge :

- Construction d'un local seniors à Saint-Jean d'Angély
- Promotion de la mobilité pour tous en Vals de Saintonge
- Réhabilitation de la piscine de Saint-Savinien/Le Mung
- Aménagement d'un internat partagé
- Mise en conformité d'équipements sportifs et ludiques au plan d'eau de Bernouët à Saint-Jean d'Angély

Deux dossiers s'inscrivent dans l'axe « Structurer une destination touristique famille » du Plan Vals de Saintonge :

- Acquisition du moulin de Saint-Julien de l'Escap
- Aménagement de la rue Saint Palais à Saint-Jean d'Angély

Annexe 2 : Liste des projets aidés par la Région

Projets	Porteurs de projet	Axe du Contrat
1/ Etude technowest	Vds Communauté	Renforcer la compétitivité du territoire
2/Développement Val Bio Ouest	Interbio Nouvelle-Aquitaine	Renforcer la compétitivité du territoire
3/Etude SIE	SIE Vals de Saintonge	Renforcer la compétitivité du territoire
4/Centre thermal	Commune de Saint-Jean d'Angély	Renforcer la compétitivité du territoire
5/ Maison de santé pluridisciplinaire	Commune de Matha	Renforcer la compétitivité du territoire
6/ Structuration touristique du territoire	Office de tourisme	Renforcer la compétitivité du territoire
7/ Internat rural partagé	Centre hospitalier de Saint-Jean d'Angély	Renforcer la compétitivité du territoire
8/ Garage solidaire	Association Saint-Fiacre	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge
9/ Complexe cinématographique	Vds Communauté	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge
10/ Action décentralisée de l'A4	Association A4	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge
11/ Festival culturel la Motte des Fées	Association La Motte des Fées	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge
12/ Restauration église	Commune de Beauvais-sur Matha	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge
13/ Restauration église	Commune de Mazeray	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge
14/ Restauration église	Commune de Taillant	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge
15/ Nuits tsiganes	Association A4	Bien-vivre la ruralité en Vals de Saintonge

Annexe 3 : Liste des projets aidés par l'État

Projets	Porteurs de projet	Axe du Contrat
1/ Création d'un espace multifonctionnel	Commune de Brizambourg	Accès aux services publics et marchands et aux soins
2/ Création d'une aire de grands passages des gens du voyage	Vals de Saintonge Communauté	Accès aux services publics et marchands et aux soins
3/ Aménagement du service de l'État civil	Commune de Saint-Jean d'Angély	Accès aux services publics et marchands et aux soins
4/ Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	Commune de Matha	Accès aux services publics et marchands et aux soins
5/ Création d'un internat rural partagé	Centre hospitalier de Saint-Jean d'Angély	Accès aux services publics et marchands et aux soins
6/ Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	Commune de Saint-Savinien	Accès aux services publics et marchands et aux soins
7/ Création d'un éco-quartier en centre-bourg	Commune de Bernay-Saint-Martin	Revitalisation des bourgs centres
8/ Création d'habitats pour seniors	Commune de Bernay-Saint-Martin	Revitalisation des bourgs centres
9/ Installation d'une boucle tempérée	Commune de Bernay-Saint-Martin	Revitalisation des bourgs centres
10/ Rénovation de l'école maternelle de Loulay	Vds Communauté	Revitalisation des bourgs centres
11/ Rénovation de l'école Régnauld à Saint-Jean d'Angély	Vds Communauté	Revitalisation des bourgs centres
12/ Rénovation de l'école du Manoir à Saint-Jean d'Angély	Vds Communauté	Revitalisation des bourgs centres
13/ Aménagement de la traversée de bourg	Commune de Saint-Hilaire de Villefranche	Revitalisation des bourgs centres
14/ Mise aux normes et accessibilité des lieux publics	Commune de Saint-Hilaire de Villefranche	Revitalisation des bourgs centres
15/ Revitalisation centre-ville	Commune de Saint-Jean d'Angély	Revitalisation des bourgs centres
16/ Valorisation rues centre-bourg	Commune de Saint-Savinien	Revitalisation des bourgs centres
17/ Aménagement de la traversée de bourg	Commune de Villeneuve la Comtesse	Revitalisation des bourgs centres
18/ Travaux de rénovation de l'école de Loulay	Vds Communauté	Revitalisation des bourgs centres
19/ Mise aux normes du garde corps du pont Laléard	Commune de Saint-Hilaire de Villefranche	Revitalisation des bourgs centres

Projets	Porteurs de projet	Axe du Contrat
20/ Aménagement du Parc d'Activités Arcadys II	Vds Communauté	Attractivité du territoire
21/ Création de la zone d'activités Les Mongeays à Saint-Savinien	Vds Communauté	Attractivité du territoire
22/ Restructuration base loisirs Thors	Vds Communauté	Attractivité du territoire
23/ Remise aux normes Port-Miniature	Commune de Saint-Savinien	Attractivité du territoire
24/ Valorisation des carrières souterraines	Commune de Saint-Savinien	Attractivité du territoire
25/ Création pôle cinématographique	Vds Communauté	Attractivité du territoire
26/ Construction d'un local pour pêcheurs	Commune de Courcerac	Attractivité du territoire
27/ Signalétique des Parcs d'Activités	Vds Communauté	Attractivité du territoire
28/ Dojo à Beauvais-sur-Matha	Vds Communauté	Cohésion sociale
29/ Réhabilitation piscine Le Mung	Vds Communauté	Cohésion sociale
30/ Circuit Vélo Les Touches de Périgny	Commune des Touches de Périgny	Mobilités locales et accessibilité au territoire
31/ Circuit vélo Les Grands Chemins	Communes de Saint-Georges de Longuepierre, St-Mandé sur Brédoire, La villedieu, Blanzay-sur-Boutonne, Aulnay-de-Saintonge, Dampierre-sur-Boutonne	Mobilités locales et accessibilité au territoire

Annexe 4 : Liste des projets aidés par l'Union Européenne

Projets programmés	Porteurs de projet	Fiches action du Programme
Création d'une biscuiterie bio à St Jean d'Angély	SAS Jean et Lisette	Investissements agro-industriels
Aménagement du Parc Arcadys II	Vals de Saintonge Communauté	Investissements agro-industriels
Étude Tourisme	Vals de Saintonge Communauté	Fillières et sites touristiques phares
Programmation culturelle 7 jours pour bouger 2017	Vals de Saintonge Communauté	Politique culturelle
Nuits tziganes à l'EDEN 2021	Association A4	Politique culturelle
Ingénierie 2015-2020	Vals de Saintonge Communauté	Animation, gestion du programme
Soutien préparatoire	Vals de Saintonge Communauté	Soutien préparatoire
Projets validés en opportunité	Porteurs de projet	Fiches action du Programme
Création d'une offre nautique touristique sur la Boutonne	Vals de Saintonge Communauté	Fillières et sites touristiques phares
Programmation culturelle 7 jours pour bouger 2019	Vals de Saintonge Communauté	Politique culturelle
Programmation Belle Factory à l'Eden 2020-2021	SCIC Belle Factory	Politique culturelle
Programmation culturelle partenariale et innovante à l'Eden	Ville de Saint-Jean d'Angély	Politique culturelle
Création complexe Cinévals à Saint-Jean d'Angély	Saint-Jean d'Angély	Politique culturelle

Annexe 3

Fiches actions 2021 détaillées



www.valsdesaintonge.fr

55 rue Michel Texier - BP 50052 - 17413 Saint-Jean d'Angély cedex
05 46 33 24 77 - info@valsdesaintonge.fr

Table des matières

I. Une ambition majeure, un aménagement du territoire cohérent et solidaire.....	3
A. Conforter le projet politique d'aménagement du territoire.....	3
B. Conforter les bases d'une nouvelle solidarité territoriale.....	3
II. Enjeu 1 : Renforcer les services au public et l'égalité des chances.....	4
A. Renforcer l'accès aux droits, à la santé, aux services.....	4
B. Rendre le service efficient en tous points du territoire.....	4
1. Accompagnement de la transition numérique.....	4
a. Fiche action : Inclusion numérique.....	5
b. Fiche action : Plan numérique dans les écoles communautaires.....	7
2. Mise aux normes et en accessibilité, sécurisation des bâtiments publics.....	10
a. Fiche action : Mise en place d'un système de vidéoprotection sur les aires d'accueil des gens du voyage.....	10
3. Mise aux normes Défense Extérieure Contre l'Incendie.....	12
a. Fiche Action : DECI Saint-Hilaire de Villefranche.....	12
b. Fiche action : DECI Saint-Savinien-sur-Charente.....	14
c. Fiche action : DECI Brizambourg.....	16
4. Amélioration du service public enfance-jeunesse (petite enfance, enfance, jeunesse, scolaire,...).....	18
a. Fiche action : Travaux dans les écoles de Vals de Saintonge Communauté.....	18
III. Enjeu 2 : Créer des richesses.....	21
A. Favoriser le développement économique.....	21
B. Renforcer l'attractivité de l'offre économique.....	21
1. Création, aménagement, et requalification de parcs d'activités.....	21
a. Fiche action : Aménagement de la zone d'activités de la Sacristinerie.....	22
C. Structurer une politique de filières.....	24
D. Renforcer, adapter et développer l'activité touristique.....	24
1. Valorisation touristique des patrimoines naturels et architecturaux.....	24
a. Fiche action : Aménagement touristique de la commune de Bernay-Saint-Martin.....	25
2. Création d'aires de camping.....	28
a. Fiche action : Création d'une aire de camping-car à Tonnay-Boutonne.....	28
IV. Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité du territoire.....	30
A. Favoriser un accès équitable à l'offre culturelle, sportive et de loisirs.....	30
1. Mise à niveau et optimisation des équipements sportifs.....	30
a. Fiche action : Réhabilitation de la piscine de Le Mung.....	31
b. Fiche action : Transformation du système de chauffage des piscines estivales du territoire.....	33
c. Fiche action : Site du Coi – Construction d'une halle multisports et d'un city-stade, réaménagement des salles du complexe sportif.....	35

d. Fiche action : Création d'un city-stade à Saint-Pardoult.....	38
2. Création de sites de pratique culturelle.....	40
a. Fiche action : Salle de spectacle EDEN - Aménagement d'équipements de pratique artistique, d'accueil des artistes et de stockage.....	40
b. Fiche action : Transformation d'une friche ferroviaire en pôle musical.....	42
3. Développement de l'offre culturelle.....	44
a. Fiche action : Création d'une Micro-folie à l'Abbaye Royale.....	44
b. Fiche-action : Relance économique des librairies indépendantes - développement des acquisitions de livres imprimés par la Médiathèque de Saint- Jean-d'Angély.....	1
B. Développer les services sur les lieux de patrimoine.....	3
C. Favoriser l'épanouissement et le lien social.....	3
V. Enjeu 4 : Valoriser le cadre de vie.....	4
A. Adapter le territoire au changement climatique.....	4
B. Réhabiliter et adapter le parc de logements.....	4
a. Fiche action : Réhabilitation écologique de logements locatifs à Bernay-Saint- Martin.....	5
C. Réduire les consommations énergétiques.....	7
1. Amélioration énergétique des bâtiments publics.....	7
a. Fiche action : Isolation thermique du logement de fonction communal du gardien du complexe sportif du Coi.....	8
b. Fiche action : Rénovation de la mairie de Varaize.....	10
c. Fiche action : Rénovation énergétique de la salle polyvalente de Varaize.....	12
2. Amélioration énergétique des équipements sportifs.....	14
a. Fiche action : Pôle sportif du Graveau - Remplacement des éclairages des cours de tennis couverts et du boulodrome couvert.....	14
3. Amélioration énergétique des bâtiments scolaires.....	16
a. Fiche action : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire à Saint- Savinien.....	16
D. Renforcer les solutions de mobilité.....	18
1. Aménagement et mise en accessibilité des espaces centraux.....	18
a. Fiche action : Travaux de sécurisation et d'accessibilité aux abords du cinéma communautaire CinéVals.....	18

I. Une ambition majeure, un aménagement du territoire cohérent et solidaire

A. Conforter le projet politique d'aménagement du territoire

Pas de fiche-action déposée en 2021

B. Conforter les bases d'une nouvelle solidarité territoriale

Pas de fiche-action déposée en 2021

II. Enjeu 1 : Renforcer les services au public et l'égalité des chances

A. Renforcer l'accès aux droits, à la santé, aux services

Pas de fiche-action déposée en 2021

B. Rendre le service efficient en tous points du territoire

1. Accompagnement de la transition numérique

a. Fiche action : Inclusion numérique

• Localisation du projet

Lieux à définir : les lieux d'implantation, de permanences, ou d'itinérance sont à construire en lien avec les besoins du territoire.

Pour autant, les pôles structurants du territoire semblent des points d'ancrage intéressants pour offrir des possibilités d'accompagnement en lien avec les bassins de vie des habitants.

Des expérimentations sur les pôles secondaires seront aussi à conduire.

Des synergies avec les lieux générant des flux réguliers seront recherchées pour optimiser la fréquentation et la visibilité de ce service. Lorsque cela sera possible, la proximité des France Services sera recherchée.

• Diagnostic de l'action

La dématérialisation croissante de l'ensemble des démarches (accès aux droits, services, vie quotidienne ...) nécessite un accompagnement des différents publics pour favoriser la prise en main des outils numériques.

Différents indicateurs attestent que la France accuse un retard sur les compétences et usages numériques (source Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

Même si ces chiffres ne sont pas propres aux Vals de Saintonge, ils éclairent les enjeux pour le territoire. Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique. Cette fracture est liée à 3 facteurs :

- elle est territoriale : 50% des non-internautes résident dans des communes de moins de 20 000 habitants ;
- elle est liée à l'âge et à la situation familiale : 66 % des non-internautes ont plus de 65 ans, mais les plus jeunes peuvent également être concernés : 17 % des 12-17 ans se sentent peu ou pas compétents pour utiliser un ordinateur, et seul un quart d'entre eux s'inquiète de la protection de leurs données personnelles ;
- elle est liée aux niveaux d'étude et de revenus : 90 % des diplômés du supérieur ont recours à l'administration en ligne, contre seulement 30 % des non-diplômés.

L'inclusion numérique revêt un champ d'intervention très large, allant de l'utilisation des outils à l'aide à la navigation, en passant par les enjeux de protection des données.

• Objectifs de l'action

- Former les publics en fonction des différents besoins détectés
- Accroître l'autonomie dans les différents usages
- Rendre ce service lisible et accessible au plus grand nombre

• Plan d'action

- Définition d'un programme d'action cohérent, coordonné et adapté aux besoins des habitants
- Définition de sites stratégiques pour mailler le territoire
- Recrutement de 2 Conseillers Numériques pour assurer le déploiement de ce service
- Participation aux réseaux d'acteurs

• Calendrier de réalisation

4^{ème} trimestre 2021

- **Maître d'ouvrage**

Vals de Saintonge Communauté

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Collectivités territoriales, CAF (Convention Territoriale Globale)

- **Plan de financement**

Dépenses TTC		Recettes	
2 Conseillers numériques	50 000 €	État	50 000 €
Total	50 000 €	Total	50 000 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Personnes peu ou pas compétentes pour utiliser un ordinateur

Objectifs et résultats attendus :

- Permettre aux habitants d'apprendre à se servir des outils numériques (mail, smart phone, ordinateur, visio ...)
- Permettre aux habitants de mener une démarche en ligne de façon autonome (paiement d'une facture, déclaration ...)

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en 2026
Nombre d'accompagnement	0	1200	4800
Nombre de séance par personne	0	5	10

- **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	0	0	+1	+1	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

b. Fiche action : Plan numérique dans les écoles communautaires

- **Localisation du projet**

Bâtiments scolaires des secteurs d'Aulnay de Saintonge, Loulay et Saint-Jean d'Angély

- **Diagnostic de l'action**

Vals de Saintonge Communauté est compétente en matière scolaire sur les secteurs d'Aulnay, Loulay et Saint-Jean d'Angély.

Elle a ainsi à sa charge la construction, l'aménagement et l'entretien des bâtiments concernés : 27 écoles, 24 restaurants scolaires, 10 garderies.

Vals de Saintonge Communauté gère les personnels scolaires (agents polyvalents, ATSEM, cuisiniers...) mais aussi les bâtiments dédiés à l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire ainsi que toutes les dépenses liées au fonctionnement du temps scolaire et périscolaire.

Depuis plusieurs années, Vals de Saintonge Communauté travaille avec l'Inspection Académique sur des plans pluriannuels de développement et le renouvellement du parc informatique dans les écoles.

- **Objectifs de l'action**

En 2021, la volonté de Vals de Saintonge est s'inscrire pleinement dans l'appel à projets du Plan de Relance pour un socle numérique.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- les services et ressources numériques
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques

- **Plan d'action**

Un travail a été mené en partenariat avec l'Inspection de la circonscription de Saint-Jean d'Angély pour demander aux écoles éligibles (écoles élémentaires) de faire état de leurs besoins dans le cadre de ce projet. Ainsi, les 16 écoles éligibles ont dressé une liste d'équipements adaptés à leurs projets pédagogiques. Ces investissements concernent des packs d'ordinateurs élèves, des vidéo-projecteurs interactifs, des tablettes. Au vu de ces retours et de l'importance de répondre à l'enjeu du numérique du XXI^e siècle dans ces écoles, Vals de Saintonge Communauté a choisi d'avoir une action forte et ambitieuse. Elle a décidé de solliciter l'appel à projets pour les 16 écoles éligibles et de procéder aux investissements liés de manière à mettre un accent marqué sur ce domaine en 2021-2022.

- **Calendrier de réalisation**

2^{ème} semestre 2021 et année 2022

- **Maître d'ouvrage**

Vals de Saintonge Communauté

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Ministère de l'Éducation Nationale

- **Plan de financement**

Sur le volet 1, en investissement :

Dépenses TTC		Recettes	
Équipements + installations	114 212 €	État – Appel à projet (70% - plafonné à 3500€/classes)	79 741 €
		Vals de Saintonge Communauté	34 471 €
Total TTC	114 212 €	Total	114 212€

Sur le volet 2, en fonctionnement :

Dépenses TTC		Recettes	
Ressources informatiques	7 682 €	État – Appel à projet (50%)	3 836 €
		Vals de Saintonge Communauté	3 846€
Total	7 682 €	Total	7 682 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Enfants et enseignants des écoles élémentaires sous compétence scolaire communautaire

Objectifs et résultats attendus :

- Servir la pédagogie et les enseignements par l'apport de contenus divers et renouvelés
- Favoriser les interactions entre les élèves
- Développer les usages construits du numérique pour les plus jeunes pour favoriser l'inclusion numérique
- Proposer d'autres médias permettant de raccrocher certains enfants en difficulté d'apprentissage notamment

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre ...
Nombre d'équipements mobiles	0	1 équipement mobile par écoles élémentaires	2022
Nombre de vidéo-projecteurs ou vidéo-projecteurs interactifs	0	1 par classe d'écoles élémentaires	2022
Accès aux ressources numériques	0	1 par école	2022

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	0	0	+1	+1	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

2. Mise aux normes et en accessibilité, sécurisation des bâtiments publics

a. Fiche action : Mise en place d'un système de vidéoprotection sur les aires d'accueil des gens du voyage

- **Localisation du projet**

Saint-Jean d'Angély, Fief du Guet

- **Diagnostic de l'action**

Vals de Saintonge Communauté possède deux aires d'accueil des gens du voyage : d'une part, une aire d'accueil pour les familles semi-sédentaires, composée de 12 emplacements d'environ 150 m², ouverte toute l'année ; d'autre part, une aire de grands passages qui jouxte l'aire d'accueil, aménagée sur un terrain de 3,8 ha, qui a vocation à recevoir les missions évangéliques en période estivale. Depuis plusieurs mois maintenant, Vals de Saintonge Communauté subit des dépôts sauvages de façon récurrente sur les deux aires.

Le budget alloué à l'enlèvement, au tri et au traitement des déchets est exponentiel, d'autant que ces dépôts sauvages comportent très souvent de l'amiante qui a un coût d'enlèvement et de traitement supérieur .

Le risque de pollution lié à ces dépôts sauvages est également important.

C'est pourquoi Vals de Saintonge Communauté envisage d'acquérir un système de vidéoprotection sur les deux aires.

- **Objectifs de l'action**

- Dissuader les dépôts sauvages
- Dissuader les infractions, vols, etc...

- **Plan d'action**

Vals de Saintonge Communauté envisage l'acquisition d'un système de vidéoprotection composé de deux caméras, une à l'entrée de l'aire d'accueil accrochée sur un mat de 7 mètres de haut, et une autre accrochée à un lampadaire existant de l'aire d'accueil visant l'entrée de l'aire de grands passages.

- **Calendrier de réalisation**

Été 2021

- **Maître d'ouvrage**

Vals de Saintonge Communauté

- **Partenaire(s) de l'opération**

État

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Pose des caméras	10 749 €	État	4 299,60 €
		Autofinancement	6 449,40 €
Total	10 749 €	Total	10 749 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Personnes commettant des troubles à l'ordre public aux alentours des aires des gens du voyage

Objectifs et résultats attendus :

- Dissuader les dépôts sauvages
- Dissuader les infractions, vols...

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en 2026
Nombre de dépôt sauvage par an	12	3	0
Nombre d'infractions, vols	3	0	0

- **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	0	0	0	+1	+1	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

3. Mise aux normes Défense Extérieure Contre l'Incendie

a. Fiche Action : DECI Saint-Hilaire de Villefranche

- **Localisation du projet**

Saint-Hilaire de Villefranche

- **Diagnostic de l'action**

La commune de Saint-Hilaire de Villefranche souhaite mettre en place des poteaux incendie et poser des bâches incendie.

- **Objectifs de l'action**

- Sécuriser les zones d'habitat conformément au plan DECI validé

- **Plan d'action**

Les travaux d'aménagement envisagés sont les suivants :

- Création de trois poteaux incendie et deux bâches 60m3.

- **Calendrier de réalisation**

2^{ème} semestre 2021, durée 1 mois

- **Maître d'ouvrage**

Commune de Saint-Hilaire de Villefranche

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de pose poteaux + bâches	30 300 €	DETR 60%	18 180 €
		Département 20%	6 060 €
		Autofinancement	6 060 €
Total	30 300 €	Total	30 300 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Administrés de la commune

Objectifs et résultats attendus :

- Assurer un point incendie à moins de 400 m de chaque habitation

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en 2025
Nombre de poteau incendie	0	3	3
Nombre de bâche 30 m ²	0	0	2
Nombre de bâche 60 m ²	0	2	18
Nombre de bâche 120 m ²	0	0	5

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	0	0	+1	0	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

b. Fiche action : DECI Saint-Savinien-sur-Charente

- **Localisation du projet**

Saint-Savinien sur Charente

- **Diagnostic de l'action**

Pour se mettre en conformité avec le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, la commune a confié la réalisation de son Schéma Communal à la RESE. Compte tenu de la superficie du territoire de la commune et de l'habitat éparpillé, il est nécessaire d'installer un nombre substantiel de points incendie.

- **Objectifs de l'action**

- Sécuriser les zones d'habitats

- **Plan d'action**

Il est prévu 8 PENA et 54 citernes souples.

Une douzaine de points incendie seront situés sur des terrains communaux, les autres sur des terrains privés qui font l'objet de locations, ou d'acquisition de la superficie dévolue au volume de citernes nécessaire.

- **Calendrier de réalisation**

Ces investissements sont prévus sur plusieurs exercices (2021, 2022, 2023).

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Saint-Savinien sur Charente

- **Partenaire(s) de l'opération**

Etat, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Etude RESE	5 850 €	DETR (60%)	378 030 €
Achat de terrains	10 000 €	Département (20%)	126 010 €
Frais d'actes	12 500 €	Autofinancement (20%)	126 010 €
Frais de bornage	47 500 €		
Prises d'eau en milieu naturel	28 420 €		
Devis de terrassement	3 780 €		
Installation des bâches	492 000 €		
Aléas de chantier	30 000 €		
Total	630 050 €	Total	630 050 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Population de Saint-Savinien-sur-Charente

Objectifs et résultats attendus :

- se mettre en conformité avec le règlement départemental DECI
- assurer la sécurité des biens et des personnes en cas d'incendie

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Nombre de citernes	0	54	2024
Nombre de PENA	0	8	2024

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	0	0	0	+1	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

c. Fiche action : DECI Brizambourg

- **Localisation du projet**

Brizambourg

- **Diagnostic de l'action**

En vertu de ses pouvoirs de police, le Maire de Brizambourg est responsable de la DECI : selon l'article 2542-4-2 du CGCT, le Maire doit faire cesser les incendies par la distribution des secours nécessaires. La commune de Brizambourg n'est pas dotée d'une DECI aux normes, aussi le Conseil Municipal a fait réaliser le Schéma Communal de la DECI par la RESE.

- **Objectifs de l'action**

- Suivant le rapport du Schéma Communal, la commune doit se doter dans un premier temps d'une protection sur 7 sites

- **Plan d'action**

Installation de 5 citernes souples hors sol de 60 m³, mise en place d'un poteau incendie, pose d'une cuve enterrée de 60 m³

- **Calendrier de réalisation**

Début des travaux : 2021. Durée : 1 an

- **Maître d'ouvrage**

Commune de Brizambourg

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Citernes, poteau incendie et cuve	81 117,75 €	DETR	48 670,65 €
		Département	16 223,55 €
		Autofinancement	16 223,55 €
Total	81 117,75 €	Total	81 117,75 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Habitants de la commune de Brizambourg, 949 habitants

Objectifs et résultats attendus :

- Se doter d'une DECI sur 7 sites
- Réaliser les travaux de mise en place de 5 citernes, d'un poteau incendie, d'une cuve enterrée

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Nombre de citernes	0	5	1 an

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion des ressources en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention des risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	0	0	+1	0	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

4. Amélioration du service public enfance-jeunesse (petite enfance, enfance, jeunesse, scolaire,...)

a. Fiche action : Travaux dans les écoles de Vals de Saintonge Communauté

- **Localisation du projet**

Aulnay, Loulay, Saint-Jean d'Angély, Asnières-La-Giraud, Varaize, Essouvert (site Saint-Denis du Pin), Mazeray, Bignay

- **Diagnostic de l'action**

Vals de Saintonge Communauté lance en 2021 un vaste programme de rénovation de son parc scolaire du premier degré (classes maternelles, élémentaires, et primaires).

Les travaux concernent les secteurs d'Aulnay, de Loulay, de Saint-Jean d'Angély centre-ville et communes alentours (Asnières-La-Giraud, Varaize, Saint-Denis du Pin, Mazeray, Bignay).

- **Objectifs de l'action**

- Faire des économies d'énergies, mettre aux normes et améliorer le confort des usagers

- **Plan d'action**

Le tableau ci-dessous récapitule les travaux envisagés école par école :

École	Descriptif des travaux
École maternelle d'Aulnay-de-Saintonge	Enduit du mur, pignon, retour façade et travaux de façade côté cour
École primaire d'Aulnay-de-Saintonge	Enduit sur façades des classes
École élémentaire de Loulay	Réhabilitation / réfection appartement grand bâtiment suite aux infiltrations dans la salle de repas des enseignants Changement des fenêtres de la classe JOLY Réfection toiture côté périscolaire (cheminée)
École maternelle de Loulay	Remontée de la grille d'entrée et des grillages
Ecole primaire Gambetta à Saint-Jean d'Angély	Réfection de la porte d'entrée, réfection des volets porte périscolaire
Cuisine centrale Saint-Jean d'Angély	Réfection de la porte du bas
École maternelle d'Asnières-La-Giraud	Réfection de la cour
École de Varaize	Porte coupe-feu
École d'Essouvert (Saint-Denis du Pin)	Réhabilitation d'une salle de classe (électricité, peintures, sol)
École de Mazeray	Réfection d'une salle de classe
École de Bignay	Installation d'une alarme anti-incendie

- **Calendrier de réalisation**

Début des travaux : 2021. Durée : 1 an

- **Maître d'ouvrage**

Vals de Saintonge Communauté

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Aulnay-de-Saintonge : Travaux écoles maternelle et primaire	7 417,17 €	Département : 40 % État : 40 % Autofinancement : 20 %	Département : 2 966,87 € État : 2 966,87 € Autofinancement : 1 483,43 €
Loulay : Travaux écoles élémentaire et maternelle	46 446,45 €	Département : 45 % État : 35 % Autofinancement : 20 %	Département : 20 900,90 € État : 16 256,26 € Autofinancement : 9 289,29 €
Saint-Jean d'Angély : Travaux école Gambetta et cuisine centrale	8 903,95 €	Département : 0 % État : 80 % Autofinancement : 20 %	Département : 0 € État : 7 123,16 € Autofinancement : 1 780,79 €
Asnières-La-Giraud : Réfection de la cour de l'école maternelle	37 958,19 €	Département : 40 % État : 40 % Autofinancement : 20 %	Département : 15 183,27 € État : 15 183,27 € Autofinancement : 7 591,65 €
Varaize : Porte coupe-feu	2 456,60 €	Département : 45 % État : 35 % Autofinancement : 20 %	Département : 1 105,47 € État : 859,81 € Autofinancement : 491,32 €
Saint-Denis-du-Pin : Réhabilitation salle de classe	8 273,88 €	Département : 45 % État : 35 % Autofinancement : 20 %	Département : 3 723,25 € État : 2 895,86 € Autofinancement : 1 654,78 €
Mazeray : Réfection salle de classe	8 448,92 €	Département : 45 % État : 35 % Autofinancement : 20 %	Département : 3 802,01 € État : 2 957,12 € Autofinancement : 1 689,78 €
Bignay : Alarme anti-incendie	1 908,40 €	Département : 45 % État : 35 % Autofinancement : 20 %	Département : 858,78 € État : 667,94 € Autofinancement : 381,68 €
Total	121 813,56 €	Total Département (40%) Total Etat (40%) Total Autofinancement (20%)	48 540,55 € 48 910,29 € 24 362,72 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Enfants scolarisés, enseignants, agents scolaires

Objectifs et résultats attendus :

- Assurer la pérennité du patrimoine scolaire ;
- Garantir la mise aux normes des bâtiments ;
- Disposer de bâtiments adaptés aux usages et à la pédagogie actuels ;
- Permettre un meilleur confort d'utilisation et notamment en termes énergétique et climatique.

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Commission de sécurité sans observation de mise aux normes		27	2026
Nombre d'écoles rénovées		27	2026

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	+1	0	0	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

III. Enjeu 2 : Créer des richesses

A. Favoriser le développement économique

Pas de fiches-action déposées en 2021

B. Renforcer l'attractivité de l'offre économique

1. Création, aménagement, et requalification de parcs d'activités

a. Fiche action : Aménagement de la zone d'activités de la Sacristinerie

- **Localisation du projet**

Saint-Jean d'Angély, rue France III, Zone d'activités de la Sacristinerie

- **Diagnostic de l'action**

Dans le cadre de la gestion de sa compétence Développement économique, Vals de Saintonge Communauté a en charge la gestion et le développement de plusieurs parcs d'activités sur l'ensemble de son territoire. Parmi ces parcs d'activités, celui de la Sacristinerie nécessite un aménagement : il s'agit de réhabiliter la rue France 3 qui traverse la zone d'activités.

- **Objectifs de l'action**

- Réaménager la rue France 3 pour maintenir et développer l'attractivité de ce parc d'activités, tant pour les usagers que pour les entreprises implantées
- Permettre une mixité des usages en termes de circulation (voiture, vélos, pédestre ...)
- Assurer les conditions de renouvellement et de développement des activités existantes et futures pour pérenniser et développer les emplois qui en dépendent

- **Plan d'action**

Les travaux d'aménagement envisagés sont les suivants :

- Une voirie de 7 mètres de largeur sera réalisée sur l'ensemble de la rue ;
- De part et d'autre des voies de circulation, seront mis en place des espaces verts permettant de protéger les circulations douces, de définir les accès aux commerces et de limiter les surfaces imperméabilisées ;
- Côté sud de la voie, sera créée une liaison douce permettant la circulation des piétons et des cyclos en double sens ;
- Un espace vert sera créé le long des commerces, au sud de l'aménagement, afin de permettre une bonne reprise des niveaux entre le domaine public et les parcelles privatives ;
- Remise en état du réseau d'eau pluviale ;
- Une réflexion autour du remplacement des candélabres existants devra être menée.

- **Calendrier de réalisation**

Été 2021

- **Maître d'ouvrage**

Vals de Saintonge Communauté

- **Partenaire(s) de l'opération**

État

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Convention syndicat de voirie, conception et travaux	16 192,30 €	DETR 7.3 (25%)	66 616,63 €
Travaux	250 274,22 €	Autofinancement	199 849,89 €
Total	266 466,52 €	Total	266 466,52 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Usagers, Entreprises actuelles et futures environnantes

Objectifs et résultats attendus :

- Maintien et développement d'emploi
- Maintien d'une durée d'inoccupation des bâtiments très limitée

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Emplois créés ou maintenus	nc	nc	nc
Bâtiment à louer/vendre	0	0	0

- **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	0	+1	0	0	+1	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

C. Structurer une politique de filières

Pas de fiche-action déposée en 2021

D. Renforcer, adapter et développer l'activité touristique

1. Valorisation touristique des patrimoines naturels et architecturaux

a. Fiche action : Aménagement touristique de la commune de Bernay-Saint-Martin

- **Localisation du projet**

Commune de Bernay-Saint-Martin

- **Diagnostic de l'action**

Les mandatures successives ont conduit la collectivité à acquérir le foncier aux alentours de la source de la Fontaine de Boine, ancien réservoir de la RESE, afin d'y réaliser un plan d'eau. C'est maintenant chose faite, la population ayant vraiment soutenu cette volonté, partagée par les équipes d'élus successives.

De 2010 à 2014, le conseil municipal est accompagné dans sa réflexion par l'Office National des Eaux et Forêts. Cela aboutit à la rédaction d'une 1^{ère} feuille de route. Ensuite, le CAUE l'a aidée à bien définir les objectifs et démarches.

Pour structurer cette offre qui met en exergue « Bernay-Saint-Martin, une commune pleine de ressources ! » (puisque l'eau y est omniprésente), le projet fut mis en perspective d'une démarche de découverte au fil de l'eau, appuyée par une série d'animations supports d'une co-construction avec les habitants.

- **Objectifs de l'action**

- Aménager les itinéraires retenus au fil de l'eau incorporant le patrimoine bâti et classé (fours et lavoirs, abreuvoirs et petits ponts, les deux églises dont plusieurs arguments sont classés et protégés)
- Développer un espace de convivialité, de détente pour marcheurs, cyclistes et bernaysiens autour du plan d'eau intégré aux projets communaux depuis quinze ans
- Créer une petite Aire Naturelle de camping correspond à l'esprit écologique de la commune

- **Plan d'action**

1^{ère} phase 2021

- Flécher et équiper des itinéraires patrimoniaux : fléchages ou plaques descriptives pour diriger le promeneur, expliciter ce qu'il découvre
- Réaliser l'étude technique qui prédisposera à la qualification de l'itinéraire muséographique

2^{ème} phase 2022

- Réaliser le plan d'eau dont l'étude technique avait été amorcée par l'Office National des Eaux et Forêts.
- Régénérer une partie de zones humides dégradées grâce à l'accompagnement de la Fredon.

3^{ème} phase

- Ecomusée : changement des huisseries,
- Aménagement intérieur
- Aménagement du camping naturel

- **Calendrier de réalisation**

2021/2022

- **Maître d'ouvrage**

Commune de Bernay-Saint-Martin

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département, Charentes Tourisme

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Achat des équipements : fléchages, ponts de bois, totems, pupitres...	5000 €	Département Fond d'aide à l'équipement touristique	19 500 €
Etude et dépôt du dossier de déclaration plan d'eau	15 000 €	DSIL exceptionnelle	16 250 €
Réalisation du plan d'eau	35 000 €	Charentes tourisme	16 250 €
Blocs sanitaires du camping (éco d'eau)	10 000 €	Etat- DSIL	9 600 €
Huisseries de l'éco-musée (économie d'énergie)	24 000 €	Département fond de revitalisation ou fond énergie	9 600 €
		Autofinancement (20%)	17 800 €
Total	89 000 €	Total	89 000 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Le public ciblé est la population locale, les touristes découvrant les Vals de Saintonge, notamment les randonneurs.

Objectifs et résultats attendus :

- **Aménager les itinéraires retenus incorporant le patrimoine naturel, bâti et classé**
Résultats attendus : Développer une activité de loisir familiale en mobilité douce ; Accueillir des visiteurs en rendant opérationnelle l'ouverture des divers circuits aux promeneurs, dont l'itinéraire muséographique
- **Développer un espace de convivialité autour d'un plan d'eau**
Résultats attendus : Offrir un espace convivial de rencontre à la population où convergent les cheminements doux, mais aussi aux touristes randonneurs ; Bénéficier d'une réserve d'eau potentiellement mobilisable pour lutter contre les incendies
- **Créer une petite Aire Naturelle de camping qui correspond à l'esprit écologique de la commune**
Résultats attendus : Accueillir des touristes aux nouvelles aspirations en diversifiant l'offre d'hébergement touristique

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
O1 Nombre d'itinéraires opérationnels	1	6	4 ans
Taux de fréquentation par chacune des cibles	300 personnes/an	600	
O2 Taux de fréquentation par chacune des cibles	0	300	3 ans
Types d'activités conduites (qualitatif)	0 sur ce site	jeux de plein air modélisme repos	

		halte pique-nique découverte bio diversité	
O3 Nombre de personnes accueillis sur la période de Mai à Octobre	0	60	3 ans

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changeme nt climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressourc e en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologique s	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversit é et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	1	+1	+1	0	0	+1	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

2. Création d'aires de camping

a. Fiche action : Création d'une aire de camping-car à Tonnay-Boutonne

- **Localisation du projet**

Tonnay-Boutonne, rue des pêcheurs.

- **Diagnostic de l'action**

La création d'une aire d'accueil de camping-cars entre dans un projet de développement du tourisme vert en milieu rural et de valorisation touristique au niveau du territoire. La commune de Tonnay-Boutonne, 1 175 habitants, dispose d'un espace, actuellement un terrain en friche qui servait autrefois pour l'ancienne station d'épuration (rue des pêcheurs), à proximité de la Boutonne et du centre-bourg.

Le marché du camping-car (vente et location) atteste d'un développement constant de cette pratique de découverte du territoire.

Le tourisme en camping-car génère d'importantes retombées au niveau local puisque le budget moyen dépensé par jour, par l'ensemble des membres du camping-car (hors carburant et péage) est supérieur à 30€ dans 67% des cas (source étude DGE/UNI VDL enquête 2017).

- **Objectifs de l'action**

- Réhabiliter un terrain en friche
- Valoriser et protéger ce terrain en créant un espace pour accueillir environ 12 camping-cars, accès eau et vidange uniquement, aire gratuite dans un premier temps (à redéfinir éventuellement selon consommation d'eau et fréquentation du site)
- Constituer une offre de loisirs et de ressourcement toute l'année
- Gérer le stationnement des camping-cars
- Améliorer l'attractivité de la commune et augmenter les retombées financières pour l'économie locale

- **Plan d'action**

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Réfection de la surface avec pose d'un bi-couche
- Aménagement des espaces verts
- Pose de totems d'enseigne de communication

- **Calendrier de réalisation**

Juin 2021

- **Maître d'ouvrage**

Commune de Tonnay-Boutonne

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Terrassement	17 867 €	DSIL – Rénovation Energétique (40%)	10 079,42 €
Aménagements espaces verts	2 031,72 €	Département (40%)	6 719,62 €
Matériel de support de communication	2 500 €	Autofinancement (20%)	5 599,68 €
Total	22 398,72 €	Total	22 398,72 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

- Camping-caristes

Objectifs et résultats attendus :

- Accroître les retombées économiques locales (commerces, restaurants ..)
- Organiser le stationnement des camping-cars

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Nombre de camping-cars stationnés	0	1500 / an	3000 / an

- **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

IV. Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité du territoire

A. Favoriser un accès équitable à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

1. Mise à niveau et optimisation des équipements sportifs

a. Fiche action : Réhabilitation de la piscine de Le Mung

- **Localisation du projet**

Ile de la Grenouillette, Le Mung

- **Diagnostic de l'action**

La piscine a été construite en 1967/68 et a bénéficié d'une première rénovation en 1992. Elle est composée d'un bassin sportif, d'un bassin d'apprentissage avec réception d'un toboggan double, d'une pataugeoire, d'un spa, d'un snack, de sanitaires et de vestiaires. Vu la vétusté de l'équipement, une réhabilitation complète de l'établissement sous peine de devoir le fermer est désormais nécessaire. Une première phase de travaux a eu lieu en 2020 concernant la réfection de la charpente, la couverture du bâtiment ainsi que la chaufferie. La demande de subvention 2021 porte sur le reste des travaux détaillés dans le plan d'action ci-après.

- **Objectifs de l'action**

- Une attractivité renforcée (plus de jeux et d'équipements ludiques pour répondre à la demande actuelle du public)
- Des matériaux solides demandant un entretien minimum avec une optimisation des fluides
- Une optimisation du personnel avec la suppression des paniers au profit de casiers rendant les usagers plus autonomes
- Une fréquentation maximum Instantanée calculée automatiquement (tripodes) permettant une sécurisation de l'accueil
- Une surveillance de la zone de baignade avec le même nombre de MNS et BNSSA qu'actuellement, tout en complétant et modernisant les équipements

- **Plan d'action**

- Aménagement du parvis devant l'entrée (réfection du parking public en contrebas en option)
- Réhabilitation et restructuration de l'intérieur du bâtiment : vestiaires, sanitaires, accueil, coin beauté, locaux techniques, buvette, infirmerie, installation de casiers et d'un système de billetterie tripode en accès PMR
- Reprise des bassins : ceux-ci seront remplacés par des bassins en résine – pataugeoire en demi-lune déplacée dans une zone enfants
- Couvertures des bassins immergées
- Reprise des plages avec installation d'une dalle béton sur plots
- Reprise de la végétation sur l'espace solarium (en option)
- Installation d'un pentagloss 4 pistes et désinstallation des toboggans
- Installation d'un splashpad sur l'espace enherbé (jeux d'eau avec simple affleurement)

- **Calendrier de réalisation**

Mai 2021 : Obtention du PC

Entre février 2021 et septembre 2021 : début des travaux

Mai 2022 : fin des travaux

- **Maître d'ouvrage**

Vals de Saintonge Communauté

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département, ANS

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	2 262 500 €	Conseil Départemental	352 718,16 €
MOE	232 813,7 €	Etat - DETR	400 000 €
		Etat – DSIL GP	200 000 €
		Etat - ANS	264 538,62 €
		Autofinancement (59,23%)	1 278 056,92 €
Total	2 495 313,70 €	Total	2 495 313,70 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Population des Vals de Saintonge, touristes

Objectifs et résultats attendus :

- Attractivité de l'équipement
- Optimisation de l'équipement
- Réduire les dépenses énergétiques

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Fréquentation	15 091 pers par an	17 500 pers par an	2 ans
Nombre de personnes employées	8,3 ETP	6,73 ETP	2 ans
Diminution des fluides	23 295 €	21 500 €	2 ans

- **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	0	+1	0	+1	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

b. Fiche action : Transformation du système de chauffage des piscines estivales du territoire

- **Localisation du projet**

Piscines de Loulay, d'Aulnay-de-Saintonge, de St-Hilaire de Villefranche

- **Diagnostic de l'action**

Vals de Saintonge Communauté possède 7 équipements aquatiques vieillissants sur le territoire. Les méthodes de chauffage de l'eau des bassins sont multiples. Cependant, suite à une étude sur l'ensemble de ces équipements, il a été identifié trois équipements situés sur les communes d'Aulnay, Saint-Hilaire de Villefranche et Loulay où la température de l'eau est régulée par un réchauffeur électrique type résistance. Ce type de matériel est dépassé, occasionne une consommation électrique très importante lors du fonctionnement et nécessite donc d'être remplacé.

- **Objectifs de l'action**

- S'inscrire dans une démarche environnementale
- Optimiser les coûts de fonctionnement des équipements
- Augmenter le confort des usagers en garantissant une température de baignade plus confortable à des coûts contenus

- **Plan d'action**

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Installation de trois pompes à chaleur sur les 3 piscines concernées

- **Calendrier de réalisation**

Été 2021

- **Maître d'ouvrage**

Vals de Saintonge Communauté

- **Partenaire(s) de l'opération**

État

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Pompes chaleur Loulay	58 647,59 €	DSIL – Rénovation Energétique (40%)	67 799,16 €
Pompes chaleur St-Hilaire	52 202,72 €	Département (40%)	67 799,16 €
Pompes chaleur Aulnay	58 647,59 €	Autofinancement (20%)	33 899,58 €
Total	169 497,90 €	Total	169 497,90 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Population des Vals de Saintonge

Objectifs et résultats attendus :

- Diminution des dépenses énergétiques
- Augmenter le confort des usagers

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Dépenses énergétiques	356 118 kwh/an	128 000 kwh/an	1 an
Fréquentation	24 572 pers par an	28 027 pers par an	2 ans

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	0	0	0	+1	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

Création d'équipements sportifs

c. Fiche action : Site du Coi – Construction d'une halle multisports et d'un city-stade, réaménagement des salles du complexe sportif

- **Localisation du projet**

Saint-Jean d'Angély

- **Diagnostic de l'action**

Construit en 1972, le complexe sportif du Coi est l'installation sportive municipale couverte la plus utilisée de la commune. Depuis les années 2000, la Ville a financé à plusieurs reprises des travaux de rénovation (sur-toitures avec isolation, peinture, système de chauffage, chaudière, sol sportif, ouvertures en PVC, extension d'une salle, renouvellement régulier de matériels, mise aux normes électriques) pour permettre une activité sportive dans les meilleures conditions possibles bien que la salle ne soit pas toujours forcément adaptée.

Aujourd'hui la salle de musculation/gymnastique et le dojo sont trop exigus alors que la salle rythmique dispose d'un volume trop important pour la danse. Le sol de la salle polyvalente est glissant voire dangereux en fonction de la pratique sportive qui s'y déroule. Sur la base de ce constat, il devient nécessaire de réaménager ce complexe sportif.

- **Objectifs de l'action**

- D'offrir aux professeurs d'EPS des conditions de travail optimum
- Pour le secteur associatif, proposer notamment la pratique du futsal actuellement inexistante
- Disposer d'un terrain multisports type « city-stade »
- Réduire le terrain de football en herbe existant et le rendre ainsi plus adapté à la pratique scolaire et familiale
- Pratiquer au sein du complexe sportif des activités adaptées à la configuration des salles en les spécialisant par du matériel à demeure. De plus, l'aménagement de nouveaux vestiaires va désengorger ceux existants et fluidifier ainsi la circulation des élèves dans les couloirs desservant les salles.
- Conforter la dynamique sportive existante sur les années à venir

- **Plan d'action**

- Construction d'une halle multisports avec des vestiaires sur le plateau extérieur en enrobé
- Aménagement d'un city-stade (terrain multisports) sur le terrain de football extérieur en herbe
- Réaménagement des salles du complexe sportif

- **Calendrier de réalisation**

- Avril 2021 : consultation des entreprises
- Mi-mai 2021 : signature des marchés
- Fin mai 2021 : construction du city-stade
- Juin 2021 : début des travaux de la halle multisports et de réaménagement des salles du complexe sportif
- Décembre 2021 : réception des travaux

- **Maître d'ouvrage**

Saint-Jean d'Angély

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Région, Département, ANS

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Halle multisports :			
- terrassement - VRD aménagement extérieurs	101 335,00 €	ETAT DETR 2021	300 000,00 €
- préau sportif - sol EPDM - équipement	1 230 978,00 €	REGION Construction ou rénovation d'équipements sportifs	407 050,00 €
- vestiaires - sanitaires - bureau	180 907,00 €	DEPARTEMENT	
- clôture du site	7 430,00 €	Volet construction + Plan départemental des Vals de Saintonge	540 690,00 €
- réseaux ERDF-AEP- EU-téléphone	10 000 €	Volet réhabilitation + Plan départemental des Vals de Saintonge	235 860,00 €
- équipements divers (aspirateur, défibrillateur, sonorisation)	9 350 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT Equipements sportifs	116 400,00 €
City-stade :		Commune de Saint-Jean- d'Angély	400 000,00 €
- terrassement	32 623,00 €		
- terrain multisports et basket 3x3	31 925,00 €		
- traçage marquage au sol des terrains	2 352,00 €		
Réaménagement des salles du Coi			
- salle de danse (parquet, miroirs, barres)	13 276,00 €		
- salle de judo (tatamis, protections, local)	17 300,00 €		
- salle de musculation (renforcement du sol)	7 977,00 €		
- salle de gymnastique (peinture, revêtement de sol, maétriels gymnastique, plafond, vestiaires, rénovation extérieure, cage d'escalier, chauffage, éclairage)	354 547,00 €		
Total	2 000 000,00 €	Total	2 000 000,00 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Scolaires, licenciés UNSS, licenciés des clubs sportifs associatifs, jeunes, familles,

population territoriale.

Objectifs et résultats attendus :

- Améliorer les conditions de travail pour les équipes éducatives et les conditions de pratique pour les élèves
- Développer la pratique sportive en doublant la superficie des installations sportives sur le site du Coi
- Améliorer les conditions de pratique sportive pour les 14 disciplines présentes et accueillir une nouvelle discipline sportive
- Mettre les clubs dans les meilleures conditions de pratique, favorables à leur progression et à la cohésion sociale
- Développer l'utilisation des infrastructures par les jeunes et les licenciés sportifs
- Créer une infrastructure sportive en libre accès pour les jeunes

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Superficie des installations	Gymnase du Coi : 2 992 m ²	Préau sportif : 2 000 m ² City stade : 582 m ² Soit 5 574 m ²	2022
Création de vestiaires	3	7	2022
Volume horaire de pratique	En référence aux volumes de l'année 2020	+ 50%	Saison sportive 2022/2023
Nombre de disciplines sportives	14	15	Saison sportive 2022/2023
Nombre d'utilisateurs	Préau sportif : 0	Préau sportif : 2 000 scolaires	2022
Nombre de licenciés	Gym : 100 Badminton : 40 Hand-ball : 250 Judo : 160	Gym : 200 Badminton : 80 Hand-ball : 300 Judo : 200	Saison sportive 2022/2023 ou 2023/2024
Niveau de pratique (des clubs de sport collectif et en sport individuel)	Niveaux départemental régional	Maintien ou progression	Saison sportive 2022/2023 ou 2023/2024

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressourc e en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologique s	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversit é et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

d. Fiche action : Création d'un city-stade à Saint-Pardoult

- **Localisation du projet**

Saint-Pardoult

- **Diagnostic de l'action**

Le projet consiste en l'installation d'un city stade sur un terrain communal jouxtant la mairie et la salle des fêtes. La commune comptant 250 habitants dont une forte proportion de jeunes, le nouveau conseil municipal s'est lancé dans ce projet. Aucun autre site identique n'existe dans les communes alentours.

Les lieux seront sécurisés par la création d'un merlon arboré qui permettra à ce city stade de s'insérer en respectant le milieu rural de la commune. Une vidéo surveillance sera également installée, objet d'un dépôt de demande de subvention auprès de la DETR également.

- **Objectifs de l'action**

- Permettre à toute la population de se retrouver autour d'activités sportives et physiques.

- **Plan d'action**

Ce city stade sera de dimensions : 11 mètres x 25 mètres, soit une superficie de 275 m². L'aire de jeux pour enfants de 2 à 12 ans se situera à côté du city stade. Le merlon délimitera cette aire de jeux pour sécuriser les lieux en raison du possible stationnement des véhicules sur ce terrain.

- **Calendrier de réalisation**

Démarrage des travaux de terrassement dès réception des arrêtés de notification d'attribution des demandes de subvention.

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Saint-Pardoult

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Terrassement	10 794,00 €	DETR opération n°7 Patrimoine communal et Intercommunal: Équipements sportifs	21 380,14 €
City stade	36 718,00 €	DETR opération n°2 Sécurité des biens et des personnes: vidéo protection dans les espaces publics et le bâtiminaire	1 140,60 €
Jeux	972,00 €	Département de Charente- Maritime Aide aux équipements sportifs	16 629,20 €
Merlon et haie végétalisée	2 500,00 €	Autofinancement	13 735,06 €
Vidéo surveillance	1 901,00 €		
Total	52 885,00 €	Total	52 885,00 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Tout public

Objectifs et résultats attendus :

- Faciliter la pratique sportive des jeunes
- Redynamiser le centre-bourg

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Fréquentation du city stade	0	10 personnes par semaine	/

- **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	0	0	0	0	0	0	1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

2. Création de sites de pratique culturelle

a. Fiche action : Salle de spectacle EDEN - Aménagement d'équipements de pratique artistique, d'accueil des artistes et de stockage

- **Localisation du projet**

Boulevard Joseph Lair, Saint-Jean d'Angély

- **Diagnostic de l'action**

Donnant toute satisfaction sur le plan de l'accueil du public et forte de son succès sur les 2 premières saisons d'exploitation, la salle de spectacle EDEN souffre néanmoins de l'absence d'une salle dédiée à la pratique artistique, d'une grande loge pour l'accueil de groupes artistiques, d'un lieu d'accueil et de repos pour les artistes, de lieux de stockage et de bureaux. La réalisation de ces aménagements complémentaires est envisagée au niveau du 1er étage de l'EDEN et au niveau du hangar attenant à l'EDEN pour lequel des travaux préalables de réfection de la toiture devaient être réalisés.

- **Objectifs de l'action**

- Contribuer à l'attractivité de la ville et du centre-ville
- Proposer une offre de spectacles vivants à l'ensemble de la population des communes rurales
- Disposer d'un lieu de vie culturel accueillant, chaleureux et adapté d'un point de vue technique pour pérenniser et consolider l'offre culturelle existante sur le territoire
- Accueillir dans de meilleures conditions les publics tant sur le plan du confort, de la qualité de l'acoustique et de l'agencement adapté de la salle et de la scène

- **Plan d'action**

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Au 1^{er} étage : salle de 94 m² dédiée à la pratique artistique, vestiaires et sanitaires associés, bureau et espaces de stockage
- Au niveau du hangar : grande loge, espace détente pour les artistes, sanitaires supplémentaires

- **Calendrier de réalisation**

Octobre 2021 à mars 2022

- **Maître d'ouvrage**

Ville de Saint-Jean d'Angély

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Région, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Lot 1 – Cloison sèche / menuiserie intérieure	89 100,00 €	ETAT DETR 2021	87 395,00 €
Lot 2 - Serrurerie	33 200,00 €	Région	79 910,00 €
Lot 3 - Carrelage	39 000,00 €	Département	37 455,00 €
Lot 4 – Peinture	27 700,00 €	Commune de Saint-Jean-d'Angély	49 940,00 €
Lot 5 - Plomberie	34 000,00 €		
Lot 6 - Electricité	26 700,00 €		
Total	249 700,00 €	Total	249 700,00 €

• **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Partenaires publics / privés programmeurs ou organisateurs d'évènements, Compagnies artistiques professionnelles, Techniciens du spectacle vivant, Population locale, intercommunale et en particulier les jeunes par rapport à l'enseignement artistique, Touristes, Curistes, Entreprises privées pour l'organisation de séminaires en fonction de leur besoin

Objectifs et résultats attendus :

- Améliorer le fonctionnement de l'établissement sur le plan technique
- Améliorer les conditions d'accueil des artistes et des compagnies: tripler les espaces d'accueil dédiés
- Développer l'enseignement artistique
- Développer toute forme de pratique artistique ou actions de médiation culturelle en lien avec les programmations professionnelles de spectacle vivant des partenaires conventionnés

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Création d'une zone technique sécurisée	0 (aucune zone existante) <i>Le matériel était déchargé sur la voie publique</i>	1 zone couverte de 257 m ² avec accès direct à la scène accessible depuis le parvis de l'EDEN	2022
Création d'un espace détente et de sanitaires supplémentaires pour les équipes techniques et artistiques	36 m ² (3 loges existantes de 12 m ² chacune comprenant 1 sanitaire et 1 douche chacune)	101 m ² (1 espace sanitaire de 31 m ² comprenant 4 sanitaires et 2 douches 1 espace détente / loge / restauration de 34 m ²)	2022
Accueil d'artistes en résidence et actions de médiation avec le public	2 par saison culturelle	8 par saison culturelle	2023
Nouvelle offre d'enseignement à l'EDEN (danse, chant, théâtre)	0	3 nouvelles offres d'enseignement culturel	2023/2024

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

b. Fiche action : Transformation d'une friche ferroviaire en pôle musical

- **Localisation du projet**

Saint-Savinien sur Charente

- **Diagnostic de l'action**

La commune de Saint-Savinien s'est portée acquéreur d'une friche ferroviaire en centre-ville, à proximité de la gare SNCF et de l'abbaye des Augustins. Sur cette friche est édifiée une vieille halle à marchandises (1870) et une maison d'habitation des années 1950. Le tout sur un terrain de 6 000 m².

- **Objectifs de l'action**

- Transformation de la friche ferroviaire pour en faire un pôle musical à proximité de l'abbaye des Augustins

- **Plan d'action**

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Réhabiliter la halle à marchandises et la maison d'habitation.

- **Calendrier de réalisation**

2021

- **Maître d'ouvrage**

Saint-Savinien sur Charente

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Région, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Travaux bâtiment	740 106,54 €	DSIL (40%)	375 562,61 €
Travaux des abords	198 800 €	Département (40%)	375 562,61 €
		Autofinancement (20%)	187 781,32 €
Total	938 906,54 €	Total	938 906,54 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Population des Vals de Saintonge

Objectifs et résultats attendus :

- Intégrer toutes animations musicales à travers ce pôle
- Permettre la production de spectacles
- Faciliter la pratique musicale

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Nombre de productions musicales	20	40	2023

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	0	0	0	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

3. Développement de l'offre culturelle

a. Fiche action : Création d'une Micro-folie à l'Abbaye Royale

- **Localisation du projet**

Abbaye Royale 5 rue de l'Abbaye, Saint-Jean d'Angély

- **Diagnostic de l'action**

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, engagée dans une dynamique de revitalisation, souhaite valoriser le site patrimonial de l'Abbaye Royale, protégée au titre des Monuments Historiques depuis 1985 et composante du bien culturel en série des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, au titre de l'UNESCO depuis 1998. Le projet vise dans un premier temps à équiper l'Abbaye Royale de la fibre optique et de matériels informatiques pour permettre de développer à court terme l'offre et l'enseignement culturels des services publics locaux (les cours numériques au sein de l'Ecole de musique, la médiation numérique au sein de la Médiathèque). Dans un second temps, il s'agira de créer une Micro-Folie. La Micro-Folie de Saint-Jean-d'Angély, nouvelle structure culturelle de proximité, comprendra quatre modules : le Musée numérique qui réunit 1 600 chefs-d'œuvre, l'espace de réalité virtuelle dédié à l'expérience cinématographique immersive, l'escape scénique offre un nouveau lieu de spectacles, de concerts et de conférences et un FabLab qui met à disposition du public une imprimante 3D pour la conception et la réalisation de multiples objets.

- **Objectifs de l'action**

- Disposer d'un service culturel complémentaire sur le site de l'Abbaye royale pour contribuer à son attractivité tant pour la population locale que pour les touristes
- Rendre accessible par les outils numériques de nombreuses œuvres culturelles à tous les publics
- Développer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires en disposant d'un outil adapté
- Créer un espace d'activités culturelles innovant et chaleureux

- **Plan d'action**

L'acquisition des équipements nécessaires permettra d'ouvrir la Micro-folie au public en mai 2021.

Une programmation adaptée à chaque public sera mise en place afin de garantir à tous l'accessibilité et l'appropriation du Musée numérique.

- **Calendrier de réalisation**

Mars/avril 2021 : travaux pour mise en place de fibre à l'Abbaye royale

Mai 2021 : ouverture de la Micro-folie au public

- **Maître d'ouvrage**

Saint-Jean d'Angély

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette – adhésion au réseau Micro-folie

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Musée numérique		DSIL 2021	31 941,46 €
Achat de 7 tablettes	1 818,13 €	Commune de Saint-Jean-d'Angély	7 985,36 €
Accessoires tablettes	1 322,50 €		
Sonorisation et vidéoprojecteur	8 745,15 €		
Ecran de vidéoprojection	1 028,00 €		
Mobilier visiteurs et médiateur	2 261,38 €		
Bureau médiateur	98,50 €		
Espace scénique			
Scène, son, lumière, écran, vidéoprojecteur	20 609,00 €		
Fablab			
Imprimante 3D et filaments	2 830,00 €		
Espace de réalité virtuelle			
Casques VR	583,32 €		
Mobilier visiteurs	630,84 €		
Total	39 926,82 €	Total	39 926,82 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Population locale et inter-communale : familles, Public scolaire, Touristes

Les activités proposées sont tout public.

Objectifs et résultats attendus :

- Valoriser le patrimoine historique,
- Proposant une offre culturelle innovante
- Disposer d'un service culturel complémentaire sur le site de l'Abbaye royale pour contribuer à son attractivité tant pour la population locale que pour les touristes
- Rendre accessible par les outils numériques de nombreuses œuvres culturelles à tous les publics
- Développer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires en disposant d'un outil adapté
- Créer un espace d'activités culturelles innovant et chaleureux

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Fréquentation (nombre de visiteurs)	0	520 sur 4 mois (fonctionnement sur mai, juin, juillet, août 2021)	2021
Nombre d'activités proposées	0	20/mois en moyenne	2021

Diversité des activités proposées au sein du Musée numérique, du Fablab et de l'Espace scénique	0	7 à 10 types d'activités (art, musique, animations littéraires, ateliers DIY, ciné-concert, jeux vidéos...)	2021
---	---	---	------

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressources en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

b. Fiche-action : Relance économique des librairies indépendantes - développement des acquisitions de livres imprimés par la Médiathèque de Saint-Jean-d'Angély

- **Localisation du projet**

Médiathèque - Abbaye Royale – Saint-Jean d'Angély

- **Diagnostic de l'action**

- Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a adopté un Plan d'achats de livres auprès des librairies par les bibliothèques des collectivités territoriales.
- L'objectif de cette mesure est d'accompagner, en 2021 et 2022, la reprise d'activité des librairies de proximité, maillon essentiel du commerce culturel dans les territoires. Grâce à un investissement de l'État de 5 M€ en 2021 et 5 M€ en 2022, cette mesure soutiendra les acquisitions des bibliothèques des collectivités territoriales. Ce dispositif est piloté par le Centre National du Livre (CNL).
- La médiathèque municipale se fournit exclusivement auprès des librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine et contribue ainsi à l'économie du livre sur le territoire régional

- **Objectifs de l'action**

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite soutenir à son niveau les libraires indépendants de son territoire et participer à ce plan de relance en augmentant le budget d'acquisition 2021 de la médiathèque municipale grâce à l'aide du CNL.

- **Plan d'actions**

La Médiathèque de Saint-Jean d'Angély disposait en 2020 d'un budget annuel d'acquisition de 15 000 € TTC.

Sur 2021, la Médiathèque aura son budget d'acquisition de livres augmenté de 3 000 €, soit un budget total de 18 000 € TTC.

- **Calendrier de réalisation**

2021 / 2022

- **Maître d'ouvrage**

Commune de Saint-Jean d'Angély via sa médiathèque municipale

- **Partenaires de l'opération**

Centre National du livre – aide exceptionnelle sollicitée

- **Plan de financement 2021**

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisition de livres	18 000 €	Subvention CNL (25%)	4 500 €
		Budget ville	13 500 €
Total	18 000 €	Total	18 000 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Usagers de la Médiathèque, Librairies indépendantes

- **Objectifs et résultats attendus**

Objectifs :

- Soutenir les librairies indépendantes
- Répondre aux demandes des usagers en termes d'acquisition
- Développer la lecture

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Budget consacré aux acquisitions	15 000 €	18 000 €	2021
Volume de livres	33 909 livres	+ 1 200 unités	2021

- **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

B. Développer les services sur les lieux de patrimoine

Pas de fiche-action déposée en 2021

C. Favoriser l'épanouissement et le lien social

V. Enjeu 4 : Valoriser le cadre de vie

A. Adapter le territoire au changement climatique

Pas de fiches action déposée en 2021

B. Réhabiliter et adapter le parc de logements

a. Fiche action : Réhabilitation écologique de logements locatifs à Bernay-Saint-Martin

- **Localisation du projet**

Commune de Bernay-Saint-Martin

- **Diagnostic de l'action**

La commune vient de viabiliser un éco-quartier qui défend les arguments de la transition écologique. Les habitants seront tous raccordés à une boucle tempérée commune au quartier. Sur ce même site, la mairie possède une maison ancienne, à vocation locative. Elle doit être réhabilitée afin de respecter la nécessaire exemplarité de la collectivité en matière énergétique.

- **Objectifs de l'action**

- Faire des économies d'énergies

- **Plan d'action**

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Réaliser l'isolation des combles, des sols et des murs extérieurs
- Changer les huisseries
- Installer deux pompes à chaleur pour s'inscrire dans la boucle tempérée
- Revisiter l'aménagement intérieur

- **Calendrier de réalisation**

Fin du 3^{ème} trimestre 2021 - juin 2022

- **Maître d'ouvrage**

Commune de Bernay-Saint-Martin

- **Partenaire(s) de l'opération**

État

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Isolation des combles	5760 €	Etat-DSIL	26 669 €
Isolation des murs	15 000 €	Département	26 669 €
Huisseries	40 538 €	Certificat économie d'énergies	20 000 €
Pompes à chaleur	30 000 €		
Circuits chauffage eau	17 600 €	Autofinancement	35 560 €
Total	108 898 €	Total	108 898 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

Les futurs locataires des deux logements pour lesquels nous engageons une réduction importantes des consommations d'énergie

Objectifs et résultats attendus :

- Réaliser une isolation complète et performante du bâtiment
Résultats attendus : Réduction des consommations d'énergie

- Changer le mode de chauffage en installant des pompes à chaleur eau/eau raccordées à notre boucle tempérée
Résultats attendus : Utilisation d'une énergie renouvelable
- Participer à la relance des entreprises locales
Résultats attendus : Proposer un marché à procédure adaptée

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Obj 1 Taux de réduction de la consommation d'énergie	100 %	- 50 %	Dès la fin des travaux (fin 2022)
Obj 2 proportion d'énergie renouvelable utilisée par les occupants	0 %	75 % hors nucléaire	Dès la fin des travaux (fin 2022)
Obj 3 montant injecté dans l'économie locale	50 000 €	Plus de 250 000 € comprenant des travaux non pris en compte dans le CRTE	Progressivement de 2021 à 2022
nombre d'entreprises touchées	1	5 entreprises concernées au minimum	

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	1	1	0	0	1	0	1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

C. Réduire les consommations énergétiques

1. Amélioration énergétique des bâtiments publics

a. Fiche action : Isolation thermique du logement de fonction communal du gardien du complexe sportif du Coi

- **Localisation du projet**

1 Avenue Jean Moulin, Saint-Jean d'Angély

- **Diagnostic de l'action**

Le complexe sportif du Coi, équipement municipal datant de 1972, est la structure la plus utilisée par les scolaires (lycées Louis-Audoin Dubreuil et Blaise Pascal, collèges Georges Texier et Sainte-Sophie) et par le secteur associatif local (14 associations). Ce fonctionnement nécessite la présence permanente d'un agent communal afin d'assurer l'ouverture et la fermeture du complexe sportif. Pour mener à bien ces missions, cet agent bénéficie sur le site d'un logement de fonction. Cette maison d'habitation de 92 m² datant de 1977 a déjà fait l'objet de travaux financés par la Ville correspondant au remplacement de la clôture extérieure, des ouvertures, du système de chauffage et de la VMC, mais aucun travaux d'isolation. Ainsi la Ville a décidé de programmer pour l'année 2021 des travaux d'isolation thermique par l'extérieur.

- **Objectifs de l'action**

- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti communal
- Isoler le patrimoine bâti communal

- **Plan d'action**

Les travaux consistent à recouvrir les 4 murs de l'habitation par un bardage en PVC cellulaire sur liteaux et d'une isolation composée de panneaux en laine de roche de 130mm.

- **Calendrier de réalisation**

Juin 2021

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Saint-Jean d'Angély

- **Partenaire(s) de l'opération**

État

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Ossature et isolant	9 636,96 €	DSIL 2021 – Grandes priorités	19 710,18 €
Bardage	14 213,36 €	Autofinancement	4 927,54 €
Habillage des menuiseries	533,86 €		
Appui	253,54 €		
Total	24 637,72 €	Total	24 637,72 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Occupants de l'habitation

Objectifs et résultats attendus :

- Isoler le patrimoine bâti communal
- Réduire de 20% les consommations énergétiques du logement

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Réduction des consommations énergétiques du bâtiment	10 300 kwh/an	8 250 kwh/an	2022
Superficie isolée	0 m ²	136 m ²	

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

b. Fiche action : Rénovation de la mairie de Varaize

- **Localisation du projet**

23 Grande Rue, Varaize

- **Diagnostic de l'action**

La mairie de Varaize est un bâtiment non isolé et non accessible aux personnes à mobilité réduite.

- **Objectifs de l'action**

- Mettre aux normes d'accessibilité
- Faire des économies d'énergie

- **Plan d'action**

- Mise aux normes du bâtiment pour accès PMR
- Création d'un stationnement pour les PMR
- Réaménager tout l'espace bureau du maire, secrétariat et salle des mariages
- Isolation des murs et combles
- Création chauffage pompe à chaleur
- Aménagement espace archives

- **Calendrier de réalisation**

2^{ème} semestre 2021

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Varaize

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Estimatif APD	254 000 €	DETR	110 000 €
Architecte	14 400 €	Département	90 000 €
BE	8 600 €	Autofinancement	77 000 €
Total	277 000 €	Total	277 000 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

- Administrés de la commune
- Elus et agents de la commune

Objectifs et résultats attendus :

- Amélioration des missions de service public
- Amélioration des conditions de travail
- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Le COP représente le rapport entre la quantité d'énergie produite et la quantité d'énergie utilisée	0	4*	4

* 1 kWh consommé = 4 kWh produits

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

c. Fiche action : Rénovation énergétique de la salle polyvalente de Varaize

- **Localisation du projet**

8 rue Saint-Jean, Varaize

- **Diagnostic de l'action**

La salle de polyvalente de Varaize est un bâtiment qui date de 1998, comportant une isolation sommaire et partielle.

- **Objectifs de l'action**

- Améliorer le confort estival
- Faire des économies d'énergie

- **Plan d'action**

- Isolation à mettre en place ou à améliorer
- Remplacer les radiants électriques par une pompe à chaleur air/eau
- Traiter le problème d'excès de température estivale par un système sans climatisation

- **Calendrier de réalisation**

2ème semestre 2021

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Varaize

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Chauffage, éclairage	115 000 €	DSIL	140 000 €
Isolation	41 000 €	Département	48 000 €
Menuiseries extérieures	79 000 €		
		Autofinancement	47 000 €
Total	235 000 €	Total	235 000 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible :

- Associations
- Particuliers

Objectifs et résultats attendus :

- Amélioration des conditions d'accueil pour les activités associatives et le public
- Amélioration de la performance énergétique

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
	nc	nc	nc

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	+1	0	0	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

2. Amélioration énergétique des équipements sportifs

a. Fiche action : Pôle sportif du Graveau - Remplacement des éclairages des courts de tennis couverts et du boulodrome couvert

- **Localisation du projet**

Pôle sportif du Graveau Faubourg Saint-Eutrope, Saint-Jean-d'Angély

- **Diagnostic de l'action**

L'éclairage des courts couverts de tennis est constitué de 36 lampes à iode métallique 400w remplacé en totalité en 1996, tandis que celui du boulodrome est composé de 8 lampes 400w sodium à ballon datant de 2006. Aujourd'hui, ces éclairages sont usagés et ne répondent plus aux attentes des pratiquants, à savoir pour une activité en milieu couvert de 500 luxes pour le tennis et de 300 luxes pour la pétanque. Il est donc nécessaire de rénover ces éclairages

- **Objectifs de l'action**

- Améliorer les conditions de la pratique sportive ;
- Améliorer la performance énergétique de l'éclairage.

- **Plan d'action**

Les travaux consistent en la dépose du matériel existant et en la mise en place d'un nouveau matériel d'éclairage LED.

- **Calendrier de réalisation**

De mars à août 2021

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Saint-Jean d'Angély

- **Partenaire(s) de l'opération**

État

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Bureau d'étude	1 000,00 €	DSIL 2021	20 809,22 €
Travaux remplacement des éclairages courts couverts de tennis	21 666,00 €	Commune de St-Jean-d'Angély	5 202,30 €
Travaux remplacement des éclairages boulodrome couvert	3 465,52 €		
Total	26 011,52 €	Total	26 011,52 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Pratiquants sportifs, licenciés des clubs, scolaires, Population locale

Objectifs et résultats attendus :

- Réduire de 25% la consommation énergétique
- Mettre en conformité et améliorer la performance des éclairage

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Consommation énergétique	6.91 kwhef/m ² /an	5.30 kwhef/m ² /an	2022
Performance énergétique	Boulodrome : 150 luxes Courts de tennis : 200 luxes	Boulodrome : 300 luxes Courts de tennis : 500 luxes	

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressources en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

3. Amélioration énergétique des bâtiments scolaires

a. Fiche action : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire à Saint-Savinien

- **Localisation du projet**

École primaire de Saint-Savinien

- **Diagnostic de l'action**

L'école primaire de Saint-Savinien a été construite en 1974. Un audit énergétique a été mené en juillet 2019. Ce dernier pointe des fuites thermiques importantes par les plafonds. Il préconise des solutions d'amélioration, dont notamment l'isolation de ces derniers ainsi que le changement des fenêtres.

- **Objectifs de l'action**

- Améliorer la performance énergétique du bâtiment
- Améliorer le confort thermique et acoustique

- **Plan d'action**

Les travaux consistent :

- En la dépose des anciens plafonds, la fourniture et la pose de nouveaux, l'isolation et l'adaptation pour l'éclairage
- Remplacement des fenêtres par des menuiseries double vitrage 12 mm remplissage argon à rupture de ponts thermiques

- **Calendrier de réalisation**

2021

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Saint-Savinien-sur-Charente

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Changement des ouvertures	321 999 €	DSIL Rénovation Energétique	347 320,27 €
Isolation des plafonds	130 889,61 €	Département	15 000 €
		Autofinancement	90 568,34 €
Total	452 888,61 €	Total	452 888,61 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Usagers du bâtiment scolaire

Objectifs et résultats attendus :

- réduire les fuites thermiques des plafonds et ouvertures
- adaptation de l'éclairage
- réduire consommation énergétique

- améliorer le confort thermique et acoustique

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Consommation énergétique	191058 Kwh	158578 Kwh	2024

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation	+1	0	0	0	0	0	+1

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif

D. Renforcer les solutions de mobilité

1. Aménagement et mise en accessibilité des espaces centraux

a. Fiche action : Travaux de sécurisation et d'accessibilité aux abords du cinéma communautaire CinéVals

- **Localisation du projet**

Rue Laurent Tourneur / Avenue du Général Leclerc / Rue Béguin

- **Diagnostic de l'action**

Engagée depuis 2014 dans un projet de revitalisation du centre-ville, la municipalité a œuvré pour accueillir un centre-thermal sur le site de l'ancienne caserne Voyer, friche militaire de 2 hectares environ délaissée depuis 1996. Dans ce même secteur en proximité directe avec le centre-ville, la Ville et Vals de Saintonge Communauté ont souhaité construire un complexe cinématographique. Dans ce contexte et dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE) approuvé par délibération du 24 septembre 2019, la mise en accessibilité du cheminement piétonnier reliant la Mairie, le Champ de Foire et la Gare a été identifiée comme l'une des priorités. Les premiers aménagements ont été réalisés au niveau de la place de l'Hôtel de Ville et de la rue du Palais, dont le Conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux par délibération du 13 décembre 2018. La sécurisation et la mise en accessibilité des voiries aux abords du complexe cinématographique constituent ainsi le prolongement de ces travaux.

- **Objectifs de l'action**

- Sécuriser les accès piétonniers entre le parking de stationnement et le nouveau complexe cinématographique communautaire situé de l'autre côté de la voirie
- Poursuivre la mise en accessibilité du cheminement entre le secteur du centre-ville depuis la Mairie, en passant par le Champ de Foire pour atteindre la Gare, cheminement identifié comme prioritaire dans le PAVE
- Structurer de façon cohérente la liaison communale entre les routes départementales des Allées d'Aussy (RD 150) et de l'Avenue du Général Leclerc (RD 127)
- Améliorer l'attractivité du territoire et en particulier la qualité de revêtement des chaussées dans un secteur stratégique

- **Plan d'action**

Les travaux consistent à aménager :

- Les abords immédiats du complexe cinématographique
- L'accès au multiplexe
- Des cheminements favorisant la mobilité douce
- L'espace public de façon qualitative

- **Calendrier de réalisation**

Septembre 2021 à mars 2022

- **Maître d'ouvrage**

Mairie de Saint-Jean d'Angély

- **Partenaire(s) de l'opération**

État, Département

- **Plan de financement**

Dépenses HT		Recettes	
Prestations d'étude et d'assistance	15 000,00 €	ETAT DSIL Grandes priorités 2021	40 000,00 €
Trottoirs	33 000,00 €	Département	40 000,00 €
Chaussée plateau traversant	32 866,67 €	Ville de Saint-Jean-d'Angély	86 666,67 €
Divers aménagements piétonniers et réseaux	15 000,00 €		
Chaussée rue Laurent Tourneur	25 000,00 €		
Chaussées abords du Multiplexe	20 800,00 €		
Réseau pluvial	25 000,00 €		
Total	166 666,67 €	Total	166 666,67 €

- **Indicateurs et évaluations**

Public cible : Population, Touristes

Objectifs et résultats attendus :

- sécuriser les accès piétonniers entre le parking de stationnement et le nouveau complexe cinématographique communautaire situé de l'autre côté de la voirie
- poursuivre la mise en accessibilité du cheminement entre le secteur du centre-ville depuis la Mairie, en passant par le Champ de Foire pour atteindre la Gare, cheminement identifié comme prioritaire dans le PAVE
- structurer de façon cohérente la liaison communale entre les routes départementales des Allées d'Aussy (RD 150) et de l'Avenue du Général Leclerc (RD 127)
- améliorer l'attractivité du territoire et en particulier la qualité de revêtement des chaussées dans un secteur stratégique pour la revitalisation du centre-ville, secteur où le CinéVals et le Centre thermal, deux équipements structurants à l'échelle communautaire, seront ouverts au public à court terme
- développer les modes de déplacements doux en adaptant les voiries ;
- connecter, en mode doux, les équipements structurants et le centre-ville pour faciliter l'accès au centre-ville et participer activement à sa reconquête.

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en ...
Mètres linéaires des chaussées et trottoirs aménagés pour favoriser la mobilité douce liaison centre-ville (place du marché) – pôle cinéma	550 m (en incluant l'aménagement de la rue du Palais)	620 m	2022
Superficie de l'espace public qualitatif réalisé	0	880 m ² pourtour du cinéma 530 m ² plateau chaussée	2022

• **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/ Lutte contre le changement climatique	2/ Adaptation au chgt climatique et PRN	3/ Gestion ressource en eau	4/ Eco circulaire, déchets, prévention risques technologiques	5/ Lutte contre les pollutions	6/ Biodiversité et protection des espaces naturels	7/ Impact sociétal
Résultat autoévaluation							

Signification des notes : +1 : impact positif 0 : impact neutre -1 : impact négatif